


UNE FORCE DE PROPOSITIONS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES



N°17
FÉVRIER-MARS 2021



**Prêts pour
un nouvel envol !**



SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE

SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA CHANGE LA
VIE

Nous nous engageons à vous accompagner dans tous vos projets. Car nous savons que se savoir entouré est nécessaire pour avancer. Et ça, ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com



6 LES ÉDITOS

11 LA VIE DE GEEA

20 GRAND TÉMOIN

JEAN-PIERRE RAFFARIN

NOS
PARLEMENTAIRES
TÉMOIGNENT
ET AGISSENT

24

58 ENTREPRENEUR
ENGAGÉ

GRUPE ZEPHYR
NICOLAS HURTIGER
ET RYM BELKORA

66 CARTES SUR TABLE

AFTRAL
LOÏC CHARBONNIER

70 ZOOM SUR

AFER
GÉRARD BEKERMAN

72 VERT LE FUTUR

ECO-CONSORTIUM
THIERRY BENILLOUCHE

76 INNOVATION
ET INDUSTRIE

AQLE
DAMIEN ASSELIN

VOTAT
PHILIPPE MARILLAUD

82 NOS RÉGIONS
ONT DU TALENT

LES YVELINES
PHILIPPE BENASSAYA

LE NORD-PAS-DE-CALAIS
ROBERT THERRY

101 TROMBINOSCOPE

Directeur de la publication : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • **Rédacteur en chef** : Maggy Legat • **Comité de rédaction** : Nicolas Dainville, Violaine Hacke, Maggy Legat • **Contributeurs** : Valérie Bazin-Malgras, Philippe Benassaya, Anne-Laure Blin, Michèle Crouzet, Olivier Dassault, Jacky Deromedi, Jean-Michel Fourgous, Annie Genevard, Romain Grau, Yves Hemedinger, Alexandre Holroyd, Mohamed Laqhila, Bertrand Pancher, Frédérique Puissat, Olivier Paccaud, Jean-Pierre Raffarin, Xavier Roseren, Robert Therry, Pierre Vatin, Stéphane Viry • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • **Réalisation de la revue** : P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 06 74 65 99 84 • **Maquette et graphisme** : L'atelier design & communication - Deborah Cohen - Tél : 06 81 83 59 65 • **Crédit photos** : Thierry Van Biesen • **Contact (adhésion, informations...)** : Violaine Hacke - vhacke@generation-entreprise.fr



Rebondir !

L'année 2020 s'achève et nous ne la regretterons pas. Peut-être pas la « pire de tous les temps » comme titrait récemment Time magazine, ce serait oublier un peu vite les guerres et les pandémies qui frappèrent l'humanité au cours du 20^e siècle, mais l'une des années les plus difficiles certainement. Notre époque, dont l'humilité n'est certainement pas la plus grande qualité, pensait en avoir terminé avec ces maux d'un autre temps. Plein de nous-mêmes, nous avons même oublié les plus récentes et délégué notre sécurité sanitaire à d'autres. Désormais, nous payons les conséquences de notre impéritie. Toutefois, malgré le nombre de morts qui ne cesse d'augmenter, le monde ayant dépassé le million et demi de victimes, la lumière semble poindre à l'horizon. Des vaccins, développés en moins d'un an, arrivent. La Grande-Bretagne est devenue le premier pays au monde à lancer sa campagne de vaccination, les États-Unis suivront rapidement et la France doit commencer la sienne pour les plus vulnérables début 2021.

OLIVIER DASSAULT

Président de GEEA et Député de l'Oise

Où en sommes-nous ? La pandémie a déjà coûté 186 milliards d'euros à la France. Notre dette est désormais attendue à près de 120 % du PIB selon les derniers chiffres du Gouvernement. Différence notable par rapport aux années 2010-12, cette dette appartient en grande partie à la Banque Centrale Européenne prévenant toute attaque spéculative. En revanche les marchés financiers, dopés par les annonces de vaccins, l'élection de Joe Biden et la transition du pouvoir plus calme qu'anticipée aux États-Unis, ont flambé au mois de Novembre ; plus 20 % pour le CAC 40 et le Dow Jones a réalisé sa meilleure performance depuis janvier 1987. Autre exemple de la santé exceptionnelle de certains secteurs, AirBnB, dont le modèle économique est pourtant profondément malmené en ce moment, qui a été introduit en bourse

le 10 décembre dernier à New York, a fini sa séance inaugurale en hausse de 144 %. Si nous n'avons pas de géants de la tech-

Le début de la fin de la crise sanitaire est devant nous, à nous de transformer la crise actuelle en une opportunité de rebond pour notre pays.

nologie comparables aux américains et aux chinois nous avons atteint pour la première fois les 5 milliards de dollars d'investissement en capital dans nos start-ups technologiques. En 2020, nous sommes le

seul marché européen en croissance dans ce domaine. Nos entreprises, plus traditionnelles, se transforment de manière accélérée depuis le mois de Mars en adoptant massivement les technologies cloud, le télétravail et le pilotage par la donnée. Nos commerçants, nos restaurateurs ont dû s'adapter pour survivre. Des librairies indépendantes se sont réunies pour permettre aux lecteurs de continuer à recevoir leurs livres via des plateformes numériques, les restaurateurs de tous les genres se sont mis à la vente à emporter. Des solidarités improbables ont également vu le jour ainsi Burger King a invité ses clients à commander chez Mc Donald.

Les graines du rebond sont là, à nous de les faire germer et grandir. Nous nous devons d'être les jardiniers de l'espoir et donner des ailes à nos entreprises. Pour aller au-delà du rebond technique qui ne manquera pas d'arriver, nous devons réussir notre « réinitialisation ». Pour cela, la France doit renouer avec une croissance forte, au-delà des 6 % pronostiqués. La période exceptionnelle que nous vivons appelle des mesures exceptionnelles avec l'annulation de toutes les charges pour les PME-TPE et des baisses de la TVA pour les professions les plus en souffrance comme les restaurateurs. Pour réellement rebondir et pas seulement retrouver le niveau qui fut le nôtre mais ne pas « gaspiller cette crise » comme aurait dit Churchill, nous devons tout faire pour devenir plus agiles et plus résilients.

« Les moments de crise produisent un redoublement de vie chez les hommes » écrivait Chateaubriand dans ses Mémoires,

il faut mettre à profit ce prochain jaillissement d'énergie vitale pour changer le monde que nous connaissons et en faire celui que nous voulons. Un monde plus durable, plus fraternel où l'homme continue d'entreprendre et de bâtir au nom du bien commun. Rappelons-nous ce que

disait Balzac : « dans les grandes crises, le cœur se brise ou se bronze », les crises actuelles sont immenses, il est de notre devoir d'avoir le cœur solide, le rebond est à ce prix.



**À table,
ca va refroidir...!**

Cela va bientôt faire un an que nous vivons à l'ère de la Covid-19. Une période qui ne cesse de se prolonger. C'est une époque lourde, difficile et qui s'accompagne de contraintes changeantes et déstabilisantes. Cela va bientôt faire un an que l'activité des hôtels, bars, restaurants et discothèques est presque complètement à l'arrêt.

Le secteur CHRD (cafés - hôtels - restaurants - discothèques) a été le premier à subir les conséquences de la crise sanitaire. Avec le plan de déconfinement de la seconde vague, ce sera le dernier à pouvoir reprendre une activité sur laquelle continuera de peser bien des difficultés financières. Combien ne pourront pas réouvrir ?

pensable que l'exécutif cesse de condamner nos restaurateurs, nos cafetiers et nos hôteliers à mettre les clefs sous la porte ! Il faut, qu'à l'avenir, le Gouvernement leur permette de rester ouvert, quelque-soit la situation épidémique. Si une recrudescence du nombre de contamination l'exige, le respect d'un protocole sanitaire clair et durable, préalablement défini, doit permettre de maintenir l'activité.

Un accompagnement volontariste doit être proposé pour permettre une reprise complète et rapide du secteur dès que le contexte épidémique le permettra. Toutes ces entreprises ont nécessité des années d'efforts et des investissements très lourds pour atteindre l'excellence qui leur est reconnue à travers le monde. Leurs créateurs n'ont pas compté leurs heures, pendant des années, pour porter ces projets qui nous enchantent partout en France.

La restauration et l'hôtellerie représentent effectivement un secteur fort de notre économie, lequel fait partie intégrante de notre patrimoine, de notre mode de vie à la française. Nous ne devons pas le sacrifier sur l'autel de décisions politiques approximatives ! Les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur l'État pour faire face aux échéances de leurs emprunts.

Un fonds de soutien d'urgence doit par ailleurs être mis en place en faveur du secteur. L'État doit pouvoir apporter les fonds nécessaires à la survie des établissements qui risquent de disparaître en accordant des aides proportionnées aux besoins de chacun. Le fonds de solidarité et ses quelques milliers d'euros mensuels ne suffisent pas pour faire face à l'ampleur des difficultés rencontrées.

Pour tous ces professionnels qui incarnent l'art de vivre à la française, pour tous ces lieux qui font partie de la culture française, qui rassemblent, qui créent du lien social et qui symbolisent nos valeurs de liberté et de fraternité, nous ne pouvons nous résigner à les voir baisser le rideau. Permettez-leur simplement de pouvoir travailler, de pouvoir ouvrir leur établissement en toute sécurité et de pouvoir donner de la joie et du plaisir à tous les Français.

VALÉRIE BAZIN MALGRAS

Vice-présidente de GEEA et Députée de l'Aube

C'est à tous ces professionnels que je dédie mon édito. Eux qui ont fait tant de sacrifices pour lancer et faire vivre leur activité. Ils se trouvent aujourd'hui confrontés à un péril économique qui les expose à des faillites de plus en plus inéluctables.

Les couvre-feux, les confinements et les restrictions de circulation ont miné leur

Il est indispensable que l'exécutif cesse de condamner nos restaurateurs, nos cafetiers et nos hôteliers à mettre les clefs sous la porte !

chiffre d'affaires à un point que les aides débloquées par le Gouvernement, aussi importantes soient-elles, ne suffisent certainement pas à combler. Il est indis-



**Les lois inutiles affaiblissent
les lois nécessaires**

JEAN-MICHEL FOURGOUS

Vice-président de GEEA, Maire d'Élancourt et Président de Saint-Quentin-en-Yvelines

Une mise en œuvre laborieuse, révélatrice du mal endémique : Un secrétariat général pour la modernisation de l'action publique qui pilote une direction interministérielle pour l'accompagnement des transformations publiques qui pilote pléthore de services, missions. Auxquels, n'en doutons pas, s'ajoutent les groupes de travail, comités de pilotage qui doivent fleurir sous l'égide des préfets et de tous les services de l'État, partout.

En tant qu'élus, nous rencontrons chaque jour nos administrés qui se perdent dans les méandres des procédures administratives, les entreprises de nos territoires qui vivent un véritable parcours du combattant, notamment en ce qui concerne les aides mises en œuvre dans le cadre de la crise. Tant d'énergie dépensée à produire des documents cadres à n'en plus finir,

communication politique, à générer de la poudre aux yeux en s'affranchissant de tout examen en pertinence et opportunité. S'interroger sur les lois qui existent déjà, sur leur amélioration, sur leur adaptation. Veiller à nettoyer notre corpus de

illustrent cet amer constat que le Conseil d'État faisait déjà en 1991 : « Quand la loi bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite. »

Il est à craindre que de la distraction à la contestation, il n'y ait plus qu'un pas que certains pourraient être tentés de franchir, en ces temps de violence croissante.

La simplification est donc impérative. Toujours plus. Elle est urgente.

Les Pays-Bas ont atteint l'objectif de réduction de 25 % des charges administratives en 2007, la Suède comme l'Allemagne se sont dotées d'une véritable autorité administrative indépendante pour piloter la simplification, l'Angleterre adopte depuis longtemps la technique du « one in/one out » (une nouvelle loi remplace une autre), dans d'autres pays les études d'impact des nouvelles dispositions sont systématiquement conduites. Et nous ? Qu'attendons-nous ?

Aurions-nous oublié ce que disait Portalis dans son Discours préliminaire sur le projet de Code civil : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires. »

Nous constatons chaque jour la dilution de l'action, de la volonté politique dans des *process* qui, sous couvert de concertation ou de pédagogie, créent de la confusion et empêchent l'action.

des acronymes toujours plus abscons et des procédures souvent inutiles, créant des instances diluant l'action.

Quant à nos lois, qu'en dire ? D'une intention initiale de régir nos vies quotidiennes, de sans cesse affiner le corpus qui doit les encadrer, dans un objectif républicain d'équité et d'universalité, nous assistons à un empiement de postures destinées à soutenir une

tout ce qui est devenu obsolète, redondant, l'améliorer, le replacer à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter : la plus haute, juste après notre Constitution. La plus haute, à laquelle les règlements doivent se soumettre.

En devenant pléthoriques, de moins en moins adaptées, de plus en plus éloignées de leur fonction universelle, nos lois, et leur processus d'élaboration,

Il n'est pas un Gouvernement qui n'a pas brandi le serpent de mer de la simplification. Administrative, réglementaire, législatives, fiscale... la simplification, c'est comme le calendrier des Postes, on y a droit chaque année. Dernière proclamation en date, celle d'une simplification nécessaire à la mise en place du plan de relance, à la suite de la crise sanitaire et économique que nous connaissons. Aussi louable soit l'objectif, nul doute que cette énième affirmation ne produira que des effets mesurés, bien loin du choc de méthode et de philosophie globale que souhaitent nos citoyens autant que nos entreprises. Plus d'un français sur cinq juge sa relation avec l'administration « complexe » et on estime que la réduction de 25 % des charges administratives des entreprises rapporterait 15 milliards d'euros. A l'échelle européenne, un effort du même ordre ferait gagner entre 0,8 et 1,4 % du PIB européen. C'est dire l'enjeu ! Mais, derrière les mots, qu'en est-il ?

afer

LA PERFORMANCE C'EST NOTRE AFER

RÉSULTATS 2020
DU FONDS GARANTI EN EURO

1,70%

**CONTRAT COLLECTIF
D'ASSURANCE VIE AFER**

**NET DE FRAIS DE GESTION
ET HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ET FISCAUX**

ENCOURS GÉRÉS AU 31/12/2020 : 42,4 MILLIARDS D'EUROS
FONDS CRÉÉ EN 1976

**LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS
DES PERFORMANCES FUTURES**

Document publicitaire, non contractuel, achevé de rédigé le 20/01/2021 par l'Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.
Afer - Association Française d'Épargne et de Retraite - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.
Contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, souscrit par l'Afer, auprès des sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite.

www.afer.fr



La vie

Génération Entreprise
Entrepreneurs Associés



05
OCT. 2020VOYAGE PARLEMENTAIRE EN SAVOIE,
DANS LA CIRCONSCRIPTION DE TYPHANIE DEGOIS

Les parlementaires fondus d'entreprise !

Typhanie Degois, Députée de la Savoie, a accueilli une délégation de parlementaires, membres de GEEA dans sa circonscription.

L'occasion de se rendre chez Aixam, leader européen des voitures sans permis, installée il y a 45 ans à Aix-les-Bains. Une entreprise qui passe sans casse la crise sanitaire et voit même son carnet de commande décoller.

Au cours de l'après-midi, les Députés ont participé à une table ronde avec des entrepreneurs locaux pour évoquer avec pragmatisme les réalités que vivent leurs sociétés depuis la crise et la difficulté à trouver de la main d'œuvre dans certains secteurs, liés aux salaires plus élevés chez leur voisin Suisse.

Cette journée s'est terminée par une visite des locaux de l'entreprise SIMEF Industrie, sous-traitant industriel électrotechnique. Au cours des dernières années, l'entreprise développe une solution de désinfection par ultraviolet qui a été expérimentée depuis le 9 juin dernier dans un hypermarché de Savoie. La société innove et développe des solutions pour les établissements scolaires et les crèches.

Ces rencontres confortent l'ambition des parlementaires de soutenir les entreprises. Car, comme l'a dit Jacques Chirac, « la politique n'est pas seulement l'art du possible ; Il est des moments où elle devient l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». Et les chefs d'entreprises, ont à s'occuper de tout le reste...

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Jacques Cattin, Typhanie Degois, Meyer Habib, Xavier Roseren, Laurence Trastour-Isnart et Buon Tan.



14
OCT. 2020

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE **FRANÇOIS EYRAUD**,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE DANONE FRANCE

Quel nouveau pacte pour une souveraineté alimentaire durable et créatrice de valeur ?

Ce matin-là, les parlementaires comme les adhérents à GEEA se sont tous levés pour Danette !

Les Français n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère pendant le confinement question yaourt. Achat panique de première nécessité ou envie de se réconforter autour d'un Velouté, qu'importe ! La réconciliation entre les produits frais et les français semble bien entamée et continue à être privilégiée. Pour en parler, Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés a reçu François Eyraud, Directeur Général de Danone France, un groupe qui contrôle un quart du marché national.

Avoir 100 ans, ce n'est pas une mince affaire et peu de marques peuvent s'en

vanter. En un siècle, Danone est passée des yaourts vendus dans les pharmacies de Barcelone à la première entreprise à mission cotée. Ses objectifs ? Améliorer la santé grâce à des produits sains, préserver la planète, changer le fonctionnement de l'entreprise, promouvoir l'égalité des chances... tout en restant compétitif. C'est presque un programme à l'élection présidentielle !

Sur les réseaux, dans la presse écrite comme à la télévision, Danone mène campagne pour une agriculture de proximité, plus juste, plus respectueuse. Est-il possible d'assurer la souveraineté alimentaire de notre pays tout en préservant durablement l'environnement ?

« Nous avons un rôle à jouer, une responsabilité à la fois vis-à-vis de nos employés mais également de tout l'écosystème existant autour, comme par exemple les territoires. Mais nous avons aussi une responsabilité importante vis-à-vis des ressources de la planète dont nous nous servons. » a déclaré François Eyraud. Et ajoute « Nous sommes arrivés au bout d'un modèle, aussi bien en France que dans le reste du monde, qui a été dans les 40 dernières années de pousser la productivité à son maximum afin de pouvoir nourrir à moindre coût le plus de population. Ce modèle a des effets pervers. C'est notre principal combat actuellement. Nous avons pris plusieurs initiatives en faveur de « l'agriculture régénératrice » : pour avoir de bons aliments, il faut que la terre puisse nourrir les végétaux et les animaux. Ainsi, la façon dont nous produisons et traitons la terre est essentielle.

En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Julien Aubert, Valérie Bazin-Malgras, Anne-Laure Blin, Sandra Boelle, Pascale Boyer, Jacques Cattin, Pierre Cordier, Michèle Crouzet, Virginie DUBY-MULLER, Nicolas Forissier, Yves Hemedinger, Michel Herbillon, Brigitte Kuster, Olivier Marleix, Sébastien Meurant, Philippe Pemezec, Frédéric Reiss, Buon Tan, Robert Therry, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin, Arnaud Viala, Stéphane Viry.



3^{ÈME} ÉDITION DU PRIX DE LA PHOTOGRAPHIE ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE

Un autre regard sur l'industrie

Comment attirer les talents vers l'industrie ? C'est l'ambition de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, créée il y a 220 ans, qui encourage notre jeunesse à s'investir dans les usines. Pour la troisième édition de son prix de la photographie, l'association invite les étudiants à se projeter sur « le savoir-faire en mouvement ».

Soucieuse de valoriser les sites, les techniques et les outils industriels nationaux, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a créé un concours Photo Etudiant sur le thème de l'Industrie.

Ouvert aux étudiants majeurs, les précédentes éditions ont attiré plus de 1 500 étudiants de tout le territoire français, de toutes disciplines et de niveau bachelier à Master 2.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale invite les étudiants à faire preuve d'audace et de créativité en investissant librement les lieux phares de l'industrie, de l'excellence technologique ou du savoir-faire français. Mais elle invite aussi les chefs d'entreprises, de services, d'ateliers à sensibiliser leurs stagiaires, apprentis, alternants à participer aux concours pour, ensemble, porter un nouveau regard sur leurs métiers ou savoir-faire en transformation.

Merci au Président Olivier Mousson et à Olivier Dassault pour l'organisation de cet événement qui participe au rapprochement de mondes que bien des adjectifs opposent, éloignent et même séparent mais que la société d'encouragement pour l'industrie nationale a su rassembler : la jeunesse, l'art et l'industrie.

« Œuvrons ensemble pour encourager nos jeunes, leur transmettre les savoir-faire, valoriser l'Industrie Française et conserver la mémoire du patrimoine industriel. »

CONCOURS PHOTO ÉTUDIANT

COMMENT PARTICIPER ?

1. Rends-toi sur photoindustrie.fr
2. Clique sur « Participer »
3. Charge tes **3 photos** et tes **légendes**

Du 16 novembre au 15 mars 2021 minuit !

Règlement complet sur photoindustrie.fr et industriennale.fr

Société
d'Encouragement
pour l'industrie
nationale



© LéaPortePeitt

**Société
d'Encouragement
pour l'industrie
nationale** FONDÉE EN 1801

CONCOURS
PHOTO
ETUDIANT

16 NOV.
2020
15 MARS
2021

**UN
AUTRE
REGARD
SUR
L'INDU-
STRIE**

3^{ème} ÉDITION BIENNALE
**LE SAVOIR-FAIRE
EN MOUVEMENT**

À GAGNER

1000 € pour le lauréat « coup de cœur » du jury
1 an d'exposition à l'Hôtel de l'industrie à Paris 6^{ème}
et à travers la France pour les 5 finalistes

INSCRIPTION SUR **PHOTOINDUSTRIE.FR**



POLKA



PICTO



Merci
à nos clients de
faire confiance
à une entreprise
locale !

LHOTELLIER SA - RCS 325 750 347 00073 au capital de 2 500 000 €

Lhotellier, un groupe ancré sur son territoire à travers ses marques locales.



→ www.lhotellier.fr



OPERATEUR
GLOBAL EN
CONSTRUCTION

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

DE GÉNÉRATION ENTREPRISES - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS

LES PETITS-DÉJEUNERS

14

AVRIL 2021

12

MAI 2021



LE COLLOQUE

17

JUIN 2021



En attente des consignes sanitaires.

VOYAGE DANS L'AIN, CHEZ DAMIEN ABAD

15

AVRIL 2021



En attente des consignes sanitaires.

KLESIA plus proche de ses clients

KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFONTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.

À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1^{er} janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.



* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).



KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur klesia.fr

Jean-Pierre Raffarin, grand serviteur de l'État





À Matignon, il faut une vitalité exceptionnelle pour garder son calme en toutes circonstances.

Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, est un homme d'État qui a marqué l'histoire de la cinquième République par son style détonnant, un sens de la formule implacable et agissant avec autant de bonhomie que de fermeté.

Fils d'agriculteur du Poitou, il exerce dans le secteur privé, notamment à la direction marketing du groupe Jacques Vabre, avant de se lancer en politique.

Député européen en 1989, Président de la Région Poitou Charentes et Sénateur de la Vienne à partir de 1995, il devient ministre du commerce et de l'artisanat dans le Gouvernement Juppé. Nommé à Matignon en 2002 sous la Présidence de Jacques Chirac, il mène alors une politique de baisse des impôts et s'attaque à des dossiers difficiles comme la réforme des retraites ou celle de l'Assurance maladie. Trois ans à la tête de la prestigieuse Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat (2014 -2017), Jean-Pierre Raffarin est toujours très impliqué sur la scène internationale.

Président de la Fondation Prospective et Innovation, il a créé, en 2018, l'ONG « Leaders for Peace » qui planche sur les crises et propose des solutions politiques. Parmi ses membres éminents du « board », il compte le tout nouveau Chef de la diplomatie américaine Antony Blinken.

Malgré son souhait de laisser la place à la nouvelle génération, Jean-Pierre Raffarin est toujours une référence en matière de politique intérieure, surtout lorsqu'une crise secoue le pays.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

Ancien Premier ministre



Le quinquennat d'Emmanuel Macron restera sans doute comme l'un des plus troublés depuis la seconde guerre mondiale.

Lutte contre le terrorisme, contre la violence, contre la Covid-19... l'agenda gouvernemental est chargé, la situation d'une extrême gravité. Souhaiteriez-vous occuper à nouveau la fonction de Premier ministre dans la période que nous traversons ?

Sincèrement, j'ai déjà donné. 3 ans de Matignon, 5 ans de Gouvernement, 23 ans de Parlement, 18 ans de leadership régional... Cela laisse des traces. À Matignon, il faut une vitalité exceptionnelle pour garder son calme en toutes circonstances. Le quinquennat d'Emmanuel Macron restera sans doute comme l'un des plus troublés depuis la seconde guerre mondiale. Les circonstances n'ont guère été bienveillantes avec lui.

Quelles sont les principales qualités pour être un bon Premier ministre ?

Le sang froid dans l'action, la sobriété dans la communication et la loyauté

dans la relation au Président. L'agitation est l'adversaire à Matignon. Les meilleurs ne sont pas ceux qui tirent la couverture à eux, mais ceux qui aident leurs Ministres à réussir.

Vous avez embrassé de très hautes fonctions politiques locales, comme nationales. Votre expérience professionnelle vous a-t-elle aidé à appréhender vos différentes missions d'élus ?

Venant du monde de l'entreprise, j'ai souvent été minoritaire dans les équipes politiques auxquelles j'ai appartenu, celles-ci étant souvent dominées par des fonctionnaires.

Au sein de mon Gouvernement des postes clés ont été confiés à des personnalités non-issues de l'Ena, je pense à Nicolas Sarkozy, Luc Ferry, François Fillon, Francis Mer, Thierry Breton, Gérard Larcher, Michel Barnier, Jean-Jacques Aillagon, Jean-Louis Borloo, Dominique Bussereau, et beaucoup d'autres. Ma connaissance

des entreprises m'a beaucoup aidé dans mon action publique que j'ai souvent articulée autour de trois « structures-valeurs » que j'ai toujours soutenues : la famille, l'entreprise et la commune.

Pensez-vous que le regard des Français a évolué sur l'entreprise avec l'épidémie ?

Oui, et les Français comprennent de mieux en mieux le rôle des entreprises dans la société, mais restons francs, il y a encore du travail à faire. La part d'intérêt général que délivrent les entreprises n'est pas mesurée encore aujourd'hui à son juste niveau. Les impacts fiscaux, sociaux, d'aménagement du territoire, d'innovation... sont souvent méconnus. L'Europe du Nord est plus ouverte que nous sur ces sujets. Cependant, l'esprit entrepreneurial a trouvé de bons alliés dans l'équipe de l'actuel Président de la République.

Quelle réforme économique ou fiscale n'avez-vous pas pu mettre en œuvre depuis Matignon et qui serait possible aujourd'hui ?

À l'époque je voulais exclure la résidence principale de l'assiette de l'impôt sur la fortune. Cette idée n'a pas été suffisamment soutenue. Même si la donne a changé aujourd'hui, je pense que les résidences principales pèsent trop dans la fiscalité immobilière et que des améliorations seraient possibles. Pour la sortie de crise sanitaire l'essentiel sera d'imaginer une politique fiscale adaptée, notamment aux secteurs sinistrés tels que le tourisme, la restauration, ou l'événementiel.

Le « Brexit dur » est-il un frein à la croissance européenne ?

Le Brexit n'est pas une bonne nouvelle car c'est un processus de déconstruction. Cependant l'Europe a réagi avec brio à cette nouvelle situation. Elle a su s'unir pour faire face, et c'est un signal fort pour l'avenir. La cohésion et la cohérence continentales se sont affirmées. Le plus important est que le Franco-allemand s'est plutôt trouvé renforcé. Je vois plusieurs signes positifs dans les perspectives européennes, notamment le retour de l'idée de souveraineté de l'Union principalement face aux USA et à la Chine.

Notre monde sera gouverné dans les années à venir par la compétition entre la Chine et les États-Unis. Notre risque majeur est le destin de la balle de Ping-Pong qui prend des coups de raquettes des deux côtés.

Vous êtes un fervent militant d'un rapprochement avec la Chine. En quoi le renforcement des relations sino-françaises serait une opportunité pour la France ?

En politique étrangère il ne faut pas être naïf. Notre monde sera gouverné dans les années à venir par la compétition entre la Chine et les États-Unis. Notre risque majeur est le destin de la balle de Ping-Pong qui prend des coups de raquettes

des deux côtés. La souveraineté de l'Europe passe par notre capacité à coopérer avec les deux hyperpuissances. Notre liberté est dans notre indépendance, message essentiel du Gaullisme en politique étrangère. Les grandes puissances ne reconnaissent que les rapports de force, pour cette raison je pense que notre seule stratégie gagnante c'est l'indépendance de l'Europe. Une indépendance qui permet de parler et de coopérer, dans notre intérêt, avec les différentes parties.

Êtes-vous optimiste sur l'avenir de notre société ?

Oui car nous assistons à un changement de génération et que j'ai pu constater que les jeunes français sont bien préparés aux défis des temps nouveaux. La clé, c'est la confiance dans la jeunesse de la France.

Les « Raffarinades » sont très attendues chaque début d'année. Quels sont vos souhaits pour les Français et les entrepreneurs en 2021 ?

Sur mon « carnet JPR.com » j'ai proposé à nos leaders, pour 2021, un livre en cohérence avec leurs parcours spécifiques. Quelques exemples pour Emmanuel Macron « l'équilibre est un courage », pour Jean-Luc Mélenchon « l'art de perdre » pour Jean Castex « le bonheur de vivre en enfer »... pour les Français je proposerai « les chemins de la guérison » et pour les entrepreneurs, pour rêver un peu en début d'année « L'État Entrepreneur »...





Nos parlementaires *témoignent*



mentaires *et agissent*

*Annie Genevard, Gérard Longuet, Stéphane Viry, Anne-Laure Blin,
Olivier Paccaud, Xavier Roseren, Frédérique Puissat, Bertrand Pancher,
Romain Grau, Michèle Crouzet, Pierre Vatin, Mohamed Laqhila,
Yves Hemedinger, Alexandre Holroyd, Jacky Deromedi, Olivier Dassault*

Les commerçants ont besoin de nous



Professeur certifié de lettres classiques, Annie Genevard est Députée du Doubs depuis 2012. Longtemps Maire de Morteau, elle a siégé à la Vice-présidence de l'Association des Maires de France et a présidé le Syndicat mixte du Pays Horloger. Désormais Vice-présidente de l'Assemblée nationale, Annie Genevard est toujours très attachée au commerce de proximité. Elle s'engage régulièrement sur des sujets essentiels en lien avec l'économie, l'emploi, le commerce, la ruralité, la montagne, les collectivités territoriales, la santé...



Les élus locaux - dont vous-même - n'étaient pas d'accord avec cette décision, et ils l'ont dit publiquement.

Pour les élus locaux que beaucoup d'entre nous ont été c'est aussi une nouvelle accablante alors même que depuis des années les Maires ont déployé des stratégies et des moyens importants pour maintenir des commerces de proximité qui donnent à nos villes, nos quartiers, nos petits bourgs ruraux le visage que nous aimons.

C'est ce que nous avons tenté d'expliquer au Gouvernement à maintes reprises quand il a décidé de mettre fin au dispositif FISAC qui a été fort utile pour épauler les commerces de milliers de communes de notre pays. Nous ne pouvions nous passer d'un dispositif de soutien au commerce de proximité pour l'armer face aux profonds changements qui caractérisent nos modes de consommation notamment avec l'e-commerce et le déplacement de l'offre aux périphéries de nos villes, mouvement toujours à l'œuvre. Le Gouvernement a fini par le comprendre avec la mise en œuvre du dispositif « petites villes ». Mais que de temps perdu !

Le Gouvernement a fait un geste pour que la grande distribution ne profite pas de la situation.

La décision de fermer les rayons non essentiels de la grande distribution pour tenter de calmer la colère n'a finalement fait que des perdants. Cette interdiction de vendre a fragilisé l'ensemble des circuits de distribution mais aussi les producteurs. Les horticulteurs par exemple ne pouvaient plus écouler leurs produits ni chez les fleuristes ni dans la grande distribution, plongeant ainsi cette filière française d'excellence dans le désespoir.

Les commerces ont réouvert. Et maintenant ?

C'est désormais le consommateur qui détient la clé de leur avenir. On ne peut pas s'alarmer de la fermeture de ces commerces et les oublier ensuite. Nous avons compris que nous avons besoin d'eux. Aujourd'hui, ils ont besoin de nous.

C'est désormais le consommateur qui détient la clé de leur avenir.

Comment avez-vous réagi à la fermeture des commerces dits « non essentiels » ?

Quand a été annoncée la fermeture des commerces de proximité, je suis allée voir ceux de ma ville. Deux commerçants sur trois pleuraient. Ils avaient tout de suite compris l'étendue de la catastrophe : incertitude sur leur avenir, sur leur capacité à surmonter l'épreuve du premier confinement, voire à survivre à cette crise. Ils étaient et sont toujours désespérés. Le Gouvernement a justifié cette décision par le fait de devoir restreindre les déplacements pour réduire les risques de contamination. N'est-ce pas logique ?

La plupart de ces commerçants ne comprennent pas et n'acceptent pas qu'après avoir respecté scrupuleusement les consignes sanitaires imposées à des clients souvent compréhensifs, il leur soit brutalement interdit d'exercer leur activité à un moment de l'année vital pour eux. Ils étaient pourtant prêts à se soumettre à des mesures encore plus drastiques.

Le terme même de « commerces non essentiels » les a blessés. Comme si leur travail était sans importance, eux qui souvent et depuis des années consentent des efforts considérables pour faire vivre leurs entreprises parfois sans en retirer un salaire décent. Mais paradoxalement, ce terme inutilement méprisant a fait prendre conscience aux Français à quel point sans ces millions de petits commerces et de ceux qui les font vivre notre pays tout entier s'en trouverait changé.

Le nucléaire mobilisé pour une mobilité décarbonée



Le Gouvernement veut que la France renoue avec l'industrie. Il a cent fois raison. Mais il doit se soumettre à un devoir de cohérence. Pas de mobilité verte sans nucléaire actif. L'exemple de l'hydrogène le confirme. Gérard Longuet, ancien ministre de l'Industrie et de la Défense, est familier de la plupart des dirigeants économiques Français qui ont été ses partenaires, ses clients ou ses collaborateurs depuis 30 ans. Le Sénateur de la Meuse est actuellement le Premier Vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Pour le Sénat vous animez l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Pensez-vous que l'effort fait dans le cadre du plan de relance par le Gouvernement en faveur de l'Hydrogène soit opportun et suffisant ?

L'hydrogène, utilisée aujourd'hui en France presque exclusivement pour l'industrie, pétrolière en particulier, génère près de 10 millions de Tonnes de CO₂ pour moins d'un million de Tonne d'hydrogène. C'est un premier objectif de lutte contre les GES (Gaz à effet de serre)

Aujourd'hui l'écart de prix H₂ issu du « vapo-reformage » du méthane et l'électrolyse est trop grand pour espérer remplacer un hydrogène noir par un hydrogène gris ou bleu et a fortiori décarboné totalement.



et les entreprises Françaises du secteur peuvent apporter des solutions. D'abord par la capture et le stockage du CO₂ émis « fatalement ». Ensuite en développant une production d'électrolyseurs de nouvelle génération. Nous avons de bons acteurs. Mais aujourd'hui l'écart de prix H₂ issu du « vapo-reformage » du méthane et l'électrolyse est trop grand pour espérer remplacer un hydrogène noir par un hydrogène gris ou bleu et a fortiori décarboné totalement.

On parle surtout de l'hydrogène pour la mobilité. Après avoir raté les batteries de traction automobile, allons-nous nous rattraper avec l'hydrogène ?

Là encore il ne faut pas rêver : oui l'hydrogène alimentant une pile à combustible a du sens pour la mobilité. Mais l'expérience utile d'une cinquantaine de taxis parisiens imaginée par Air Liquide ne va remplacer ni le thermique ni l'électrique dans les 10 ans. En revanche, pour la mobilité lourde – camion, bus, trains, cargos – les possibilités sont réelles et tout particulièrement pour les flottes captives comme les transports collectifs urbains, la collecte des déchets ou les véhicules et tracteurs de service sur un aéroport...

Pour aller au-delà il faut améliorer ou mieux révolutionner le transport et le stockage de l'hydrogène. De belles entreprises Françaises y travaillent et nos centres de recherche, je pense au CEA, à l'IFPEN, à de très (trop !) nombreux « labos » ou pôles d'expertises en Région, ont besoin du soutien de la Nation.

Alors un avenir prometteur ?

Oui, si nous gardons une électricité puissante, bon marché et pilotable, c'est-à-dire nucléaire. Or, actuellement la Commission Européenne, par ses exigences, peut étouffer le renouveau de notre parc existant et le financement des projets nucléaires d'avenir. Le Gouvernement s'intéresse à l'Industrie. Mais il faut d'abord qu'il s'investisse là où il est seul compétent pour la France : la négociation internationale donc en l'espèce le bras de fer à Bruxelles. Sinon tout est illusoire, car l'hydrogène n'est pas une source d'énergie, c'est un vecteur. Il faut d'une façon ou d'une autre de l'électricité.

Soutenir les entreprises de France, sous conditions ou avec des contreparties ?



Les entreprises ont été particulièrement concernées par les mesures d'urgence pour répondre à la crise de la Covid-19 (PGE, activité partielle...). Elles le sont tout autant par les mesures du plan de relance qui repose sur une politique de l'offre. L'Assemblée Nationale conduit depuis octobre 2020 une Mission d'information parlementaire commune à 4 Commissions (finances, affaires sociales, économie et développement durable) portant sur les éventuelles conditions ou contreparties à demander aux entreprises qui sollicitent ou bénéficient des aides financières de l'État. Stéphane Viry, Député des Vosges, Président de la mission fait le point pour Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés.

Faut-il soutenir les entreprises par de l'argent public ?

Les entreprises de France, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activités, jouent un rôle clé dans l'économie du pays et contribuent activement à la cohésion économique et sociale des territoires. Elles produisent, innovent et recrutent en France. Fatalement, la question de leur compétitivité est centrale, dans un marché européen et une mondialisation des échanges. Le soutien de l'État est un correctif nécessaire pour soutenir les entreprises dans un environnement compétitif dégradé en France.

Les aides financières sont-elles légitimes ?

Elles apparaissent incontournables tant pour compenser les faiblesses françaises structurelles de nos entreprises (prélèvements fiscaux élevés, dépenses sociales financées par l'appareil productif) que pour compenser leur grande fragilisation du fait de cette épidémie Covid-19. Mais, même si le régime juridique des aides publiques reste faible, le soutien aux entreprises demeure fortement encadré par le droit de l'Union européenne. Un



entreprises. La première question de principe est celle de la nécessité, ou non, de poser des conditions ou des contreparties, mais compte tenu de la dégradation des entreprises du fait de la crise, ce doit être aussi celle de l'opportunité ou de la recevabilité de le faire en cette période...

La deuxième question est celle du type de conditions ou de contreparties à imposer. Faut-il imposer des

obligations aux entreprises bénéficiaires d'aides, ou d'avantage poser des incitations, dans une ligne définie avec des objectifs assignés ? Pour ma part, je crois en la responsabilité naturelle et spontanée des dirigeants d'entreprises.

Le rebond économique peut-il être dépendant des aides financières de l'État ?

Le fonctionnement normal des entreprises est altéré par la crise épidémique, et ce contexte économique provoque des incertitudes majeures pour les chefs d'entreprises. La clarté et la réactivité s'imposent pour l'efficacité des mesures de

relance. La visibilité aussi. Le versement des aides doit s'inscrire dans un mouvement de transformation de notre modèle économique et social au service de l'emploi et de la compétitivité de notre économie, dans une trajectoire adaptée à une réponse pour la préoccupation sociale, le climat et les exigences environnementales ou la souveraineté économique. Nous sommes à un carrefour.

Quel est le calendrier de la Mission d'information ?

Depuis l'automne 2020, les auditions des partenaires sociaux (employeurs et salariés), des fédérations professionnelles (généralistes et sectorielles, et notamment des activités durement affectées par la crise), d'acteurs de la transition écologique ou de l'égalité professionnelle femmes/hommes ont permis de prendre le pouls de la situation, des attentes et des possibilités. Le rapport doit être déposé au début du printemps 2021. Il a vocation à nourrir le débat public par des propositions, applicables éventuellement dans le contexte du plan de relance ou valant suggestions pour modifier le régime des aides publiques et créer un droit des contreparties, encore embryonnaire.

La clarté et la réactivité s'imposent pour l'efficacité des mesures de relance.

État membre n'a pas la liberté des armes ! J'ajoute par ailleurs, que les entreprises ont très généralement, envers la Nation, des engagements sociétaux et publics qui justifient le bénéfice d'aides financières.

Le plan de relance permet-il une « nouvelle donne » en termes de subventions aux entreprises ?

La question s'impose, eu égard à la fois du volume d'argent public concerné mais aussi des défis environnementaux et sociaux du 21^{ème} siècle. La réflexion de la mission d'information veut être au rendez-vous du moment pour écrire « le monde de demain », en lien avec les

Le développement de la culture du chanvre, un atout pour nos territoires agricoles



Ane-Laure Blin est Député de la 3^{ème} circonscription dans le Maine-et-Loire, terre de polyculture, d'élevage, d'horticulture et de production de semences qui assurent la renommée du territoire. Quelques jours après son élection, Anne-Laure Blin a eu l'honneur de participer à l'inauguration du nouveau siège social à Beaufort-en-Anjou de l'entreprise HEMP-it, spécialisée dans la production et la commercialisation de semences de chanvre industriel. L'occasion de découvrir les nombreuses ressources du chanvre et les avancées techniques qui ont été mises en œuvre pour la construction de ce projet, ouvert au public, avec des matériaux bio-sourcés de chanvre (béton de chanvre et matériaux isolants de chanvre).

Madame Blin, pouvez-vous nous présenter l'entreprise HEMP-IT et plus précisément le chanvre ?

L'entreprise HEMP-It est une coopérative agricole créée en 1964 et elle est installée au cœur de l'Anjou, dans ma circonscription située au Nord-Est du département, à Beaufort-en-Anjou. Elle est spécialisée dans la semence de chanvre industriel, c'est-à-dire qu'ils sélectionnent, produisent et commercialisent à travers le monde les semences de leurs adhérents. C'est une fierté d'avoir cette entreprise sur notre territoire, elle est aujourd'hui la seule structure en Europe à être en mesure de commercialiser des semences certifiées répondant aux exigences de la communauté européenne et aux standards internationaux. C'est un fleuron de l'agriculture française. Défendre et accompagner son développement est important car participe à l'attrait de nos territoires en revenant aux origines de nos cultures semencières de l'Anjou avec le développement du chanvre. Car il faut savoir que la culture du chanvre a bien failli disparaître au XX^e siècle avec l'arrivée de la pétrochimie, mais la France est restée le seul pays à maintenir sa production. Aujourd'hui notre pays est leader sur le marché européen, c'est un vrai fleuron pour notre agriculture et notre économie.

Le chanvre est une plante écologique et économique : écologique parce qu'elle nécessite peu d'entretien ni l'usage de produits phytosanitaires de par ses particularités de « plante étouffante », elle résiste relativement bien à la sécheresse et nécessite donc peu d'irrigation, ce qui en fait une plante qui s'adapte à tous les sols et facilite sa culture.

Et économique parce qu'une fois cueillie le chanvre a de multiples emplois : elle peut être aussi bien utilisée dans la papeterie, dans la fabrication de bio-matériaux à destination du secteur du bâtiment (par exemple en isolant ou en béton), dans des matières plastiques, que dans l'agroalimentaire pour l'alimentation des animaux et des Hommes.

Quel est l'état de la culture du chanvre en France ?

Notre pays est actuellement le second producteur mondial de chanvre derrière



L'inauguration du nouveau siège social de Hemp-it le 9 octobre 2020

©HEMP-it et ©CJrom.fr

Il est impératif de tout mettre en œuvre pour promouvoir cette filière française d'excellence, notamment au travers du Plan de Relance.

maîtrise et le contrôle de ce taux de THC dans nos cultures est une contrainte imposée par l'Union Européenne. Pour être classée en « chanvre industriel » la plante doit contenir moins de 0,2 % de THC ce qui permet ensuite de l'utiliser et de le développer.

la Chine. Aujourd'hui, il y a en France 6 chanvrières soit un peu plus de 1 400 producteurs qui exploitent et transforment environ 150 000 tonnes de chanvre par an.

Au vu des enjeux écologiques mais aussi de notre indépendance alimentaire, il est primordial que nous mettions les moyens nécessaires au développement des filières qui œuvrent dans ce sens.

Qu'est-ce qui différencie le « chanvre industriel » du « chanvre récréatif » ?

C'est le taux de THC (rétrahydrocannabinol), cette substance psychotrope contenue dans la plante, qui détermine le classement de la plante et de la possibilité de s'en servir comme psychotrope. La

En définitive, diriez-vous que le chanvre est un atout pour nos territoires ?

Oui tout à fait ! C'est un véritable atout mais aussi un enjeu majeur pour le développement de nos territoires et de nos agricultures. Je le vois dans mon territoire cette culture permet de concilier écologie, économie et pratiques éco-responsables.

Au niveau national, en tant que parlementaire, il est impératif de tout mettre en œuvre pour promouvoir cette filière française d'excellence, notamment au travers du Plan de Relance. Porter cette ambition peut créer tout un éco-système cultivateur-producteur-consommateur et participer au « consommer local ». Un véritable enjeu d'avenir.

Le sport : bien plus qu'un loisir



Avec le développement du temps libre, des loisirs et du spectacle au cœur de nos sociétés modernes, le sport est devenu une activité économique majeure. Parce qu'il est universel, qu'il génère des passions parfois irrationnelles, le sport occupe une place très particulière dans nos vies : vecteur de bien-être, de cohésion sociale, de joies collectives, créateur de richesses, outil de propagande politique pour des états, de médiatisation et de valorisation pour certaines villes et territoires, le sport n'est pas qu'un loisir agréable ou un passe-temps vertueux. On ne mesure souvent pas assez son importance. Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise, membre de la Commission Culture, Education et Communication, amateur de sport et passionné de football, commente la situation économique du sport amateur et professionnel en France... secteur lui aussi touché par la crise.

Même si on en parle moins que l'aéronautique, la culture ou la restauration, le sport est un des secteurs les plus touchés par la crise de la Covid-19...

Bien sûr. De nombreux grands rendez-vous sportifs ont ainsi dû être annulés ou reportés, comme les Jeux Olympiques, le championnat d'Europe de football, le tour de France, Roland Garros...

La plupart des compétitions qui accueilleraient un public important se déroulent désormais à huis-clos. C'est une situation à la fois inédite et dramatique pour le monde du sport professionnel. Mais la pratique amateur est aussi touchée de plein fouet. On ne compte plus les championnats ou épreuves locales à l'arrêt. La vie sportive est ainsi gelée, avec un impact économique et social violent. Les recettes de billetterie ont disparu, on achète beaucoup moins d'articles de sport, on se désinscrit de l'association dont on était membre, on ne renouvelle pas son adhésion à sa salle de sport parce qu'elle est fermée... Les fondations même de la filière sportive sont considérablement effritées. Et les aides apportées par l'État ont oublié des pans entiers de cette extraordinaire mosaïque qu'est la grande famille du sport. Je pense par exemple aux associations qui font un travail irremplaçable en matière de lien social.

Le sport apprend qu'on ne gagne jamais seul (même dans les sports individuels), que l'effort permet le progrès et mène à la victoire.

Certaines disciplines ne vivent-elles cependant pas au-dessus de leurs moyens ; le football par exemple.

Le football est un cas à part. Le système économique régissant les autres sports est assez cohérent et, pour répondre à la question indirecte que vous suggérez, il n'y a pas trop d'argent dans le monde du

Le sport, c'est la santé. Des études le démontrent parfaitement : l'activité physique et sportive non seulement permet de prévenir certaines maladies mais possède aussi un véritable pouvoir curatif.



sport. Sauf peut-être effectivement du côté du ballon rond, où les sommes en jeu s'avèrent à la fois astronomiques et délirantes. L'affaire Mediapro, c'est-à-dire le non-paiement des droits télé à la ligue de football par un diffuseur qui a eu les yeux plus gros que le ventre, en est un bon révélateur.

Alors oui, il y a trop d'argent dans le foot. Il est abracadabrantesque de voir des clubs prêts à déboursier 250 millions d'euros pour le transfert d'un joueur, fut-il plus que talentueux. Ce n'est pas seulement une affaire de morale. C'est une question de viabilité économique. On peut dire, pour utiliser des termes connus, qu'il y a une sorte de gigantesque bulle économique autour du foot. Et elle peut éclater ! Même s'il semble tout puissant, le dieu du ballon rond est donc fragile. Peut-être ses

principaux dirigeants et acteurs en ont-ils pris conscience ces derniers mois ? Il faut l'espérer.

Le foot est-il l'opium du peuple des temps présents ?

Peut-être un peu, et les plus grandes stars comme Messi, Ronaldo, Neymar

ou Mbappé sont des sortes de héros modernes avec une notoriété et une popularité hors norme. Cela heurte probablement les esprits cartésiens, mais c'est un fait : le foot peut susciter des enthousiasmes exceptionnels, faire vibrer et fédérer, ne serait-ce que provisoirement, des peuples. La France l'a d'ailleurs vécu à 2 reprises, en 1998 et 2018 : la victoire en coupe du monde a rassemblé plus de monde sur les Champs Élysées que la libération de Paris en 1944. Et pourtant, la France est un des pays d'Europe où la « culture sportive » n'est pas très présente, contrairement à nos voisins italiens, anglais, allemands ou espagnols par exemple.

Vous semblez le regretter, non ?

Oui, car le sport est une formidable école de vie, une source d'épanouissement individuel mais aussi un révélateur de la force du collectif. On y apprend ainsi qu'on ne gagne jamais seul (même dans les sports individuels), que l'effort permet le progrès et mène à la victoire. On y apprend aussi le respect. De soi, de ses adversaires, des arbitres, des dirigeants. Le sport est un havre de solidarité, de sociabilité et enfin de mixité sociale à préserver. Soyons-en bien conscients. Et mettons en place de véritables politiques publiques autour du sport. Avec la perspective des JO 2024 en France, c'est le moment ou jamais.

Relocalisation industrielle : un enjeu d'avenir et de souveraineté nationale.



Xavier Roseren est Député de la 6^e circonscription de Haute-Savoie, territoire aux enjeux multiples avec d'un côté, en altitude, le tourisme et les stations de ski et d'un autre côté, dans la vallée, l'industrie mécanique. La vallée de l'Arve, berceau historique de l'usinage de précision, regroupe plus de 70 % des effectifs du décolletage en France, soit plus de 400 entreprises de différentes tailles, générant 1,6 milliards d'euros. Les clients principaux étant les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, la filière est aujourd'hui doublement impactée : d'une part par la mutation du marché automobile thermique et d'autre part par la pandémie de la Covid-19. L'État élabore avec les acteurs un plan d'action spécifique à la filière de l'industrie mécanique pour accompagner la reconversion du secteur en identifiant des perspectives de diversification.

Le pays a fait face à une pénurie de masques de protection en avril 2020. Comment l'État et les industriels ont-ils réagi ?

La crise sanitaire a mis en relief certaines faiblesses de notre modèle comme notre dépendance industrielle au marché asiatique par la fragilisation des chaînes logistiques mondiales. C'est une preuve supplémentaire de l'intérêt de relocaliser les activités, en particulier lorsque celles-ci produisent des biens essentiels. Avec la crise, la demande en masques de protection s'est fortement intensifiée mais il fallait dans un premier temps relocaliser la production de la matière première, le « meltblown ». Ce matériau clé pour la filtration est produit par un procédé de fabrication complexe et coûteux, délaissé depuis des années par l'industrie française.

Mi-avril dernier, la DGE a lancé un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour la réalisation d'unités de production de matériaux filtrants pour masques sanitaires, subventionnées jusqu'à 30 % par l'État. Une enveloppe totale de 18 millions d'euros permettant d'inciter les industriels français à se mobiliser pour que notre pays puisse fabriquer la totalité des masques sanitaires dont il a besoin. Début mars 2020, la France comptait trois producteurs sur son sol. Quelques mois plus tard, toute une filière a pris corps, portée par plus de 300 TPE et PME sur tout le territoire. La production hebdomadaire de masques sanitaires s'établissait à 3,5 millions d'unités avant la crise, aujourd'hui la France produit 100 millions de masques par semaine.

Concrètement comment cela s'est-il décliné sur le terrain ?

L'entreprise Savoy International située sur ma circonscription, dans la commune de Cluses, a été frappée de plein fouet par la crise sanitaire car, travaillant à 70 % pour l'automobile, elle a perdu 80 % de ses activités durant le premier confinement. Le dirigeant Émile Allamand a alors cherché une production de diversification. Avec 1 000 salariés dont la moitié en Haute-Savoie, le groupe, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2019, se partage en trois pôles de même importance : la plasturgie, la mécanique/décolletage et la mécatronique. Il s'est avéré que la fabrication de masques sanitaires correspondait relativement bien aux ressources du groupe et une « task-force » de 10 salariés a été formée pour travailler sur le projet. En partenariat avec d'autres entreprises de la vallée de l'Arve, le groupe mutualise le savoir-faire haut-savoyard et sort de ses lignes de production ses premiers masques chirurgicaux dès le 21 avril. L'entreprise a alors investi près de 10 millions d'euros, sub-

« La crise sanitaire a mis en relief certaines faiblesses de notre modèle comme notre dépendance industrielle au marché asiatique. »

ventionnés à près de 30 % par l'État, elle a recruté et formé 200 personnes pour produire aujourd'hui 1 million de masques par jour, avec l'objectif de doubler la production en 2021. Elle a également mis en place, comme prévu dans l'AMI, trois lignes de production de « meltblown » qui permettent la fabrication de 20 tonnes de matière première par semaine.

La ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher s'est d'ailleurs déplacée dans cette entreprise en octobre dernier, pourquoi avoir choisi une entreprise de votre circonscription ?

J'ai rencontré Emile Allamand qui m'a fait visiter l'entreprise en juillet 2020. J'ai été bluffé par la réactivité de ses prises de décision et par la rapidité d'exécution de ses équipes, alors même que nous étions au cœur de la crise. Mi-septembre, j'ai échangé avec le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher et lui ai envoyé une note sur l'entreprise pour lui proposer une visite ministérielle. C'était l'occasion de saluer et d'illustrer le succès de cette relocalisation

de biens essentiels, de communiquer sur les lauréats de l'AMI mais également sur les lauréats du fonds de soutien au secteur de l'automobile et de l'aéronautique, dont les premiers venaient d'être annoncés. Le hasard du calendrier faisait bien les choses car ma circonscription était, et est encore à ce jour, la plus soutenue

de France grâce à ces fonds de soutien. Il faut croire que la ministre a été convaincue puisqu'elle s'est rendue sur place le 8 octobre pour présenter France Relance, le plan de relance de 100 milliards d'euros, et son volet qui soutient l'industrie du décolletage.

L'histoire de Savoy International est un bel exemple de relocalisation créant une forte valeur ajoutée pour un territoire, tant au niveau local que national, et à ce titre je me réjouis grandement que le Gouvernement ait placé l'industrie au cœur de la relance, en lui attribuant 35 des 100 milliards du plan.



"Dispositif Zéro chômeur de longue durée" : un médicament contre la crise



Frédérique Puissat est Sénatrice de l'Isère depuis septembre 2017. Secrétaire de la Commission des affaires sociales du Sénat, elle est aussi membre de la délégation sénatoriale aux entreprises. Très impliquée sur la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », elle revient pour Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés, sur les conséquences économiques et sociales de l'élargissement de l'expérimentation.

Vous venez de proposer au Sénat les Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » dont vous étiez rapporteur. Que pouvez-vous nous dire de cette loi ?

Parce qu'il n'y a pas de réussite économique sans rencontre humaine il n'y a pas de relance ni rebond sans prise en compte des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les structures d'insertion par l'activité économique sont organisées depuis 1970. Elles intègrent 1957 ateliers et chantier d'insertion, 952 entreprises d'insertion, 682 associations intermédiaires et 268 entreprises de travail temporaire d'insertion. Alors qu'avant la crise, 2 millions de personnes étaient considérées comme éloignées de l'emploi et que 300 000 emplois ne semblaient pas trouver de candidats, il est plus que jamais nécessaire de valoriser ces structures d'insertion et de favoriser leurs taux de sorties positives. C'est une composante forte de ce texte adopté par le sénat le 4 novembre dernier après une CMP conclusive.

« Il est difficile d'échouer mais il est encore plus difficile de ne pas avoir essayé de réussir » un bel adage pour les structures d'insertion par l'activité économique !

Concrètement qu'apporte ce texte pour les structures d'insertion et au-delà le marché économique « traditionnel » ?

En tant que parlementaire de terrain, mon objectif sur ce texte a toujours été de lever tous les freins à l'inclusion en milieu ordinaire. Parce que l'insertion par l'activité économique conjugue activité économique et mission sociale il reste fondamental que cet engagement se traduise par une sortie inclusive en milieu traditionnel redonnant à chacun la fierté de vivre dans notre société.

Nous avons tout d'abord supprimé l'agrément obligatoire de pôle emploi sur les embauches au sein des structures pour fluidifier les entrées dans les dispositifs

et les accélérer. Nous avons validé la proposition faite par nos collègues de l'Assemblée Nationale de créer un CDI inclusion pour les personnes de plus de 57 ans sans pour autant le systématiser. Nous avons clarifié un contrat passerelle proposé par le Gouvernement visant à « mettre à disposition » des personnes relevant des structures d'insertion en milieu traditionnel dans un objectif d'accompagnement et d'insertion. Enfin nous avons créé dans ce même objectif, un dispositif « temps cumulé ». Ces deux dispositifs visent véritablement à donner toutes leurs chances d'insertion par un accompagnement ad hoc, aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Pensez-vous qu'il existe entre le monde économique et le monde de l'insertion des barrières ou des freins à lever ?

Cette question est pour l'avenir et notamment pour la crise économique que nous rencontrons, majeure. Les dispositifs d'insertion sont nombreux. Ils sont importants à bien des égards pour des publics différents. Pour autant leur lisibilité est parfois faible tant pour les personnes concernées que pour les collectivités ou le monde économique. C'est sans doute l'enjeu de demain. Les professionnels sont fortement engagés sur le terrain et les acteurs économiques soucieux de répondre à une attente de marché mais également à un enjeu humain.

Au-delà des dispositifs c'est bien en local que les synergies peuvent se jouer et c'est sans doute en la matière que nous avons encore de nombreux progrès à faire à l'aube d'une crise sociale qui est plus devant que derrière nous....



Les territoires : acteurs phares du rebond de demain



Nos entreprises, quelque soit leur taille, continuent d'être particulièrement impactées par une crise sanitaire qui n'en finit pas de durer. Certes le Gouvernement a d'ores-et-déjà mis en place des dispositifs puissants mais qui ne répondent pas encore à toutes les inquiétudes légitimes des acteurs économiques sur le terrain. Beaucoup se trouvent encore confrontés à de vrais points de blocage qu'il conviendra de lever au plus vite si nous voulons réellement sauver la majorité de nos entreprises. Pour Bertrand Pancher, Député de la Meuse et Président du groupe « Libertés et Territoires », l'une des clés réside, justement, dans nos territoires, acteurs centraux de la relance, à qui l'on doit donner les moyens de la décision et de l'action.



Vous présidez le groupe « Liberté & Territoires » à l'Assemblée nationale, comment justement analysez-vous l'action de ces territoires au cœur de la tempête économique que nous traversons ?

Nos territoires n'ont eu de cesse, dès la première vague de cette crise sanitaire sans précédent, de faire preuve d'une réactivité exemplaire pour, dans l'urgence, pallier à certaines défaillances de l'État. Au niveau sanitaire la fourniture de masques est l'exemple le plus frappant de leur capacité de rebond. Au niveau économique leur mobilisation a été tout aussi efficace : ils n'ont rien lâché et ont su puiser, dans leurs réserves et leur expertise, pour rapidement débloquer des fonds d'urgence en direction de leurs entreprises, pour développer des plans d'aide ou encore instituer des bons pour soutenir le commerce de proximité. Et ils ont su travailler, pour ce faire, main dans la main, avec l'ensemble des acteurs économiques.

Comment voyez-vous le monde d'après la crise, autour de quels axes devra se faire le rebond de notre pays ?

Dans le « Monde de demain » que nous sommes désormais si nombreux à appeler de nos vœux, la place de nos entreprises au sein même de nos territoires va changer. Les mentalités ont évolué, nombre de nos concitoyens aspirent de plus en plus à une vie plus sereine, remettant l'humain au cœur de notre développement économique tout en gardant à l'esprit le respect de notre environnement. Et c'est ainsi que le commerce de proximité, le

« Made in France » et la relocalisation vont retrouver leurs lettres de noblesse.

Dès lors, aujourd'hui, comment analysez-vous les réponses apportées jusqu'à maintenant à la crise économique au sein de nos territoires ?

Ne nous y trompons pas il y a hélas encore loin de la coupe aux lèvres... Certes des dispositifs puissants ont été mis en place par le Gouvernement mais les trous dans la

Aujourd'hui nombre des dispositifs de sauvetage prévus à l'échelle nationale ne sont pas applicables, en l'état, à nos entreprises locales.

raquette sont encore nombreux. Nombre des dispositifs de sauvetage prévus à l'échelle nationale ne sont pas applicables, en l'état, à nos entreprises locales, faute d'être suffisamment en phase avec les besoins et les problématiques respectives de nos territoires. On ne peut qu'être frappé par le profond désarroi de nombre de commerçants, artisans, chefs d'entreprises qui ne réussissent pas à se projeter et redoutent de devoir mettre la clé sous la porte prochainement. Car la réalité est là : des aides accordées au second confinement qui ne sont pas à la hauteur de celles mises en place durant le 1^{er}, des

pertes nettes de chiffres d'affaires qui ne sont pas compensées en totalité par les aides, des activités qui ne sont purement et simplement pas prises en charge, des dispositifs complexes à appréhender...

Dès lors quels sont pour vous les outils prioritaires à mettre en place pour sauver les entreprises de nos territoires et leur permettre d'être des acteurs du rebond ?

Le groupe « Libertés et Territoires » considère ainsi que le rebond économique ne pourra se faire que via une véritable décentralisation de la prise de décision et des moyens adoptés. C'est ainsi qu'il a fait au Premier Ministre trois propositions d'urgence très concrètes et opérationnelles pour permettre de dénouer les points de blocage que j'évoquais et répondre rapidement aux inquiétudes de nos commerçants, artisans, métiers d'art et indépendants :

- La mise en place immédiate de commissions départementales chargées d'examiner les demandes d'annulation de dettes sociales, d'accès aux prêts garantis par l'État. De telles instances permettraient en effet d'agir en amont, avant que les tribunaux de commerce ne soient saisis, que les situations n'atteignent un point de non retour et que les liquidations soient prononcées ;

- La création d'un nouveau fonds de solidarité qui serait départementalisé. Doté d'un milliard d'euros il permettrait

la prise en charge des situations non prévues dans le cadre législatif et réglementaire actuel ;

- Donner plus de marge de manœuvre aux collectivités en leur donnant par exemple toute latitude de compléter le crédit d'impôt pour les propriétaires renonçant au paiement des loyers professionnels par des aides spécifiques.

Les territoires seront des acteurs phares de notre rebond économique : il est donc urgent de leur donner toute latitude pour ce faire !

Il faut agir en faveur des entreprises en difficulté



Notre pays, comme l'Europe et plus largement le monde, doivent faire face à une crise sanitaire sans précédent aux conséquences particulièrement difficiles pour notre économie et nos entreprises. Les mesures prises afin de protéger les populations ont nécessité d'interdire ou de restreindre certaines activités économiques. Dans ce contexte anxiogène, de très nombreuses entreprises, tout particulièrement des TPE, maillons essentiels de l'économie dans nos territoires, risquent de disparaître dans les prochains mois.

Afin d'éviter cela, Romain Grau, Député des Pyrénées Orientales et ancien chef d'entreprise, considère qu'il est nécessaire dès aujourd'hui de s'y préparer afin d'accompagner les entreprises en difficulté, soit pour leur permettre de faire en sorte que l'entrée dans une procédure collective ne se transforme pas en liquidation comme c'est trop souvent le cas, soit pour permettre des reprises et ainsi sauver des emplois et des savoir-faire.



“ Rester dans le flou ou dans le secret ne pourrait qu'avoir des incidences anxiogènes pour nos économies. ”

Quelle est votre vision de la situation économique de notre pays face à cette pandémie qu'est la Covid-19 ?

La récession que nous subissons ne manquera pas d'avoir des conséquences en matière de défaillances d'entreprises. Certes, aujourd'hui encore, le nombre de procédures collectives devant les tribunaux de commerce est relativement faible dans la mesure où le soutien grâce aux deniers publics a pu exercer ses effets. Toutefois, selon de nombreux professionnels, cette situation risque de ne pas durer eu égard à la récession, et donc à la baisse de la demande ainsi qu'à l'effet domino que peuvent avoir dans certains secteurs les difficultés en série (par exemple dans l'aéronautique). C'est la raison pour laquelle, travailler sur les sujets qui touchent aux entreprises en

difficulté peut devenir un axe d'une particulière actualité et revêtir une grande utilité dans les mois qui viennent. Un point majeur pourrait déjà, pour l'Assemblée nationale, d'organiser la remontée des informations statistiques en la matière en temps réel pour être capable d'anticiper. C'est la raison pour laquelle, j'ai œuvré pour que l'Assemblée nationale lance

une mission d'information à propos des entreprises en difficulté. Il faut à tout prix que nous puissions anticiper avec le plus de précision possible les tendances en matière de défaillance et que nous puissions débattre en toute transparence de ces tendances. Rester dans le flou ou dans le secret ne pourrait qu'avoir des incidences anxiogènes pour nos économies.

Est-ce que notre législation, et plus particulièrement le droit des entreprises, permettent de répondre à ces défis ?

Le droit des entreprises en difficulté français a oscillé entre la protection des créanciers et celle des débiteurs en fonction des moments dans le cycle économique, et ce depuis très longtemps. Le droit de la faillite a profondément

évolué. La progression est positive mais du travail reste à accomplir. Le droit des procédures collectives équivaut trop souvent encore à un droit des faillites qui jette l'opprobre sur les justiciables qui en font l'objet. Contrairement à d'autres pays, dont les États-Unis, le droit des entreprises en difficulté en France ne peut empêcher qu'une certaine « mauvaise réputation » s'abatte sur les chefs d'entreprises dont les entreprises s'engagent dans une procédure collective.

Enfin, le pourcentage de procédures collectives qui se terminent par une liquidation judiciaire est toujours très, trop, élevé. Il s'agit là d'un échec de notre système, surtout lorsqu'on le compare à l'efficacité des systèmes juridiques d'autres pays. Il n'y a pas besoin d'un grand soir mais d'une stabilisation et de « fine tuning » comme disent les Américains. Il nous faut adapter le droit des entreprises en difficulté sur un certain nombre de sujets pour qu'il permette la survie des entreprises en procédure collective quand cela est possible et souhaitable et qu'il facilite la reprise des autres entreprises.

Mais que peut faire l'Assemblée nationale et plus particulièrement les parlementaires pour mieux accompagner les entreprises en difficulté ?

L'Assemblée nationale s'est saisie du sujet en ouvrant une mission d'information en y associant trois commissions. Parler des entreprises en difficulté ne se limite pas qu'à évoquer le droit des procédures collectives. Il faut étudier et adapter éventuellement la prévention, le droit fiscal, le droit social ou, même le droit des sociétés. Il faut aussi faire en sorte d'avoir une lecture fine selon les secteurs et les tailles des entreprises.

A travers cette mission d'information, nous pourrions d'abord mener des auditions pour comprendre les évolutions à venir dans un futur proche, les anticiper et faire évoluer le Droit quand et s'il y a lieu. Dans les prochains mois, cette mission mais aussi la transposition de la Directive du 20 juin 2019 seront autant d'opportunités pour que l'économie passe l'orage.

Le plan de relance : du concret pour nos entreprises !



La crise sanitaire qui frappe notre pays depuis presque un an, a engendré simultanément une crise économique et sociale dont nous ne connaissons pas encore la profondeur. Le Gouvernement, avec la majorité parlementaire, a soutenu l'économie par le déploiement d'un ensemble de mesures inédites et notamment le plan de relance. Michèle Crouzet, Députée de l'Yonne, précise les opportunités offertes aux territoires qui participent au développement de nos entreprises, malgré la crise.

Dans votre circonscription, quelles ont été les réactions des entreprises face aux contraintes sanitaires ?

Avec l'épidémie nos entrepreneurs ont beaucoup souffert, qu'ils soient artisans ou industriels, ils ont tous eu la crainte de voir les efforts de tous les jours, parfois d'une vie, partir en fumée. Avec le recul et avec unanimité, ils s'accordent à dire que la France a été à la hauteur, avec des soutiens très appuyés que cela soit économiquement, mais aussi humainement.

Certaines entreprises ont d'ailleurs pris cette crise comme une opportunité pour se réformer et tout cela grâce à un soutien sans faille de l'État et un accompa-



Il y a un véritable enjeu : développer des offres de formations adaptées au tissu économique des territoires. Il faut accorder davantage de place à l'entreprise dans les formations professionnelles et ce dès le lycée.

gnement localisé de par un travail important des services décentralisés de l'État.

Avez-vous un exemple concret d'un projet qui a été retenu dans l'Yonne ?

Oui et pas des moindres. Je suis élue dans une circonscription rurale, proche de Paris, et c'est peu dire que nous avons des pépites industrielles et des savoir-faire artisanaux qui sont à soutenir, à promouvoir et à développer. C'est le cas dans ma circonscription de l'entreprise Boudin qui depuis 1947, est spécialisée dans la mise au point, la réparation et la maintenance des moules d'injection plastique et des moules de thermoformage. Grâce au plan de relance, cette entreprise va percevoir 1,12 million d'euros pour un projet évalué à 2,8 millions d'euros. Cette entreprise compte 25 salariés et travaille actuellement dans des locaux d'une superficie de 600 m². En l'espèce, le plan de relance est un véritable cata-

lyseur, et l'accompagnement de cette entreprise qui ambitionne de doubler sa masse salariale et quasiment quintupler sa surface de travail pour ainsi s'autoriser des marchés auxquels elle ne pouvait pas répondre jusqu'alors.

L'automobile est pour la société Boudin un domaine de prédilection et il est fort à parier que vos phares de voitures ont été moulés grâce à cette entreprise !

Le développement des entreprises c'est une chose, n'y a-t-il pas des problématiques liées à la main d'œuvre ?

Effectivement l'industrie, d'autant plus lorsqu'elle est spécialisée, nécessite des personnels formés à ces métiers. Il est vrai que nos chefs d'entreprises se heurtent régulièrement au cruel manque de main d'œuvre qualifiée. Il y a un véritable enjeu : développer des offres de formations adaptées au tissu écono-

mique des territoires. Il faut accorder davantage de place à l'entreprise dans les formations professionnelles et ce dès le lycée.

Nos industries ont besoin de personnels sachant pratiquer concrètement. Il faut que nos étudiants apprennent en direct sur le terrain. Les évolutions technologiques ne permettent plus par exemple aux lycées d'assurer une formation pratique à la pointe de la technologie.

Comment un territoire peut-il organiser et prendre en main l'offre de formation ?

Il faut créer aux niveaux départemental et régional une coopération efficace entre les services de l'État, l'Education Nationale, les entreprises et j'ajoute les élus locaux et nationaux. Les parlementaires doivent être les porte-voix de leurs territoires qu'ils connaissent de façon pratique. Il faut exploiter d'abord la richesse existante d'un territoire avant de chercher à se développer. Il faut être maître en son royaume, pour en conquérir d'autres. Aujourd'hui nos chefs d'entreprises nous demandent à ce que les étudiants soient formés aux métiers de leurs industries. De plus, un ouvrier qualifié peut prétendre à un confort de vie non négligeable. La rareté se paye. C'est donc aux politiques de se mobiliser sur les sujets de formation qui sont la clé pour la création d'emplois non précaires.

Initiatives, urgences citoyennes et solidarité



Loin des directives nationales qui ont peiné à se mettre en place, Pierre Vatin, Député de l'Oise, s'est montré très actif aux côtés des entreprises et des citoyens qui manquaient cruellement d'équipements de protection. Parmi ses actions, il a notamment accompagné une start-up de l'Aisne, « Mon Masque de France », créée par Diane Deblyck, alors spécialisée dans l'excellence de la sellerie automobile française. Voilà un bel exemple qui démontre que la politique et le monde de l'entreprise sont un binôme efficace lorsqu'il s'agit de faire cause commune.

Comment avez-vous perçu la crise sanitaire à ses prémices ?

La crise sanitaire a débuté en février 2020 avec le décès, dans ma circonscription, du premier mort en France de la Covid-19. L'épidémie s'est brusquement étendue à l'ensemble de mon département, l'Oise, avant de toucher d'autres territoires.

Le 15 mars, le confinement décrété par le Gouvernement a été brutal. Le pays tout entier a été paralysé, contraignant à l'arrêt toutes les activités qui ne sont ni vitales (alimentation) ni engagées directement dans la lutte contre ce virus (professions de santé, industries...). Une économie de crise cherchait alors à se structurer et je me devais d'aider à son développement.

C'est-à-dire ?

Les Français ont dû réagir face au sentiment asphyxiant d'impuissance de l'État et au besoin vital de masques. De nombreux entrepreneurs ont donc admirablement relevé leurs manches comme Diane Deblyck, qui a créé « Mon Masque de France ». Il fallait mettre en relation ces entrepreneurs avec leurs concitoyens qui avaient besoin d'aide. Je me suis hâtivement attelé à la tâche.

Pourriez-vous nous parler davantage de cette start-up ?

Oui. Diane Deblyck a créé une entreprise qui fabrique des masques en tissu réutilisables. Les ateliers de productions sont situés dans l'Aisne. En 21 jours, elle a recruté du personnel, trouvé un local et des machines ou encore obtenu l'appui d'une banque. Sa réactivité a précieusement aidé ceux qui cherchaient vainement des masques pour leurs concitoyens. Rappelons que les masques étaient, à ce moment-là, une denrée rarissime, l'État en étant totalement démuné. Aidée de son fils et de son équipe, cette entreprise des Hauts-de-France a même livré l'Assemblée nationale !

Comment cela s'est-il mis en place ?

En temps de crise sanitaire, il n'y a pas de stratégie commerciale. Il faut uniquement mettre en relation les personnes qui

ont une question qui ne trouve pas de réponse et celles qui ont une réponse mais qui ne connaissent pas ceux qui posent la question. J'ai donc activement fait circuler l'existence de « Mon Masque de France ».

Étiez-vous une courroie de transmission ?

Chacun a pu agir en fonction de son domaine de compétences. En tant que Député de terrain, j'ai mis un point d'honneur à être une courroie de transmission étant en contact permanent

Et maintenant ?

Même si les balbutiements de l'économie de crise sanitaire sont derrière nous, la Covid-19 est loin d'être éradiquée et les plus fragiles d'entre nous doivent être protégés. L'économie de protection va donc durer : masques, blouses, gants, vêtements de travail...

Je vais continuer d'être une courroie de transmission pour les entreprises à l'instar de « Mon Masque de France » ; et de soutenir, par mon travail parlementaire,

Pour une meilleure gestion de cette pandémie, l'État doit, aussi, être moins technocratique, moins centralisé, plus réactif et plus créatif s'il est plus à l'écoute !

avec mes concitoyens. L'urgence de protéger les Français, l'objectivité du travail réalisé par Diane Deblyck et la lutte contre l'inflation du prix des masques m'ont convaincu de la justesse de mon engagement.

les entrepreneurs qui souffrent, faute de pouvoir travailler. Pour une meilleure gestion de cette pandémie, l'État doit, aussi, être moins technocratique, moins centralisé, plus réactif et plus créatif s'il est plus à l'écoute !



Aux côtés de Diane Deblyck, créatrice de « Mon Masque de France » et de son fils, Jules Lobry-Deblyck

"Entreprises et collecte de la TVA, une ineptie à la française"



Mohamed Laqhila, Député de la 11^e circonscription des Bouches-du-Rhône, est membre de la Commission des finances et rapporteur spécial du budget sur les missions de « Cohésion des territoires : politique des territoires ». De par son expérience acquise en tant qu'expert-comptable et commissaire aux comptes, il défend l'idée d'une simplification administrative et d'une fiscalité renouvelée au profit des entreprises. Il nous détaille son plaidoyer en faveur d'une suppression de la TVA interentreprises.

Les entreprises sont les premières victimes économiques de la crise sanitaire en cours. Quel regard portez-vous sur la crise actuelle et sur l'après ?

Dans les prochains mois, nous aurons une appréciation plus juste du coût économique de ce second confinement. Néanmoins, il est évident que certaines entreprises vont éprouver de sérieuses difficultés. Je pense notamment à ce petit commerce de proximité qui nous est cher et dont on ne connaît que trop bien la fragilité.

Ce constat économique, il est partagé par tous les élus ; c'est une réalité quotidienne que l'on vit tous les jours dans

Dans les prochains mois, nous aurons une appréciation plus juste du coût économique de ce second confinement.

nos circonscriptions. Bien que les aides exceptionnelles accordées par l'État aient été conséquentes, force est de constater que le traitement des dossiers est trop long ; il faut être plus efficace, plus rapide. Plus que jamais nous devons soutenir leurs trésoreries et leur donner des perspectives.

Selon vous, quelle est la réponse adéquate à l'urgence économique ?

Tout d'abord, il y a, j'en suis convaincu, un travail de fond à mener en aiguillant les entreprises vers les mécanismes d'aides auxquelles elles peuvent prétendre. C'est aussi là la mission d'un Député. D'autre part, et je crois que c'est important de le rappeler : les banques, les assurances et l'État doivent chacun jouer leurs rôles – dans les attributions qui sont les leurs – en ne se cachant pas derrière quelques virgules et autres astérisques. La reprise va demander du temps ; tout le monde doit y prendre sa part.

Depuis le début de mon mandat, je défends une simplification de la gestion administrative quotidienne des entreprises, ainsi qu'une réforme ambitieuse de leur fiscalité. Aujourd'hui, ce « combat » prend tout son sens. Il paraît évident qu'avec environ 20 millions de journées consacrées au seul traitement de la TVA interentreprises, la compétitivité de nos entreprises ne peut qu'être affectée négativement par ce travail « non-productif ».

Concrètement, quelle proposition portez-vous ?

Depuis trois ans déjà, lors de l'examen du budget, je dépose un amendement de suppression de la TVA interentreprises. Cette collecte tout au long de la chaîne verticale n'est aucunement neutre pour les entreprises. Chaque année, elle impacte leurs capacités d'achats et d'investissements en immobilisant des milliards d'euros de trésorerie en attendant le recouvrement des sommes avancées. La collecte de la TVA coûterait près de 1,5 million journées de travail non productives par mois aux entreprises. De plus, le traitement administratif de la seule TVA coûte annuellement 750 millions d'euros aux entreprises. Lorsque l'on regarde les besoins

de trésorerie actuels de nos entreprises, comment ne pas penser aux crédits bancaires auxquels elles vont devoir recourir pour avancer cette TVA ? Ce système, il fragilise nos entreprises et il favorise la fraude, notamment via les fausses factures. Pour la seule année 2019, la fraude à la TVA s'est élevée, selon la Cour des comptes, à près de 15 milliards d'euros en France ! Ce mode de collecte n'est donc plus viable.

Que proposez-vous à la place ?

Je souhaite que l'on supprime la TVA interentreprises au profit d'un prélèvement a posteriori de la TVA, en bout de chaîne, c'est-à-dire directement auprès du consommateur final. Un tel système existe déjà dans le secteur du BTP. En effet, le mécanisme d'autoliquidation de la TVA qui y est pratiqué en cas de travaux réalisés par un sous-traitant au profit d'un donneur d'ordre assujéti à la TVA, a fait la preuve de son efficacité.

Ce que je propose, c'est donc un choc de compétitivité immédiat et une réduction des frais de gestion à hauteur de 300 millions d'euros pour Bercy. Enfin, ce nouveau mode de collecte donnerait une bouffée d'oxygène pour la trésorerie des entreprises, sans affecter le volume de TVA perçu par l'État.

Ce que je propose, c'est une bouffée d'oxygène pour la trésorerie des entreprises.



Réindustrialiser les territoires doit être la base de toutes les politiques publiques économiques



Élu à l'Assemblée nationale le 27 septembre dernier à l'occasion d'une élection partielle, Yves Hemedinger est un élu ancré dans son territoire qui s'étend de sa Ville de Colmar au bord du Rhin, en passant par le Ried et la Hardt. Conseiller départemental depuis 2015, Conseil Régional d'Alsace de 2010 à 2015 et 25 années au Conseil municipal de Colmar, dont 12 comme 1^{er} Adjoint au Maire, ces mandats auront forgé sa connaissance parfaite des dossiers locaux. Salarié dans l'industrie papetière durant 25 ans, il connaît bien le monde de l'entreprise tout en ayant une expérience d'élu. Il intègre naturellement la Commission des Affaires Économiques avec la ferme intention de contribuer à la réindustrialisation des territoires et au développement d'emplois.

Pour vous quelles sont les conditions pour faire revenir en France les industries qui sont parties dans les dernières décennies ?

Lorsqu'un élu parle d'économie, il doit toujours faire preuve d'humilité et se souvenir que ce sont les entreprises et non les élus qui créent des emplois. Les élus doivent, eux, créer les conditions les plus favorables à l'investissement et à la création d'emplois. Certaines conditions sont indispensables pour leur arrivée ou leur retour : sur un plan national, les investisseurs ont besoin d'une visibilité pour l'avenir, d'une stabilité, notamment fiscale, règlementaire et normative ; d'incitations fiscales. Localement, il faut des territoires dynamiques, avec à leur tête des élus, réels ambassadeurs de leurs territoires. Il se pose évidemment la problématique du foncier, à la fois disponible et respectueux des problématiques environnementales et du cadre de vie, mais aussi du foncier prêt au démarrage, purgé de toutes les études, certes indispensables mais dont le temps de réalisation est trop long pour un investisseur prêt au lancement de son activité, qui ne veut pas ou qui ne peut pas perdre deux ans. Il faut donc localement anticiper pour être en avance sur les autres. Par ailleurs, il faut revoir le code du travail pour le réduire et le simplifier. Il faut développer dans ce pays une véritable culture favorable à l'entrepreneuriat et particulièrement soutenir nos PME/PMI, artisans et commerçants en allégeant les charges et les normes.

Quelles sont les problématiques rencontrées sur votre territoire ?

Ma circonscription est au cœur d'une Région particulièrement attractive, dans le Rhin Supérieur, marché de rang mondial, parmi les plus compétitifs d'Europe. Elle partage également une frontière avec l'Allemagne et n'est pas très éloignée de la Suisse, deux des plus grandes économies européennes. Un des atouts importants de la partie rhénane de la circonscription était la présence voisine de la centrale nucléaire de Fessenheim. Au-delà des clivages écologiques, ce site générerait près de 2 000 emplois directs et indirects et représentait 48 millions d'euros de taxes et d'impôts pour le territoire. Avec sa fermeture, c'est une part impor-

tante du développement économique du secteur qui est à repenser. Cette fermeture entraîne la perte de 100 millions d'euros par an de commandes locales, la vacance de 400 logements, la suppression de 2 000 emplois directs et indirects et 14,1 millions d'euros d'impôts locaux perdus. Nous devons réussir le défi de sa transition économique en développant de nouvelles industries.

Que proposez-vous pour réussir cette réindustrialisation de votre territoire ?

Je défends deux projets qui répondent aux besoins locaux qu'ils soient économiques ou environnementaux. J'ai d'ailleurs rencontré en décembre dernier des

Freiburg, hub européen du transport pharmaceutique, le territoire apparaît particulièrement stratégique pour la création d'un pôle pharmaceutique. Le Président de la République l'a annoncé, il souhaite relocaliser nos productions pharmaceutiques pour ne plus connaître les pénuries que nous avons traversées. C'est dans cette dynamique que je me place. Je dis qu'il faut s'appuyer sur les atouts de la bande rhénane haut-rhinoise pour y créer un véritable pôle pharmaceutique français et européen, attractif et compétitif.

Le deuxième projet concerne la création d'une centrale à méthane décarboné et à hydrogène. Elle répondra à la nécessité environnementale de produire de l'électricité décarbonée mais aussi aux besoins

Lorsqu'un élu parle d'économie, il doit toujours faire preuve d'humilité et se souvenir que ce sont les entreprises et non les élus qui créent des emplois.

conseillers du Ministère de l'Industrie pour leur présenter ces projets et demander le soutien du Gouvernement.

A côté de l'Allemagne ou de la Suisse, leaders des producteurs de médicaments européens, à proximité de Bâle, pôle biotechnologique et chimique de rang mondial, et de l'EuroAirport Bâle Mulhouse

énergétiques du territoire rhénan. Le Rhin supérieur était la Région la plus nucléarisée au monde, mais les nombreuses fermetures de centrales suisses, allemandes et aujourd'hui françaises ont considérablement affaibli le réseau électrique et nos voisins se préparent déjà à des épisodes de blackout. Sachons développer une culture du made in France.



La transition écologique : une opportunité à saisir pour nos entreprises !



Les Accords de Paris, dont nous avons célébré le 12 décembre dernier le 5^{ème} anniversaire, ont permis un véritable éveil aux enjeux climatiques et une mobilisation collective sans précédent. Cette triple mobilisation publique, privée et citoyenne, est fondamentale pour réussir la transition écologique. Ce cinquième anniversaire a été l'occasion de faire un point d'étape bienvenu et de mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en 2016. Le constat est sans appel : nous devons aller plus vite et plus loin. Alexandre Holroyd, Député des Français établis hors de France s'est vu confier la mission, par le Gouvernement, d'évaluer les meilleures pratiques en matière de finance verte dans l'Union européenne.

Face à l'impératif qui nous oblige d'accélérer nos efforts, nous ne sommes pas démunis.

Nous pouvons et devons agir. Nos entreprises sont des acteurs de premier plan pour permettre à notre pays de construire une croissance durable, innovante et respectueuse de l'environnement. Malheureusement, encore aujourd'hui, quand on parle de lutte contre le réchauffement climatique, c'est trop souvent en termes de risques : risques climatiques ou risques financiers qui pèseraient sur l'entreprise. Pourtant, la lutte contre le changement climatique ne doit pas être appréhendée uniquement comme une épée de Damoclès qui planerait au-dessus de la tête de nos entreprises, assombrissant leur perspective d'avenir. Elle représente également un formidable vecteur de développement pour nos entreprises partout sur le territoire.

A la demande du Premier Ministre, Edouard Philippe, j'ai commencé en décembre 2019 une mission sur l'évaluation des meilleures pratiques en matière de finance verte et d'organisation des places financières dans l'Union Européenne. Débutée avant la crise de la Covid-19, la mission s'est terminée en juin 2020, au moment où les Gouvernements, les entreprises et les institutions financières cherchaient à anticiper et à construire les modèles de croissance et de financement de demain qui permettront la reprise économique. Fruits de six mois de travail et de plus de 150 auditions, sont nées 24 recommandations concrètes pour mieux orienter les flux privés vers la transition écologique et l'économie décarbonée.

Au terme de cette mission, ma conviction est que la crise sanitaire doit impérativement être saisies comme une opportunité sans précédent pour nos entreprises de moderniser leur outil de production et de créer des emplois partout sur le territoire.

Pour aider concrètement nos entreprises sur le chemin de la transition, nous devons les encourager à prendre conscience de leur propre empreinte écologique. Une mesure adoptée par la majorité, dans le budget 2021, prévoit la publication par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre simplifié.

L'objectif n'est pas de produire un bilan au kilowatt près mais d'avoir une « photographie » de la réalité des émissions de carbone par nos entreprises à un moment t, pour que nous puissions envisager une véritable trajectoire de réduction d'émission des gaz à effet de serre. Cette « photographie » permettra également de mieux orienter les aides publiques vers les secteurs qui en ont le plus besoin pour réussir leur transition et moderniser leur outil de production. Le bilan demandé sera un bilan simple qui doit pouvoir être rempli facilement et en peu de temps par les entreprises. Plusieurs acteurs de marché proposent déjà des solutions innovantes et adaptées à la réalité des petites et moyennes entreprises, qui fonctionnent très bien.



Cependant, les besoins en capitaux nécessaires pour faire émerger l'économie verte de demain et accompagner la transition de nos acteurs existants sont colossaux, et dépassent largement les seuls investissements publics. Il est donc vital que les investissements privés soient pleinement mobilisés pour réussir cette transition.

Dans mon rapport au Premier Ministre, je recommande le développement de plusieurs outils pour accélérer le développement de la finance verte. En particulier, je recommande que la France se dote d'un label de « transition », réceptacle et outil identifiant des investissements contribuant à transformer notre modèle de production en modèle bas carbone. Au cœur de cette réorientation des flux privés, l'épargne est également vouée à jouer un rôle central. Six Français sur 10¹ disent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement, avec une sensibilité particulière pour des sujets tels que la pollution, le changement climatique et la biodiversité. Cet intérêt croissant à la fois des investisseurs et des épargnants doit encourager nos entreprises à s'engager le plus rapidement possible afin qu'elles puissent gagner de nouvelles parts de marché et créer des emplois dans ce secteur.

Sur le plan réglementaire, la France a été à l'avant-garde sur le sujet de la publication extra-financière des entreprises et des investisseurs avec l'article 116 de la loi Nouvelles Régulations économiques (NRE) promulguée dès 2001. Nous devons capitaliser sur cette avance et nous positionner en leader en Europe



et dans le monde. C'est une question de compétitivité pour nos entreprises. Le caractère d'avant-garde de la France en matière de publication permet une plus grande transparence des entreprises en France par rapport à d'autres États, y compris ceux soumis à la Directive européenne sur le reporting non financier. La révision au premier trimestre 2021 de cette Directive doit justement être l'occasion pour la France de plaider pour une révision ambitieuse. L'Union européenne a un rôle central à jouer en matière de finance durable, l'échelon français étant par définition insuffisant pour réussir un défi tel que la transition écologique.

A l'échelle internationale, je plaide également pour que la France promeuve l'approche de la double matérialité – c'est-à-dire l'impact du climat sur l'entreprise et l'impact de l'entreprise sur le climat, dans les forums de discussion internationaux.

¹ Sondage Ifop pour le FIR et Vigeo Eiris de septembre 2019 : les Français et l'épargne responsable.

Soutenons les entrepreneurs français à l'étranger



Jacky Deromedi, Sénateur des Français établis hors de France, est à l'initiative de travaux menés par la délégation sénatoriale aux entreprises autour de la situation des entreprises françaises, notamment de petite ou moyenne taille, implantées à l'étranger. Plusieurs acteurs, représentant la direction générale du Trésor, Business France, Bpifrance ou encore Proparco, ont été auditionnés. Chacun confirme la nécessité de trouver de nouvelles solutions face aux contraintes légales liées à leurs missions et champs d'action, aux carences statistiques et à une ingénierie financière inadaptée aux cas des entreprises françaises à l'étranger : "*Identifier, adapter, innover*", tout en renforçant le lien des entreprises exportatrices, déjà soutenues.

Les entreprises françaises à l'étranger créées localement par nos compatriotes sont les grandes oubliées du plan de relance. L'État aide à l'export les entreprises françaises basées en France, cela va de soi, - il y a des mesures précises dans le plan de relance -, mais rien est prévu pour celles créées localement à l'étranger.

Elles achètent des produits français, elles aident les entreprises françaises à l'exportation et représentent 25 à 30% du commerce extérieur de la France. Suite aux nombreux appels à l'aide d'entreprises françaises à l'étranger qui se trouvent en grande difficulté en raison de la pandémie, une « mission flash » m'a été confiée par le Président de la Délégation aux Entreprises du Sénat, M. Serge Babary, sur ce sujet urgent.



La nature ayant horreur du vide, leurs parts de marché, durement gagnées, iront dans l'escarcelle de nos concurrents.

Les entreprises françaises à l'étranger, essentiellement des PME/TPE, ont subi elles aussi de plein fouet la crise, en particulier dans les secteurs des services, du tourisme, de la restauration, de l'événementiel, de la communication, etc...

Dans le cadre de cette mission, deux tables rondes ont eu lieu, la première sur les difficultés rencontrées par les petits entrepreneurs français à l'étranger et la seconde sur les réponses possibles des acteurs de la politique d'aide aux entreprises. Les conclusions des tables rondes et l'adoption du rapport ont eu lieu le 17 décembre. Elles vont être présentées au Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, M. Franck Riester. Plusieurs conseillers des Français de l'étranger se sont faits les relais des entrepreneurs de leurs circonscriptions. Leurs témoignages sont précieux.

Nous souhaitons aider ces entreprises à reconstituer leur trésorerie au moyen de prêts, qui seraient garantis et qu'elles rembourseraient à partir de la troisième année sur cinq ans. J'ai déposé un amendement au projet de Budget 2021 tendant à attribuer une aide d'urgence de 30 millions d'euros à nos entreprises françaises à l'étranger en recourant au service de

Proparco dont l'action est actuellement limitée aux pays en voie de développement. A terme, le montant total nécessaire pour les faire sortir de la crise sera certainement proche de 100 millions d'euros.

Parallèlement à cette mission, j'ai souhaité également attirer l'attention du Président de la République sur ce sujet en lui adressant un courrier dans lequel j'insiste sur l'importance d'accompagner ces milliers de Français qui, sans soutien, risquent de devoir rentrer ruinés en France.

Lors de son discours à l'université de Ouagadougou, le 28 novembre 2017, le Président Macron avait annoncé notamment que la France consacrerait 2,5 milliards d'euros, sur la période 2018-2022 aux entreprises africaines via l'Agence Française de Développement (AFD) et BPI France. Cette initiative « *Choose Africa* » constitue un appui inégalé aux PME africaines : 1Md€ en fonds propres et 1,5Mds€ pour leur faciliter l'accès au crédit.

Si je ne mets pas en cause le soutien de la France au développement de nos pays africains amis, au travers de l'AFD et BPI France, on peut s'interroger sur l'absence totale de soutien à nos entrepreneurs français basés hors Afrique. Il est

possible de donner 2,5 milliards d'euros à 10 000 entrepreneurs africains... mais impossible d'avancer 30 millions d'euros pour aider quelques milliers de petits entrepreneurs français au bord de la faillite, le temps qu'ils reconstituent leur trésorerie et qu'ils se feraient un honneur de rembourser...

La Ministre Agnès Pannier-Runacher a eu pour principal argument qu'il n'était pas possible d'aider des entrepreneurs qui ne paient pas d'impôts en France...

Parce que les entreprises africaines paient des impôts en France ? N'abandonnons pas ces compatriotes qui ont eu le courage de partir à l'étranger, parfois parce que la France ne leur donnait pas leur chance, et qui sont les ambassadeurs de nos produits, de notre savoir-faire et de notre identité à l'étranger. De plus, la nature ayant horreur du vide, leurs parts de marché, durement gagnées, iront dans l'escarcelle de ceux de nos concurrents qui auront pu rester. Par ailleurs, les entreprises françaises exportatrices basées dans l'hexagone qui travaillaient avec ces PME/TPE, verront leurs chiffres à l'exportation diminuer considérablement...

Ne vaudrait-il pas la peine de réfléchir à une possibilité de garder « en vie » les entreprises françaises à l'étranger en leur donnant des avances de trésorerie à travers de Prêts Garantis par l'État afin qu'elles puissent poursuivre leur activité et continuer notamment à acheter les produits fabriqués en France ? Nous risquons de réduire à zéro les efforts consentis depuis un grand nombre d'années pour établir un réseau dense et efficace à travers le monde que bien des pays nous envient.

Grâce à nos Chambres de Commerce, aux Conseillers du Commerce Extérieur, à nos postes diplomatiques, nos entrepreneurs ont réussi à occuper le terrain et à devenir des partenaires incontournables. Il semblerait que plusieurs pays européens, notamment l'Italie, n'hésitent pas à soutenir financièrement leurs entrepreneurs établis à l'étranger. Pourquoi ne pas nous inspirer des mesures qu'ils ont prises en faveur de leurs ressortissants ?

Les Français résidant hors de France participent, à travers la diplomatie économique, au rayonnement de la France, de sa langue, de sa culture et de ses valeurs.

Aide aux commerces de proximité : et si les particuliers pouvaient faire des dons ?



Après la crise, avoir un commerce de proximité en bas de chez soi deviendra-t-il un luxe ? Les élus de nos villages comme des grandes métropoles se battent pour que ce cauchemar ne devienne pas réalité. Olivier Dassault, Député de l'Oise et président de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés, a déposé une proposition de loi, cosignée par plusieurs Députés membres de GEEA, pour que les particuliers puissent leur faire un don.



L'endettement des TPE-PME s'est accentué au fil des manifestations, des grèves, puis des incertitudes et des confinements. La plupart d'entre elles manquent cruellement d'argent frais et peu d'aides publiques stimulent leur injection.

Des années d'efforts pour maintenir l'activité économique locale se dissolvent chaque jour un peu plus. Malgré les mesures financières sans précédent du Gouvernement, les dispositifs ne sont pas adaptés à la réalité de ce que vivent nos commerces, nos cœurs de villes et de villages : trop d'aides différentes, trop de conditions à remplir, trop de paperasse administrative.

D'après une enquête de l'Union des indépendants, auprès de ses adhérents, la moitié d'entre eux n'a pas eu accès au premier plan de solidarité, 81 % n'ont pas bénéficié d'un report de charges sociales ou fiscales, aucun n'a bénéficié d'un report de loyer, 90 % ont préféré renoncer au prêt garanti par l'État par crainte d'une dette supplémentaire.

L'IR-PME (ex Madelin), peu connu du grand public, permet aux Français d'investir dans les TPE-PME. Mais les incitations fiscales sont relativement faibles même si le projet de loi de finances pour 2021 a

Malgré les mesures financières sans précédent du Gouvernement, les dispositifs ne sont pas adaptés à la réalité de ce que vivent nos commerces, nos cœurs de villes et de villages.

permis de maintenir la majoration du taux de 18 % à 25 % concernant les versements effectués jusqu'au 31 décembre 2021. De plus, les conditions pour que les TPE et les PME puissent en bénéficier sont très strictes. La PME doit :

- Employer moins de 50 salariés,
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel ou avoir un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros au cours de l'exercice,
- Avoir été créée depuis moins de 5 ans,
- Être en phase de développement c'est-à-dire en phase d'amorçage (période où l'entreprise n'est pas constituée sur le plan juridique), de démarrage (entre la date de constitution de la société et jusqu'à la première commercialisation de produits ou de services) ou d'expansion (période au cours de laquelle l'entreprise constituée a commencé à commercialiser des produits ou services).

Se basant sur le succès de la prime de 1 000 euros non chargée, non fiscalisée, déposée par Olivier Dassault en octobre 2017, le législateur invite à la création d'un crédit d'impôt allant jusqu'à 1 000 euros, à hauteur de 66 % pour tout don à un commerce de proximité. Cet effort fiscal incitera significativement les Français qui le souhaitent et qui le peuvent à soutenir le maintien de leurs commerces de proximité. Par exemple, un Français qui souhaite apporter un soutien de 500 euros au bar tabac où il achète son journal chaque matin, la même somme à son coiffeur qui lui coupe la frange exactement comme il le souhaite, et offrir un coup de pouce de 500 euros à son restaurant préféré (soit un soutien de 1 500 euros) bénéficiera d'une déduction fiscale de 990 euros.

La simplicité est source d'efficacité !

Groupe Zephyr, deux entrepreneurs engagés ensemble au service de l'autonomie



Senior Compagnie
Plus qu'une aide, une compagnie

FreeDom
Libérez-vous du quotidien

SynergieMed
Assistance médico-technique à domicile

Libelia
Partenaire pour l'autonomie



NICOLAS HURTIGER

Président du groupe Zephyr

RYM BELKORA

Directrice générale du groupe Zephyr

C'est dans leur bureau du 5^{ème} arrondissement de Paris, au pied d'un immeuble d'habitations, face au Jardin des Plantes, que « Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés » a rencontré Nicolas Hurtiger et Rym Belkora, complices dans la vie, comme à la ville. Ce jeune couple dynamique a su innover jusqu'à révolutionner le service d'aide à la personne.

Le groupe Zephyr, qu'ils président et dirigent, est composé de quatre enseignes capables d'apporter un accompagnement personnalisé, correspondant aux besoins des personnes âgées et handicapées, ainsi qu'à leur famille, tout en restant à l'écoute des équipes impliquées au cœur des territoires en milieu urbain et rural.

Comment est venue l'idée de se lancer dans le service à la personne ? Tout a commencé en 2007. Nicolas Hurtiger était alors un jeune étudiant à la prestigieuse école de commerce, l'Essec. Il souhaitait construire un modèle basé sur le maintien du lien social pour les personnes dépendantes ayant la volonté de vivre à domicile. Une idée détonante dans un secteur alors monopolisé par le milieu associatif.

Nicolas s'y est accroché et Senior Compagnie, la première enseigne du groupe, a petit à petit poussé dans l'incubateur de l'école. Depuis, la société a bien grandi. La « success story » n'aurait sûrement jamais eu lieu sans la participation de Rym Belkora qui a rejoint son mari en 2014, après une expérience dans de grands groupes, comme Deloitte. Son expertise des finances, de la digitalisation et du management a été une réelle plus-value puisqu'elle a structuré le réseau national de franchises Senior Compagnie et a co-fondé et développé le groupe Zephyr.

Dans la perspective d'offrir un guichet unique constitué d'un panel complet de services destinés à améliorer le bien-être de ceux qui nécessitent un accompagnement mais veulent rester vivre chez eux, le plus longtemps possible tout en étant soucieux d'apporter un cadre bienveillant et valorisant aux salariés, le Groupe Zephyr a consolidé son offre de services avec le rachat de sociétés complémentaires à Senior Compagnie : Libelia, SynergieMed et Free Dom.

Rencontre avec deux entrepreneurs sympathiques et remplis d'énergie positive.



Notre ADN est de faire de l'impact positif et de se présenter comme une alternative lucrative d'intérêt général.

Le monde du service à la personne est-il un marché comme les autres ?

La qualité de nos prises en charge à domicile passe indéniablement par l'instauration d'un management bienveillant. Nous accordons une place prépondérante à l'écoute et à la reconnaissance des engagements du quotidien dans un secteur qui pâtit aujourd'hui d'un manque criant de valorisation.

Senior Compagnie a été élue pour la 4^{ème} fois « Meilleure Enseigne Qualité de Service » par le magazine Capital. Quel est le secret de votre réussite ?

Notre originalité repose sur une approche humaine de l'aide à domicile où l'intervenant est avant tout une sentinelle bienveillante qui accompagne la personne âgée dans les différentes phases de la vieillesse de manière conviviale et positive. C'est principalement cet accompagnement, profondément vertueux qui nous permet de nous différencier. Nos

franchisés, collaborateurs et agences interrogés mettent régulièrement en avant la dimension familiale et les valeurs éthiques au profit des bénéficiaires de nos agences. Nous sommes très vigilants sur les besoins de nos bénéficiaires et de nos intervenants. Les valeurs de proximité, de respect, d'écoute et d'empathie font parties de notre ADN depuis le début de cette aventure humaine et entrepreneuriale. Nous avons su créer un contact permanent avec l'environnement qui entoure nos usagers.

Le secteur de l'aide à domicile est occupé principalement par le milieu associatif et l'économie sociale et solidaire. Comment réussissez-vous à être compétitif ?

Aujourd'hui, le milieu associatif n'occupe plus que la moitié du marché. Les collectivités n'ont plus forcément les moyens de soutenir, à grande ampleur, cette politique sociale. Notre modèle économique est vertueux. Nous misons essentiellement sur la qualité des services et

une capacité d'adaptation aux besoins. Grâce à un savoir-faire unique partagé par nos franchisés et succursales et une mutualisation des coûts, nos prestations sont moins chères tout en réussissant à dégager du bénéfice nécessaire à garantir la pérennité des structures. L'agilité de notre système, la flexibilité de nos équipes nous permettent de rester compétitifs même si nous ne partons pas tous égaux. Malheureusement, nous ne bénéficions pas des mêmes subventions que le milieu associatif en proposant les mêmes prestations. Pourtant, nous aussi, nous avons un impact social, y compris en milieu rural. Nous militons pour une harmonisation des modes de fonctionnement et une meilleure valorisation financière du secteur.

Grâce à nos investissements, la digitalisation nous a permis de progresser dans l'organisation de nos offres. Nos assistants de vie sont en voie d'être tous équipés de smartphones que nous leur procurons afin d'optimiser leur travail. Nous innovons constamment pour répondre toujours plus aux besoins de ceux sur qui nous veillons. Notre rentabilité est un moyen nécessaire pour servir l'intérêt général dans la durée.

L'intérêt général est-il compatible avec la rentabilité de votre activité ?

Il faut arrêter d'opposer le privé et le public. La concurrence permet de se dépasser et

de donner encore et toujours une meilleure qualité de services. Même si nos marges sont bien moins élevées que celles des établissements, nos bénéfices nous permettent d'être libres et de pérenniser notre entreprise. Nous pouvons ainsi investir et concrétiser nos promesses. Conscients de notre action sociale, nous intervenons même dans certains cas lorsque nous ne sommes pas rentables. Les recettes compensent les pertes. On s'aligne aussi régulièrement sur les tarifs départementaux pour éviter le reste à charge. A Gennevilliers, par exemple, 95 % de nos bénéficiaires n'ont presque rien à déboursier, voire rien. Dans la pratique, nous avons introduit la qualité de « société à mission », une raison d'être, 13 ans avant qu'elle ne soit votée par le Parlement.

Les pouvoirs publics ont longtemps concentré leurs efforts sur l'accompagnement en établissement. Y-a-t-il une évolution des mentalités ?

Nous sommes à la croisée des chemins... Les seniors souhaitent pourtant majoritairement vieillir à domicile, là où la prise en charge est deux fois moins chère qu'en établissement. La Loi Grand Âge et Autonomie ouvre de nouvelles perspectives, des opportunités pour insister sur

le bien-vieillir à domicile. Pour que cette réforme soit réussie, elle doit prendre en compte globalement le vieillissement de la population, les aspirations et besoins de nos concitoyens.

On milite pour un décroisement de la filière grand âge et une diversification des activités.

Selon le dernier scénario de l'INSEE, la France comptera, en 2050, 24,3 millions de personnes de plus de 60 ans soit un tiers de la population. Parmi eux, 4 millions d'entre eux seront en perte d'autonomie, dont près de 3,2 millions vivront à leur domicile. Or, le modèle tarifaire et le financement est à bout de souffle. Plusieurs enjeux se présentent à nous : valoriser et rendre plus attractifs nos métiers, leurs compétences et leurs réalisations tout en réformant en parallèle le modèle de financement.

Selon les projections démographiques, plus de 200 000 professionnels partiront bientôt en retraite et il faudra les

remplacer. L'urgence de l'attractivité des métiers avait été amorcée avec le rapport El Khomri mais doit aujourd'hui se traduire par des actions concrètes. Il passe avant tout par un allègement de charges spécifiques aux métiers du Grand Âge afin d'améliorer le salaire des intervenants et favoriser l'emploi. L'offre doit être simple, lisible et solide pour ne plus se retrouver face à une offre morcelée et fragile.

La crise de la Covid-19 a mis en exergue le professionnalisme des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Il est urgent aujourd'hui d'agir et de créer une véritable filière économique et professionnelle de l'autonomie.

Avez-vous réussi à maintenir vos activités pendant l'épidémie ?

Nos bénéficiaires ont toujours été accompagnés, y compris au plus dur de la crise. Au siège, aucun collaborateur n'a été mis au chômage partiel. Nous nous sommes mobilisés dès le début pour protéger nos salariés et les personnes âgées et handicapées qu'ils accompagnent au quotidien. Non sans difficulté, nous avons trouvé des équipements de protection



individuelle, des masques, des lunettes, des blouses, des gants... L'épidémie a fait beaucoup de victimes mais l'isolement est un facteur considérable d'aggravation. Nous n'avons pas voulu laisser nos usagers affronter seuls cette crise. Nos aides ménager(e)s, assistant(e)s de vie et infirmier(e)s ont fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup de courage. La priorité a été donnée aux actes essentiels.

Cette épreuve a également fait surgir des initiatives solidaires précieuses. L'équipe de la tête de réseau s'est fortement mobilisée afin de mettre en place des partenariats. Avec Initiative protège ton soignant, avec BestWestern où, sur la base du volontariat, le personnel en chômage partiel s'est occupé du « phoning », avec Uber & UberEats pour les déplacements et la livraison, avec Decathlon qui a mis à notre disposition des lunettes de piscine et des masques, avec Covid3D qui nous a donné des visières, avec Merci Handy et les facultés de pharmacie d'Angers, de Rouen, de Nancy, de Dijon qui ont produit du gel hydroalcoolique. En ce sens, nos réseaux au sein du Medef, de la BPI

et de CroissancePlus nous ont beaucoup apportés. Merci encore à eux pour cette mobilisation extraordinaire, dans une situation hors du commun.

Comment accompagnez-vous vos collaborateurs ?

Toutes les enseignes du Groupe Zephyr accordent une place prépondérante à la valorisation des métiers et s'engagent à respecter trois droits fondamentaux : le respect, l'écoute et des perspectives d'avenir. Nous sommes classés parmi les meilleurs recruteurs de France. Nous sommes présents autant en milieu rural qu'en ville. Nous opérons une sélection rigoureuse des profils. Les intervenants sont expérimentés et diplômés, ils ont des compétences techniques approuvées

et des qualités humaines validées. Nous portons une attention très particulière à la qualification. Nous allons lancer prochainement une école qui offre un parcours de formation en trois ans, avec à la fin, l'obtention d'un diplôme d'état. Le recrutement de non-diplômés s'opère essentiellement sur les qualités humaines, relationnelles, la bienveillance et l'empathie. Progressivement, nous équipons nos salariés de smartphone afin que demain, ils puissent jouer un rôle essentiel en télé-médecine. Nous en sommes persuadés.

Quels sont les freins au développement de votre activité ?

Les exigences administratives sont bien plus fortes pour les entreprises dans les secteurs des services à la personne. Nous

« Nous avons introduit la qualité de « société à mission », une raison d'être, 13 ans avant qu'elle ne soit votée par le Parlement.



avons abordé précédemment la distorsion au niveau de l'exonération de TVA. Il est important d'harmoniser les règles du marché. Et puis, il est dommage que nous ne

mensuelle des heures réalisées par leur employé sur le site du Cesu, les particuliers-employeurs visualisent immédiatement les sommes prélevées. Ils n'ont

positif pourrait être généralisé, qu'importe le mode de prestation, à l'ensemble des particuliers-employeurs en 2022. C'est une étape importante pour tous les usagers qui ont besoin d'une aide et qui renoncent, faute d'avoir les moyens suffisant pour avancer ces sommes.

Nous n'avons pas voulu laisser nos usagers affronter seuls cette crise. Nos aides ménager(e)s, assistant(e)s de vie et infirmier(e)s ont fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup de courage.

puissions accompagner de manière globale nos clients à leur domicile. Le secteur est très fragmenté. Il est nécessaire de simplifier les pratiques en créant une autorisation multi-services à la fois en soins, en ergothérapie, en animation, en proposant des prestations pour adapter les logements, etc.

Autre difficulté, c'est l'hétérogénéité des tarifs APA-PCH. Le rapport du Professeur Dominique Libault de mars 2019 invite les pouvoirs publics à revoir le financement et la tarification actuelle, qui reste inaboutis. Dans certains départements, la référence horaire est très inférieure au coût réel de l'intervention des services à domicile. Zephyr prend à sa charge le coût et le temps des déplacements de ses salariés entre les bénéficiaires mais cette initiative n'est pas du tout financée. Chez la plupart des prestataires du secteur, les déplacements restent à la charge du salarié. C'est profondément injuste.

Les interventions de durées trop courtes (15 à 30 minutes) qui ne permettent pas d'accompagner les seniors dans des conditions dignes et humaines ne devraient pas être permises non plus. Nous militons pour favoriser la qualité de service plutôt que la rapidité d'exécution. C'est une question de dignité. Enfin, nos bénéficiaires évoquent régulièrement leurs difficultés liées à la « contemporanéisation » du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile. Depuis septembre, le Gouvernement expérimente à Paris et dans le Nord le versement en temps réel du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Concrètement, lorsqu'ils effectuent leur déclaration

ainsi plus qu'à payer « le reste à charge », c'est-à-dire le salaire et les cotisations desquels l'aide aura été déduite. Le dis-

Comment envisagez-vous l'avenir de votre secteur ?

Vieillir chez soi est une exigence et un défi majeur. Charge aux élus d'accompagner cette évolution, d'écumer les mille et une façons d'inventer le futur aux côtés des entreprises et des associations pour permettre à ceux qui le souhaitent de vivre jusqu'à la fin, avec dignité grâce à une qualité de service personnalisée. Nous sommes porteurs de solutions. La période est propice aux évolutions.

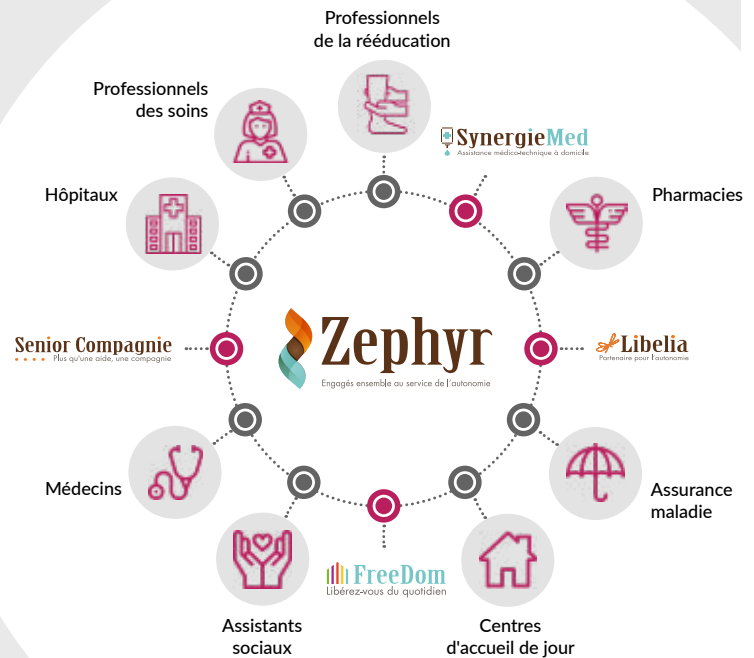


Le groupe Zephyr, engagé au service de l'autonomie

Le Groupe Zephyr est né d'une part du constat du manque de coordination des acteurs du secteur et de la nécessité de créer un guichet unique pour les bénéficiaires. Et d'autre part d'une conviction forte, celle de l'indispensable maintien du lien social pour permettre aux personnes en perte d'autonomie de vivre pleinement leur projet de vie au domicile.

Cet engagement est porté par l'association Loi 1901 « Partager pour mieux vieillir » créée par Zephyr et qui se veut un carrefour d'échange et de partage entre professionnels et aidants pour apporter des réponses aux enjeux du mieux vieillir.

Senior Compagnie, Libelia, SynergieMed, Free Dom, ces 4 enseignes sont reliées par une synergie et une complémentarité fortes.



Un marché en pleine évolution



LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

En 2050, le nombre de plus de 60 ans est estimé à 23,6 millions de personnes, soit 1 personne sur 3 de la population française.

L'ESPÉRANCE DE VIE EN FRANCE

	Femmes	Hommes
Données 2017	85,3 ans	79,5 ans
Projection 2060	91,1 ans	86,0 ans

LA HAUSSE DES DÉPENSES LIÉES AU MAINTIEN À DOMICILE

	Total des dépenses	Financement public
Données 2011	10,1 Md €	9,2 Md €
Projection 2060	17,3 Md €	14,2 Md €





14 ans d'expertise



11 ans en franchise



+ 120 agences en France



+ 9 000 bénéficiaires



+ 2 600 intervenant(e)s

Un bon moral est aussi important qu'une bonne santé !

Senior Compagnie, pour les personnes âgées ou handicapées

Enseigne historique du Groupe Zephyr, Senior Compagnie s'est construite une expertise dans le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées qui garantit à ses bénéficiaires une qualité de service adaptée à leurs besoins, grâce à un service entièrement personnalisé, formé et qualifié.

La centaine d'agences Senior Compagnie propose aujourd'hui un concept unique basé sur l'expertise et la volonté de rendre le bien vieillir à domicile accessible à tous en répondant à la fois aux besoins humains et pratiques de ses bénéficiaires.

Les services : vie sociale et relationnelle, vie quotidienne (entretien du cadre de vie et préparation des repas), actes essentiels de la vie (habillage, toilette, aide au lever et au coucher, aide à la prise de repas...), retour d'hospitalisation, gardes non médicalisées, aide administrative.



Free Dom, des services à domicile pour tous

Acteur majeur du secteur depuis plus de 15 ans, Free Dom offre des services de confort pour faciliter le quotidien.

Les services : ménage et repassage, garde d'enfants, jardinage, petit bricolage, vigilance de résidence



16 ans d'expertise



14 ans en franchise



68 agences en France



+ 4 500 clients



+ 700 intervenant(e)s

SynergieMed, des soins à domicile

Créé en 2009 et dans le groupe Zephyr depuis 2016, les 5 agences SynergieMed assurent une continuité personnalisée des soins spécifiques à domicile. Les équipes sont essentiellement constituées d'infirmier(e)s spécialisé(e)s dans la prise en charge de patients nécessitant des soins spécifiques.

Les services : perfusion, nutrition, dialyse, insulinothérapie, traitement de la douleur, aide administrative, stomathérapie, pansement.



12 ans d'expertise



5 agences en France



+ 500 bénéficiaires

Libelia, le transport à Paris des personnes âgées

Peu le savent, mais Libelia a le monopole des transports en accueil de jour. Depuis 2008, les chauffeurs-accompagnateurs Libelia interviennent auprès des particuliers, des professionnels de santé et des structures d'accueil de jour, notamment en transportant les personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives liées à l'âge et pour lesquels ils sont entièrement dédiés et formés.

Les services : accompagnement aux centres d'accueil de jour, accompagnement au quotidien, accompagnement aux loisirs.



13 ans d'expertise



+ 500 bénéficiaires



30 intervenant(e)s

Le transport et la logistique, ça forme et ça recrute !



Les chercheurs d'emploi
qui sortent de notre
formation trouvent
un travail dans les trois mois.

La France a été confinée, les boutiques ont été fermées, mais les colis, eux, se sont largement déplacés. Si les commandes arrivent dans les foyers et les supermarchés, en temps et en heure, c'est en partie grâce à Loïc Charbonnier, Président Directeur Général d'AFTRAL, partenaire historique dans la formation aux transports et à la logistique.

Chauffeur d'autocar, de poids-lourd et même de grue, cariste, préparateur de commandes, magasinier, les métiers de l'encadrement ou encore de la distribution jusqu'au dernier kilomètre... AFTRAL forme, depuis 45 ans, les salariés ou candidats motivés pour répondre, de manière opérationnelle, aux besoins des professionnels du secteur.

Loïc Charbonnier s'est lancé il y a 10 ans dans cette aventure entrepreneuriale et humaine avec des énormes bagages. Surdiplômé, sorti de Polytechnique, il passe par les Ponts-et-Chaussées et débute sa carrière en construisant des routes, des ponts et... des chaussées. Il enchaîne quelques années les cabinets ministériels, Brigitte Girardin, alors ministre à l'outre-mer lui confie les transports, puis rejoint Dominique Perben, au ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et enfin Dominique Bussereau avant de quitter les ors de la République.

Armé de ses connaissances techniques et politiques, Loïc Charbonnier a su conduire son entreprise sur la bonne voie, celle de l'excellence au moment où le secteur de la formation, au fil des réformes, est devenu ultra-concurrentiel. Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés s'est entretenu avec Loïc Charbonnier, acteur incontournable de la formation Transport - Logistique. Un secteur où les emplois ne connaissent pas la crise.



LOIC
CHARBONNIER

Président Directeur Général d'AFTRAL



L'ouverture à la concurrence a eu des conséquences vertueuses. On se rapproche du modèle de l'apprentissage allemand que nous avons tant envié.

Qui peut bénéficier d'une formation chez AFTRAL ?

Nos formations sont ouvertes à tous types de profils, diplômés ou non, demandeurs d'emploi ou étudiants, pourvu qu'ils soient motivés. Nous offrons aussi des formations adaptées aux personnes en situation de handicap. Notre école Isteli (Institut Supérieur de Transport Et de la Logistique Internationale) nous permet d'accompagner certains « hauts potentiels » jusqu'au Bac +6. Nous formons de plus en plus de jeunes, heureux d'intégrer le monde de l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de

professionnalisation. Faire un apprentissage n'est plus tabou, bien au contraire. Les mentalités évoluent.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) peut-il être utilisé pour intégrer une de vos offres ?

Oui c'est un dispositif très utilisé par les titulaires d'un compte qui disposent d'une somme d'argent pour se former et peuvent le mobiliser facilement grâce à l'application Mon Compte Formation. Le CPF fonctionne aussi bien pour la professionnalisation que la reconversion du salarié. Il permet d'acquérir un diplôme

ou un titre à finalité professionnelle ou encore une certification. Exemple : l'obtention d'un CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) ou son renouvellement peuvent être financés par le CPF. Les entreprises recrutent dans ce domaine.

La formation professionnelle s'est profondément transformée. Est-ce pour le meilleur ou pour le pire ?

Pour le meilleur sans hésitation ! D'un système administratif, où les formations ne correspondaient pas forcément aux besoins du privé, nous sommes passés, en quelques années, à une libéralisation du secteur où l'apprentissage est devenu un outil d'intégration professionnelle. L'ouverture à la concurrence a eu des conséquences vertueuses. On se rapproche du modèle de l'apprentissage allemand que nous avons tant envié. En ce sens, c'est une révolution y compris au niveau de l'image. L'apprentissage est une voix de réussite, pas de garage. Elle

est même mieux connotée que la formation classique. A la fin de la formation, les nouveaux entrants connaissent déjà la vie de l'entreprise, ils gagnent en maturité professionnelle, ils savent se débrouiller.

Avez-vous des difficultés à trouver des candidats ?

Nous proposons des formations « sur-mesure » en fonction d'un cahier des charges que nous confient nos clients. Si nous sommes les leaders du secteur, c'est que nous avons su innover, investir, digitaliser, être plus vertueux et réactif. Nous avons une obligation de qualité et de résultat. Aussi, nous ne pouvons nous permettre d'attendre que les demandeurs d'emploi ou de formation frappent à la porte. Nous prenons les devants en communiquant, en diffusant nos offres sur les plateformes d'emploi du type « job board ». 90 conseillers en recrutement accompagnent les entreprises pour trouver leur futur salarié. L'implantation historique de nos 120 centres sur l'ensemble du territoire est un atout indéniable. Les chercheurs d'emploi qui sortent de notre formation trouvent un travail dans les trois mois. Ces résultats participent à notre excellente réputation.

La formation en transport et logistique est-elle touchée par la crise ?

L'apprentissage a bondi de 15 % cette année. Ce chiffre est en partie dû au plan de relance de l'apprentissage. Cette inci-



tation gouvernementale a « boosté » les recrutements dès la fin août. Les mentalités ont évolué. Les chefs d'entreprises n'ont plus d'appréhension à accueillir des jeunes. Je n'entends plus « ça va me prendre du temps » mais « la fraîcheur de la jeunesse, leur énergie nous fait du bien ».

Avez-vous constaté dernièrement un changement dans le type de profil recherché par vos clients ?

Les chaînes logistiques réclament de plus en plus de connaissance dans le digital. La demande a aussi évolué au niveau de la livraison du dernier kilomètre. Les transporteurs ont investi dans des camions à faible émission de CO2 et

silencieux. Le Brexit impacte les chaînes logistiques et nécessitent de nouvelles compétences en douanes. Toutes ces évolutions sont des nouveaux défis auxquels nous répondons.

Y-a-t-il encore des progrès à faire ?

Même si les formations sont désormais libérées, la gestion administrative est encore très lourde. En 2021, nos élèves signent encore des feuilles de présence papier. L'autorisation de la signature électronique et la digitalisation des échanges administratifs avec les financeurs nous feraient gagner un temps précieux et permettrait des règlements plus rapides. Et moins de papier, c'est bon pour la planète !



CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : LES DIFFÉRENCES

- 30 ANS

RECRUTER EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Un contrat en CDD** (à partir de 3 mois et jusqu'à 36 mois) ou en CDI.
- **Une rémunération** calculée en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.
- **Un maître d'apprentissage** pour accompagner l'apprenti en entreprise, en lien avec le CFA.

TOUT PUBLIC

RECRUTER EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Un contrat en CDD** (de 6 à 24 mois) ou en CDI (action de professionnalisation).
- **Une rémunération** calculée en fonction de l'âge et du niveau de qualification visé.
- **Accompagnement par un tuteur.**

AIDES AUX ENTREPRISES

- **Aide exceptionnelle plan de relance** de 4 000 € max. pour les mineurs et 8 000 € max. à partir de 18 ans qui se substitue la 1^{ère} année à l'aide unique pour toutes les entreprises sous conditions pour les +250 salariés.
- **Aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés** concluant un contrat d'apprentissage visant un titre ou diplôme **équivalent au plus au BAC.**
1^{ère} année : 4 125 €
2^{ème} année : 2 000 €
3^{ème} année : 1 200 €
- **Aide AGEFIPH :** pour un CDI ou CDD d'au moins 6 mois pour une personne en situation de handicap. L'aide peut atteindre 3 000 € en fonction de la durée du contrat.
- **Réduction et exonération des cotisations patronales et salariales.**

AIDES AUX ENTREPRISES

- **Aide exceptionnelle plan de relance la 1^{ère} année :** de 4 000 € max. si moins de 18 ans et 8 000 € max. de la majorité à 30 ans pour toutes les entreprises. Pour les +250 salariés, les contrats doivent avoir été signés entre le 01.07.20 et le 28.02.21.
- **Aide de Pôle Emploi** de 2 000 € max. si plus de 26 ans, pouvant aller jusqu'à 4 000 € si l'apprenti a plus de 45 ans (cumulable).
- **Aide AGEFIPH** pour un CDI ou CDD d'au moins 6 mois, pour une personne en situation de handicap, l'aide peut atteindre 4 000 € en fonction de la durée du contrat.
- **Réduction générale des cotisations** renforcées sur la rémunération des apprentis
- **Réduction et exonération des cotisations patronales et salariales.**



GÉRARD BEKERMAN

Président de l'Afer

L'histoire de la mutualité depuis le XIX^e siècle, en Alsace, en Allemagne puis en France, est jalonnée de conquêtes, de succès et de bienfaits. Le mutualisme a joué un rôle majeur dans la prospérité. Il a été le ciment de la paix sociale et du progrès. 150 ans ont passé. Qu'en est-il aujourd'hui dans le monde de la finance ? Il continue d'être une force vive, parfois affaiblie par des zones d'ombre.

L'esprit associatif se confond-il avec le mutualisme ?

Le premier nuage est venu des tristes expériences que nous avons vécues au cours des trois dernières décennies. Nombre de mutuelles étaient en état de quasi-faillite au début des années 1990. Elles furent sauvées par des hommes intelligents qui ont su apporter des solutions. Le mouvement s'est répété dans les années 2000 jusqu'à aujourd'hui où des mutuelles ont dû battre en retraite face à leur tentative de récupérer en vain des partenaires avisés de la réassurance. Il faut savoir rester à sa place. Chaque décennie a eu son lot d'échecs. Comment s'en prémunir pour l'avenir ?

La raison essentielle tient à l'âme mutualiste telle qu'elle est devenue. Elle n'a pas assez de culture du capital.

La qualité du service ne doit jamais se faire au détriment de la création de valeur. Quand on charge le service avec trop de coûts, on détruit l'espérance de gain pour les épargnants. Les vraies mutuelles qui prospèrent aujourd'hui sont celles qui ont su combiner les deux. Quand un profit est absorbé par une charge, quand il est paralysé par une masse excessive de structures intermédiaires de gouvernance, cette captation de richesse se fait inévitablement au détriment des épargnants. Il faut trouver un juste équilibre et accepter de renvoyer du capital pour enrichir les citoyens. Il ne sert à rien d'avoir le meilleur service quand il coûte plus cher. Il faut faire mieux avec moins. Le bon coût doit respecter le rendement sur fonds propres et l'attente des épargnants. Quand on incinère de la valeur, on enterre les épargnants.

Il faut aussi s'ouvrir à l'international, chérir la décision rapide, travailler avec des équipes qui maîtrisent leur métier, plutôt qu'avec des courtisans qui s'incrument, ne pas avoir peur d'un collaborateur plus intelligent, avoir l'ambition de ses moyens sans fragiliser l'entreprise. Les mutuelles qui ont vu trop gros ont échoué quand elles s'éloignaient de leur vocation.

C'est là où le mouvement associatif, variante authentique de l'esprit mutualiste, entre en jeu.

L'Afer en est un modèle. Elle a une culture je dirais achevée du mutualisme. Nous étions partis de rien en 1976. Nous avons eu 770 000 enfants avec un seul partenaire. La fidélité nous a permis de bien prospérer en 45 ans. Ces épargnants se sont regroupés en une association loi 1901, libre et autonome. L'épargne sous gestion représente 60 milliards d'euros en valeur boursière. Moins de 200 salariés gèrent le contrat associatif, pour une population près de deux fois supérieure à celle de Luxembourg. Notre rendement a été, et reste, l'un des meilleurs du marché. La quasi-totalité des bénéfices nets est redistribuée. Nous n'avons jamais voulu philosopher sur les vertus du capitalisme ou du mutualisme. Nous avons fait les deux. Un seul contrat pour tous, jeune ou retraité, modeste ou fortuné, nouvel ou ancien adhérent, c'est le même rendement et le même service. Une gouvernance claire et extrêmement souple, avec des comités statutaires, la plupart bénévoles, et un Conseil d'administration restreint avec des indemnités publiées dans des conventions réglementées connues

de tous. Aucune strate pesante entre les sociétaires et le Conseil d'administration. Aucune barricade de gouvernance. Pas de « primaires ». Le Président et moins de dix administrateurs sont élus par voie directe en AG. Ils plaisent, ils sont élus. Ils déplaisent, ils sont directement révoqués. L'Afer, c'est le vrai mutualisme. Par voie, par voix, directe, la vraie démocratie.

L'Afer a corrigé les excès de toute nature. Elle ne se limite pas à une simple mutuelle. Elle fait bien mieux. Elle est convaincue que, pour être un vrai acteur de l'épargne, il faut légitimer le capital, ne pas en avoir peur. Je comprends qu'il soit périlleux par les temps qui courent, avec tant de pauvreté à côté de soi, d'afficher des vérités auxquelles on croit. Les grands fondateurs de la mutualité, à la Wantzenau, en 1882, eux, n'avaient pas peur du capital, de l'argent, de l'épargne. C'est une certitude qu'il faille moraliser l'argent en rémunérant le capital à sa juste mesure, autant les fonds propres que l'épargne des adhérents. Nous assurons l'optimisation du service, nous n'accumulons pas de capital « orphelin », nous avons zéro argent de main morte, cet argent qui est dévié pour faire



rémunéré. L'appel à l'épargne ne peut pas se comprendre sans un capital légitime.

Donnons au capital sa respiration naturelle. Partageons avec le Président Macron cette nécessité d'ouvrir au marché, au *private equity*, un capital responsable, qui rend des comptes, loin d'un capital de main morte, oligopolistique qui n'en rend pas assez et qui, avec des taux qui ne rapportent pas grand chose, oppriment les « sujets » de l'épargne. Les épargnants ne sont pas des serfs du Moyen Age dont les biens de *mainmorte* les privaient d'en jouir au moment de leur décès au profit de bailleurs seigneuriaux.

L'économie doit prouver sa capacité à drainer l'argent *public* des marchés et de l'État, mais aussi l'argent privé des particuliers et des familles.

Faisons confiance au régulateur dont la mission doit toujours protéger l'épargnant individuel contre toute tentation oligopolistique des acteurs de l'épargne. Enrichir les institutions qui gèrent l'épargne, c'est bien. Enrichir les épargnants, à qui l'épargne appartient, c'est mieux. Dans sa grande sagesse, le régulateur devrait ne pas se laisser toujours tenter par la facilité de la consolidation du marché entre

des mains déjà présentes. Veillons à la pluralité des offres concurrentielles. La vraie richesse, elle est dans la diversité des acteurs, pas dans la consolidation de l'existant. Dans le nouveau monde de l'assurance, l'agrégation de gros acteurs est source de risques, d'incertitude et de solvabilité douteuse. Il ne sert à rien de vouloir être gros quand on n'a pas de vision de création de valeur ni de partage de culture commune. La triste expérience d'AIG nous enseigne que 1+1 peut tendre vers zéro. C'est avec un tel esprit qu'on a toutes les chances de se fragiliser et de devenir petit. Ne construisons pas de grandes tours de la finance sur des sables mouvants. Il y en a suffisamment à la Défense et ailleurs. L'Afer respecte la formation des prix et l'allocation des ressources comme on l'enseigne à de jeunes étudiants de microéconomie.

C'est forte de telles valeurs, de son ADN associatif, autant que mutualiste, que l'Afer saura préparer son avenir avec un partenaire intelligent, solide, ouvert sur l'international, qui a prouvé une excellence opérationnelle des métiers, respectueux de la juste rémunération de son capital et de l'intérêt fondamental d'épargnants libres. Elle aimerait, aussi sur ce terrain, jouer un rôle étendard pour une France qui réussit avec un capital libéré au profit des 17 millions de Français détenteurs d'un contrat d'assurance vie. L'Afer prépare sa *Compagnie des Assurés...*

La qualité du service ne doit jamais se faire au détriment de la création de valeur.

vivre de complexes structures de gouvernance et de contrôle. Notre richesse, c'est la richesse des adhérents. Elle a toujours un propriétaire. Et quand nous ne serons plus là, elle ira aux bénéficiaires que nous aurons nous-mêmes désignés et à tous ceux que nous aimons.

L'Afer a toujours estimé que l'esprit associatif ne devait jamais fausser les règles de l'économie, que l'épargne, finalement, est une chance, que cette chance n'est pas donnée à tous, qu'elle représente l'effort d'une vie, qu'elle doit être bien rémunérée. Sa philosophie est d'accepter les contre-pouvoirs, de se regarder aussi avec les yeux de son partenaire, lequel assure, prend des risques, garantit et qui, donc, lui aussi, doit être correctement



Eco-Consortium, créateur d'économies d'énergie

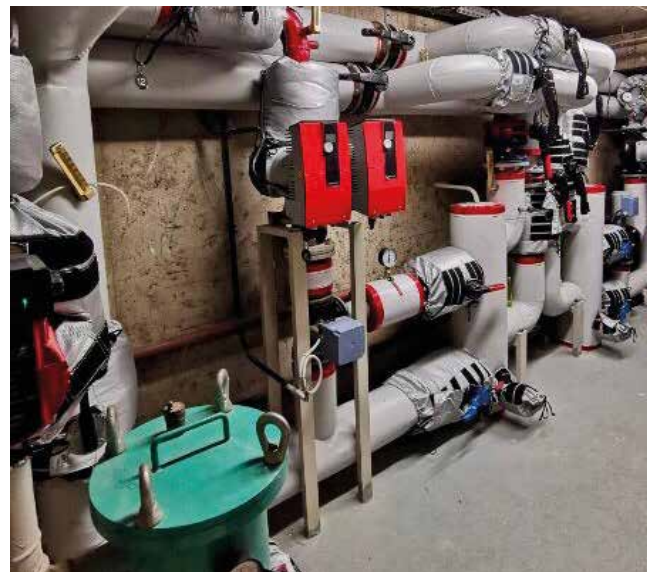
THIERRY
BENILLOUCHE

Président d'Eco-Consortium

Le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique l'une de ses priorités. Au-delà des aides allouées récemment dans le cadre du plan de relance, de nouvelles aides provenant d'entreprises du secteur privé ont été introduites : les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Mis à part la pollution des voitures et du transport routier, les bâtiments polluent eux aussi et même beaucoup plus qu'on ne pourrait l'imaginer. Ils représentent 44 % de la consommation d'énergie, un quart des émissions de CO₂. Et pour cause, près de la moitié des bâtiments en France ont été construits avant 1975. Depuis 2005 et la promulgation de la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique, dite Loi POPE, des solutions existent pour les collectivités territoriales, les résidences d'habitations, les Offices Publics de l'Habitat (OPH), les bâtiments sanitaires et sociaux, même les industriels et les immeubles du tertiaire peuvent y prétendre...

Entretien avec Thierry Benillouche, Président d'Eco-Consortium, un des principaux créateurs d'économies d'énergie en France.



« Le bénéficiaire des travaux n'a rien à financer, rien à avancer.



Les collectivités territoriales et les organismes sanitaires et sociaux ont de moins en moins les moyens de rénover leur patrimoine immobilier. Comment financer les projets ?

C'est le cœur de notre métier. Leur proposer une économie d'énergie durable sans qu'ils n'aient à financer les moindres travaux pourvu qu'il s'agisse de l'isolation sur des bâtiments au réseau d'eau

chaude sanitaire et de chauffage collectif. Notre mission est de leur garantir des économies d'énergie certifiées.

La loi POPE de 2005 oblige les entreprises du secteur de l'énergie à financer des travaux de rénovation de bâtiments. Cette loi a créé des « obligés » : tous les distributeurs d'énergie qui vendent du gaz, du fioul, de

l'électricité, des carburants... Ils reçoivent chacun un quota d'économies d'énergie à

réaliser sous peine d'être financièrement pénalisés par une amende.

Il existe aujourd'hui environ 200 fiches de travaux qui peut aller jusqu'à une prise en charge à 100 %. La liste évolue plusieurs fois par an. Faire appel à un acteur expérimenté est indispensable pour ne pas passer à côté d'un financement.

Comment ça marche ?

Eco-Consortium est mandataire ENGIE pour réaliser du conseil en économie d'énergie et effectuer l'ensemble des travaux. Selon vos besoins, nous pourrions réaliser un audit énergétique global de votre patrimoine par l'intermédiaire d'un bureau d'étude indépendant. ENGIE se porte garant de la qualité de nos travaux et de notre expertise, pour cela les travaux sont contrôlés par un organisme indépendant agréé COFRAC. La double sécurité pour l'élu ou le directeur de l'hôpital par exemple, réside dans la signature de la certification une fois les travaux terminés.

Il n'y a donc que des bénéficiaires à faire appel à Eco-Consortium. Nous nous occupons du projet dans son intégralité,

« Les bâtiments représentent 44 % de la consommation d'énergie, un quart des émissions de CO2. Et pour cause, près de la moitié d'entre eux ont été construits avant 1975.

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Nos communes, nos EPCI, nos départements, nos régions et l'État ont encore de nombreux bâtiments qui ont un bilan carbone excessif qui pèse lourd dans leurs finances.

La consommation énergétique des collectivités locales représente le deuxième poste de dépenses, après les salaires, voire pour certaines communes, le premier poste. Par habitant, cela représente une dépense moyenne de **57 euros** et une consommation énergétique de **584 kWh** soit **5 % de sa consommation énergétique personnelle.**

Pour réduire cette facture et accompagner les collectivités vers la neutralité carbone, l'État a mis en place un panel d'aides : Fonds Chaleur, CEE, Plan de Relance...

Grâce à ces aides, des actions peuvent être menées très rapidement sur les bâtiments et avoir un impact positif pour un investissement très souvent totalement financé. Pour exemple, l'isolation des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire peut être totalement financée par les CEE et **réduire la facture énergétique de 7 à 10 %**. Ces travaux ne nécessitent pas d'avance financière de la part de la collectivité, sont rapides à mettre en œuvre et permettent de faire baisser rapidement la consommation et améliorer l'étiquette énergétique du bâtiment. De plus, si ces travaux sont couplés à la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique, le volume financier des aides s'en trouve accru.

En effet, un coefficient multiplicateur permet d'augmenter les aides allouées par l'État, si l'engagement sur les travaux réalisés a un impact sur la baisse de consommation, et selon la durée du contrat mis en place. Cette manne financière permet alors de réaliser des travaux de grande ampleur, en partie, voire intégralement payés par le fonds obtenu, (Isolation Thermique par l'Extérieur, modification des systèmes de chauffage par la mise en place d'installations au bois ou d'une pompe à chaleur) et ainsi **réduire la facture énergétique de l'ordre de 25 %**.

Utiliser les outils mis en place par le gouvernement va permettre d'améliorer le confort des lieux de vie et de travail mais aussi et surtout augmenter l'attractivité des communes qui auront su saisir ces opportunités.



Est-ce possible de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux ?

Cela est envisageable. Nous avons déjà intégré des artisans locaux dans nos équipes mais nous faisons généralement appel à des sociétés partenaires françaises dont nous connaissons la fiabilité, la technicité et le savoir-faire. Nous utilisons des matériaux durables.

En matière d'isolation, par exemple, la laine de roche est une laine minérale constituée

« Nous garantissons jusqu'à 35 % d'économie d'énergie. »

de toutes les démarches administratives jusqu'à la fin des travaux. Les économies d'énergie comme financières sont significatives. Sur la facture de chauffage et d'eau chaude sanitaire, le gain peut atteindre 7 à 10 % et peut aller jusqu'à 20 % avec l'isolation des planchers bas.

Dans le cadre d'une rénovation énergétique globale pouvant inclure par exemple, les fenêtres, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), la mise en place d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière biomasse, nous garantissons jusqu'à 35 % d'économie d'énergie.

Qui finance ?

Eco-Consortium finance l'intégralité du projet. Le bénéficiaire des travaux n'a rien à financer, rien à avancer. Il n'engage que sa confiance.

Quels sont les travaux éligibles ?

Nous intervenons généralement sur les bâtiments qui ont plus de 5 ans. Le calorifugeage des réseaux de chauffage et de distribution d'eau chaude, l'isolation thermique des points singuliers (chaufferies), l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) sont éligibles. Une analyse détaillée sur-mesure en fonction des besoins de chaque bénéficiaire est nécessaire. Les hôpitaux, cliniques, EHPAD et maisons de santé peuvent aussi prétendre au financement à 100 % de l'isolation des planchers bas.

de millions de filaments de verre fibré, 100 % végétale et non issue d'un procédé pétrochimique.

De même dans le flochage, nous travaillons avec une société française ayant pignon sur rue, quitte à payer le prix fort.

Nous utilisons la laine de laitier, un produit isolant fibreux à base de laine minérale. Elle isole acoustiquement, élimine les ponts thermiques, épouse les formes des supports qu'elle recouvre. Elle a aussi des caractéristiques coupe-feu pour ralentir la propagation d'un incendie.

Nous privilégions donc des matériaux de qualité certifiés CE, respectant l'environnement, pour un résultat durable auquel nous apportons une garantie décennale.

Les élus sont submergés d'appels promettant le même type de prestations. Qu'est-ce qui vous différencie ?

Nous sommes mandataire ENGIE. Nous proposons un service clé en main afin d'améliorer la qualité de vie des administrés et par la même occasion une réévaluation du parc immobilier pour lutter contre la précarité énergétique.

Bon nombre de mairies, bailleurs sociaux, syndic de copropriétés, hôpitaux, EHPAD... nous ont déjà fait confiance et peuvent témoigner du sérieux et du professionnalisme de notre travail.

AQLE, la pieuvre s'invente



« Dans le secteur de l'électronique, [...] on manque de techniciens. La formation, y compris le b.a.-ba, se fait dans l'entreprise. La crise que nous traversons a permis de réveiller les consciences.

Dans la morosité ambiante teintée d'incertitude, AQLE dégage un parfum musqué combiné d'espoir. Plus les années passent, plus sa mascotte invertébrée se déploie, démultipliant sa puissance en autant de tentacules que Damien Asselin, son PDG, ose lui prêter : aéronautique, transports, invention de pousses seringues pendant le premier confinement pour soutenir les soignants et bientôt l'écologie automobile... Terre, mer, Air, l'octopus prospère, fixant l'horizon, bien ancré à Saint Just en Chaussée dans l'Oise, l'animal réagit aux remous, aux vagues, à l'écume des jours.

Loin de la représentation terrifiante imaginée par Victor Hugo ou Jules Verne, cette pieuvre observe, s'adapte, anticipe, apprend vite, résout les problèmes auxquels elle est confrontée, optimise et planifie reprenant alors à son compte cette si belle phrase de Saint Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Sa force ? C'est la somme de ses talents : des salariés aux doigts de fée, la jeunesse sur laquelle elle sait miser, un management de qualité, une grande agilité et une ambition partagée, celle d'innover sans cesse dans de nouveaux process !

Loin d'être pétrifiée par le doute, AQLE ose, se dépasse. Son audace vient d'être soutenue et même récompensée par l'État français par l'intermédiaire du plan de relance.

Entretien avec Damien Asselin, l'homme projette AQLE dans le futur.

DAMIEN

ASSELIN

Président Directeur Général d'AQLE



Pensez-vous que le regard des politiques sur l'entreprise a changé avec la crise ?

Les discours avaient déjà évolué, mais les actions menées par l'État, les parlementaires et les collectivités locales sont sans précédent depuis un an. Le logiciel a complètement changé. L'appareil politique s'est tourné vers l'entreprise. Avant la crise, nous demandions à être reçus. Aujourd'hui, les politiques viennent vers nous, nous consultent régulièrement et mises sur nos pratiques. A ceci s'ajoutent les moyens débloqués pour soutenir la digitalisation des procédés, des outils et des méthodes par l'intermédiaire du plan de relance.

Cette injection financière a été une opportunité extraordinaire pour qu'AQLE puisse investir et adapter son outil de production. Grâce à cette modernisation, nous accélérons notre passage vers l'usine du futur.

Concrètement, comment allez-vous investir l'aide apportée par l'État ?

Dans la cobotique, le robot collaboratif qui épaula le travail de l'homme en réduisant la pénibilité de certaines tâches répétitives ou dangereuses. Par exemple, la colle contenant des produits chimiques sera désormais appliquée par le cobot.

Dans l'excellence technologique, pour être équipé des dernières générations de

process capables de poser des composants pouvant mesurer 0,4mm x 0,2 mm, tout cela géré par des moyens de contrôle et de stockage numérisés, connectés entre-deux.

En quelque sorte, l'aide de l'état va nous propulser vers AQLE 2030 !

La Banque Publique d'Investissement (BPI) vous a-t-elle accompagnée ?

Enormément. L'objectif de la BPI est de créer un écosystème d'entrepreneurs unis pour une ambition commune, la réussite. Au-delà de ce message d'optimisme, c'est un outil extraordinaire si l'entreprise est capable de construire un projet global. La BPI est en capacité d'accompagner et d'accélérer la stratégie des entreprises. Loin d'analyser simplement les risques, son personnel est formé d'experts qui connaissent notre univers, compétents pour aider à analyser financièrement les situations économiques. Je suis fier de compter parmi ses ambassadeurs.

Avez-vous des difficultés à recruter ?

Dans le secteur de l'électronique, il y a clairement un souci de compétences à la sortie de l'école. Notre matière n'est plus enseignée, on manque de techniciens. La formation, y compris le b.a.-ba, se fait dans l'entreprise. La crise que nous traversons a permis de réveiller les consciences. L'Académie de l'Air et de l'Espace nous

a récemment contacté pour connaître les compétences dont nous avons besoin et redynamiser la formation. Au sein du SNESE (Syndicat National des Entreprises de Sous-traitance en Electronique) où j'occupe la vice-présidence, nous militons pour la mise en place d'un grenelle de l'électronique dans l'Education nationale. Ce serait la solution pour mettre fin à la fuite des cerveaux et rendre plus attractif nos métiers vis-à-vis de la jeunesse.

Dans sa déclaration du 31 mars 2020, le Président de la République affirmait : « Le jour d'après ne ressemblera pas aux jours d'avant. Nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne. [...] Il nous faut retrouver la force morale et la volonté pour produire davantage en France et retrouver cette indépendance ». Croyez-vous que la reconquête de la souveraineté industrielle passe par des mesures politiques ?

La France souffre d'un déficit chronique : le manque de collaboration économique interentreprise, surtout entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants. Elle a des conséquences sur la compétitivité. Certes, les prix ou les coûts de production sont importants mais ce ne sont pas les seuls échanges pour mener le combat de la performance. L'excellence, l'innovation, la flexibilité sont des qualités qui ne sont pas suffisamment mises en avant.

Notre collaboration a longtemps été considérée comme de simples « capacités machines ». Or, nous sommes des vecteurs stratégiques, à haute valeur ajoutée pour nos clients, participant à la personnalisation des produits. Plus la relation de sous-traitance est une relation de confiance, plus les capacités d'innovation des acteurs de la chaîne de valeur peuvent être exploitées au mieux. À l'inverse, les situations dans lesquelles chaque contractant poursuit uniquement un intérêt sur le prix sont très loin de constituer une relation saine et durable. L'amélioration des relations de sous-traitance est un des leviers de la reconquête industrielle tant souhaitée. C'est ainsi que nous pourrions satisfaire certains besoins sans être soumis à la volonté d'un autre État.

Votat, les secrets d'une entreprise centenaire



PHILIPPE MARILLAUD

Président Directeur Général de Votat

Pas facile d'atteindre le cap des 100 ans et encore moins celui des 140 ! Selon une étude souvent citée de Stratix Consulting Group, l'espérance de vie moyenne des entreprises en Europe n'est que de 12,5 ans. La pérennité est donc déjà une performance en soi. GEEA s'est donc penchée sur les secrets de fabrication de la société Votat, qui après 140 années de détention dans les mains de la famille du fondateur, a été transmise à Philippe Marillaud, « fils spirituel » de la dynastie, en juillet 2019.

Tout a commencé en 1876, Votat était alors spécialisée dans la lampe à pétrole et réchauds à alcool, dans les appareils à combustibles liquides aussi. Ce n'est qu'en 1960 que l'arrière-petit-fils du fondateur réoriente le site, crée de nouveaux locaux et plonge l'activité dans la sous-traitance en découpage-emboutissage-assemblage de pièces mécaniques destinées aux secteurs de la filtration, du bâtiment, de l'électronique et de l'automobile. Depuis, l'activité a encore évolué pour faire de Votat une référence dans le découpage-emboutissage, la découpe laser, le poinçonnage, le pliage et l'assemblage de métaux ferreux et non-ferreux.

Philippe Marillaud porte depuis juillet 2019 le poids historique de cette belle entreprise qui a su traverser les guerres et les évolutions industrielles. Directeur de sites métallurgiques, depuis 20 ans pour le compte de grands groupes comme Ford, puis IMS International Métal service et dernièrement Auréa, s'est converti à la PME.

Le Saint-Esprit a, certes, participé à la transmission de la révélation divine, mais il a aussi, par l'intermédiaire du Père Martin Pinet, alors vicaire à Compiègne, concouru à la rencontre de deux hommes partageant les mêmes valeurs, l'un à 68 ans souhaitant se retirer des affaires et l'autre, animé par le souhait de « mettre les mains dans le cambouis » et poser son empreinte sur le long chemin d'une entreprise qui a su dépasser le temps.

La reprise d'une PME est un énorme challenge. Pourquoi n'êtes-vous pas resté à la tête d'un grand groupe ?

Le contact humain me manquait, l'opérationnel aussi. Diriger une PME donne du sens à ce que l'on fait. Je ne trouvais plus mon compte dans un grand groupe où la rémunération de l'actionariat passait avant tout. Or, quand les résultats sont là, chacun a droit à sa part du gâteau. Et puis l'expérience, la maturité, les témoignages d'amis qui avaient franchi le pas ont participé à cette reconversion professionnelle. Nous avons beaucoup échangé avec Philippe Votat avant qu'il me passe la main. L'un comme l'autre avions besoin de nous faire confiance, d'être rassurés sur les bases de cette nouvelle étape, à la fois pour l'entreprise mais aussi pour les salariés.

Grâce à votre regard neuf et à votre expérience des grands groupes, quelles modifications avez-vous apporté à l'entreprise ?

Même si les bases de l'entreprise étaient solides et saines, très vite, je me suis rendu compte que Votat était une belle endormie. Elle vivait sur ses acquis. Or, beaucoup de leviers existaient pour améliorer son potentiel et la conforter dans les objectifs. J'ai donc créé un comité de direction et recruté quatre personnes à compétences clefs. J'avais en tête d'améliorer rapidement le chiffre d'affaire à l'export qui n'était que de 6%. En réalité, j'ai rapidement identifié que beaucoup d'opportunités existaient en France, à moins de 400 kilomètres de chez nous. Nous allons améliorer nos performances locales avant d'attaquer l'Export.

Vous avez bénéficié de l'appel à projets de soutien aux investissements de modernisation dans le secteur automobile, dans le cadre du plan de relance. En quoi consiste votre projet ?

Cette aide financière est une formidable perspective de développement et un accélérateur. La modernisation de Votat était indispensable. Avant la crise, je comptais déjà réaliser ces investissements mais à plus long terme. Nous mènerons des investissements importants dans la digitalisation et le manage-

ment des procédés, l'automatisation des outils et nous doterons de machines de pointe pour optimiser nos performances. Ces nouvelles technologies nous permettront d'appréhender plus rapidement les besoins de nos clients et de monter dans la chaîne de valeurs en leur proposant des pièces semi-finies à forte valeur ajoutée technique. Nous avons anticipé la montée en compétences de nos salariés durant cette crise en formant les chefs d'équipe et en donnant des responsabilités à d'autres.

Quelle est le secret de la pérennité de Votat ?

Les chefs d'entreprises, qui se sont succédés, ont régulièrement investi dans l'outil de travail. Pour traverser les siècles, il faut voir très, très loin sans rester figé dans un savoir-faire ancestral, bien au contraire. Nous continuons donc sur cette voie en répondant aux nouvelles perspectives. Nous nous lançons dans l'industrie du futur.

Votat peut aussi compter sur un collectif costaud, des salariés attachés à leur société qui ont su évoluer en son sein. Certains d'entre eux sont présents depuis 30 ans sur le site. Notre société veille à faciliter les interactions et la transmission des connaissances. L'organisation sous la forme d'équipes, la mobilité et la formation favorisent ces échanges internes indispensables à l'acquisition de compétences. Cependant, nous cherchons encore quatre monteuses, régleuses qu'on

formerait nous-même. Il faut juste avoir une bonne base en mécanique et un bon état d'esprit.

Il est vrai que l'industrie n'attire pas les jeunes générations...

Certes, et c'est pour cette raison qu'avec le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), je me rends une fois par an dans les collèges pour expliquer comment s'épanouir en entreprise. Ils viennent ensuite visiter nos locaux. Les jeunes ont des idées préconçues et une image négative de ce qui se passe dans les usines. Les retours sont incroyables. Les jeunes sont surpris de voir des salariés souriants, des services qui interagissent et travaillent entre eux et des équipes engagées et passionnées.

Le « timing » n'était pas optimal pour devenir patron...

Bien au contraire. La force du collectif m'a rassuré. Le terme « résilience » prend ici tout son sens. J'ai aussi pu me remettre en question.

Depuis le début de la crise, nous résistons. J'ai protégé mes salariés et grâce au dialogue constant, chacun a été rassuré. Nous avons créé notre propre distributeur de gel, en un mois. Chacun a porté sa pierre à l'édifice en apportant ses propres compétences. En 140 ans, c'est le premier produit propre à la consommation qui sort de nos usines. Au-delà du symbole, c'est une grande fierté, c'est un peu notre bébé...



Mutualiste par nature, engagé par conviction

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Les femmes et les hommes du Groupe VYV se donnent pour objectif de bâtir un groupe mutualiste ambitieux, entreprenant et moderne, à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Transformation numérique, environnement, conditions de travail ou encore vieillissement de la population, ces mutations représentent autant de défis à relever pour le groupe.

Mutualistes par essence, nous avons à cœur d'accompagner nos adhérents, individus comme employeurs, tout au long de leurs parcours de vie et de santé. C'est ce qui nous conduit chaque jour à nous réinventer... À penser autrement nos métiers de la santé et de la protection sociale pour proposer des services toujours plus innovants et solidaires... À contribuer ainsi à la création d'un monde plus équitable.

Mue par l'audace et l'engagement, notre action au quotidien est guidée par des valeurs d'universalité et d'équité pour accompagner et protéger tous et chacun.

Plus de
45 000
collaborateurs

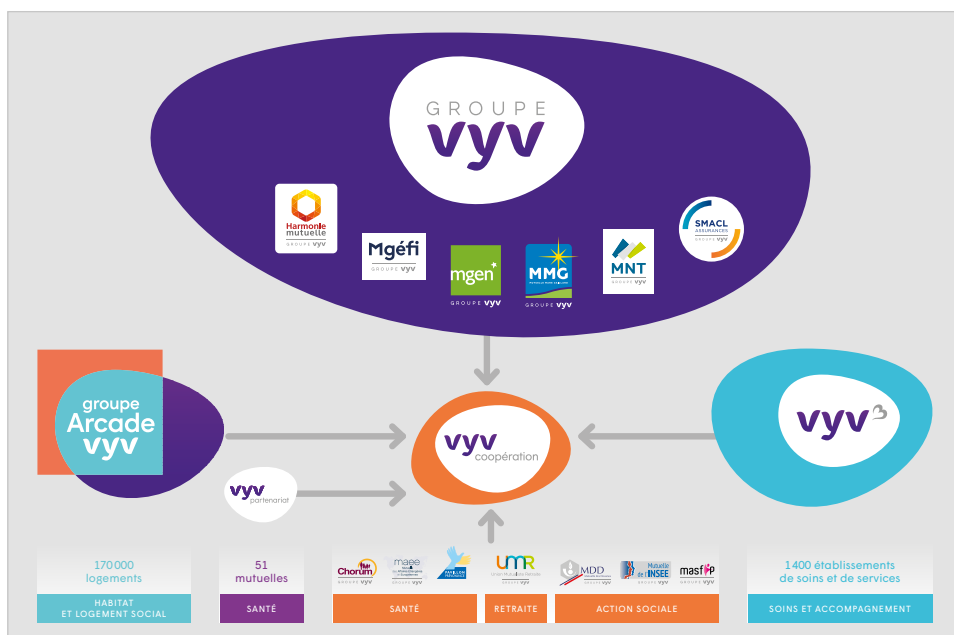
10 000
élus locaux
et militants

Plus de
11 millions
de personnes
protégées

Plus de
89 000
entreprises clientes

1 400
structures de soins et
d'accompagnement

Près de
10 milliards
d'euros de chiffre
d'affaires



4 métiers et une raison d'être : servir l'adhérent

Fortes d'un positionnement sur des marchés spécifiques, les mutuelles du groupe portent la relation avec leurs adhérents. Cette dimension de proximité est le garant d'une vraie connaissance de leurs besoins et de leurs attentes. Autour de ses 4 métiers, le Groupe VYV est en capacité

d'assembler des solutions proposées afin d'apporter des réponses uniques et personnalisées pour accompagner les individus tout au long de la vie ainsi que les employeurs publics et privés. Cette approche innovante et différenciante est la raison d'être du groupe.



Mutuelle
et assurance



Services
et assistance



Soins
et accompagnement



Habitat
et logement social

CRISE SANITAIRE

Les #ForcesVYV en actions

L'ensemble des militants, des collaborateurs et des entités du groupe ont été chaque jour mobilisés pour participer à la lutte contre la Covid-19. Les actions des entités du Groupe VYV pendant cette crise sont valorisées à travers le site www.forces-vyv.fr.

Le groupe au cœur du système de soins et d'accompagnement

Plus de 20 000 salariés de l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV ont été en 1^{re} ligne pendant cette crise sanitaire. Les équipes médicales sont venues en appui des hôpitaux publics en apportant leurs compétences et les établissements pour la prise en charge des patients souffrant de la Covid ou d'autres pathologies.

Auprès des personnes âgées et handicapées, les équipes ont redoublé d'effort pour rassurer et maintenir le lien avec les patients, les résidents et leurs proches dans les établissements d'hébergement à temps plein, et en assurant la continuité des services de soins infirmiers ou d'accompagnement à domicile pour prévenir l'isolement. Les centres exerçant dans le champ du handicap ou de la santé mentale ont quant à eux maintenu une écoute et un accompagnement à distance des patients auparavant suivis en hôpital de jour. Des services d'urgence ont été mis en place en dentaire, optique et audition. Les pharmacies sont restées ouvertes sur toute la période, mettant en place des services de livraison à domicile.

Quelques chiffres issus de la première vague :

- 2 centres médicaux labellisés Covid (Lyon et Paris), et le centre de Strasbourg mobilisés en soutien à l'hôpital.

- Harmonie Médical Services a installé 3 421 lits et répondu à un afflux inédit de besoin en équipements de protection. 10 crèches restées ouvertes sur la période pour accueillir les enfants de personnels prioritaires.
- Harmonie Ambulance a transporté plus de 1 000 patients atteints ou en suspicion de Covid.

Téléconsultation

Mise à la disposition de près d'un Français sur trois lors du premier confinement, la solution de téléconsultation du Groupe VYV, MesDocteurs, continue de prouver son efficacité, et particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire. Avec un temps d'attente à 93 % inférieur à 15 minutes pendant cette période épidémique, ce dispositif permet aux patients de consulter un médecin par visio-conférence ou par chat sans rendez-vous en 24/7.

On remarque d'ailleurs une grande satisfaction parmi les utilisateurs de cette solution (note de 4,5/5). La grande majorité de consultations 4/6 effectuées relève de la médecine générale (89 %) dont 32 % concernent la Covid-19. On note d'ailleurs une augmentation des demandes en lien avec la reprise de l'épidémie : le volume de téléconsultation a grimpé de + 45 % en octobre.

Le Groupe VYV et ses entités au plus près des entreprises sur le terrain

Dans un contexte d'incertitudes, Harmonie Mutuelle renforce son Plan de solidarité à destination des entrepreneurs et des entreprises clientes en pérennisant ses aides exceptionnelles et en instaurant de nouvelles mesures pour soutenir efficacement l'activité économique du pays :

- 1 600 entreprises clientes (de moins de 100 salariés) ont bénéficié d'un report des cotisations (23 millions d'euros pour la santé et 45 millions 5/6 d'euros pour la prévoyance) ;
- Le ministère de l'Économie et des Finances, en s'appuyant sur l'action de l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et avec le soutien d'Harmonie Mutuelle, a mis en place un numéro vert pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse (Tél. 0 805 65 505 0).

Par ailleurs, Harmonie Mutuelle a décidé de n'appliquer aucune hausse des cotisations liée à l'inflation médicale au personnel hospitalier (en contrat spécifique) et aux professions indépendantes (hors effet d'âge).

De manière similaire, en prévoyance et en dommages, Mutex et SMACL ont participé au fonds de soutien mis en place par la Fédération Française de l'Assurance, pour un montant total de plus de 50 millions d'euros.

Des webinars sur « l'impact des mesures liées à l'état d'urgence » ont par ailleurs été proposés aux organisations syndicales et patronales par la direction Développement collectif du groupe et ses équipes dédiées aux influences professionnelles.



« Pendant la crise, nous avons tous constaté le besoin de soin mutuel qui traversait la société. Le Groupe VYV a pu démontrer sa capacité à prendre soin au travers de ses 45 000 salariés et de ses 10 000 militants mobilisés en première ligne. »

Thierry Beudet,
président du Groupe VYV



Covid-19, à vos côtés

La plateforme Covid-19, à vos côtés, dédiée aux entreprises a également été déployée et continue d'être animée. Elle propose des informations actualisées, des dispositifs d'aide, des conseils autour du bien-être au travail dans la période ainsi que des solutions concrètes pour accueillir les collaborateurs en toute sécurité sur site.

0109-1120

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532461832, n° LEI 869500E04R1LJLUF62, DirCom Groupe VYV/Agence interne de communication - © Gettyimages/J. Grison - 12/20.



GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre





Nos Régions



ont du talent

LES YVELINES

Les Yvelines, terres d'innovations et de révolutions industrielles



PHILIPPE

BENASSAYA

Député des Yvelines

« **T**out le bonheur du monde est dans l'inattendu » a dit Jean d'Ormesson. En tout cas, il y a, dans la vie politique, des virages que l'on n'avait pas prévus de prendre, tout du moins de manière aussi soudaine...

Le dernier remaniement ministériel, début juillet dernier, a eu des conséquences directes sur la 11^{ème} circonscription des Yvelines puisque Nadia Hai, Députée depuis 2017, a été nommée Ministre déléguée à la Ville. Mais le lendemain de sa nomination, elle démissionne de son mandat empêchant son suppléant, mis en examen pour importation, transport et détention de produits stupéfiants, de siéger à sa place.

Savoir s'entourer est bien la première qualité d'un dirigeant ou d'un responsable politique... En route donc pour une législative partielle, avec, mon suppléant, Othman Nasrou, conseiller municipal de Trappes et 1^{er} Vice-président de la Région Île-de-France !

Après une campagne éclair de moins d'un mois, je suis élu Député, le 27 septembre dernier, en réalisant au second tour près de 58 % des voix. J'apporte un siège de plus au groupe des Républicains que j'ai immédiatement rejoint et suis membre de la Commission des Finances. J'axe mon travail parlementaire, depuis mon élection, sur les questions, entre autres, liées à la sécurité, au logement, aux conditions de vie des agents de la pénitencière, à la relance économique et à la défense des commerçants et artisans. J'ai eu le plaisir d'avoir défendu un amendement retenu par le Gouvernement dans la loi sur la sécurité globale, concernant les centres de supervision urbain (CSU).

Enfin, dernièrement, j'ai été choisi parmi 70 Députés sur 577 pour siéger à la commission spéciale chargée d'examiner le futur projet de loi sur le renforcement des principes républicains, ex-loi dite contre le séparatisme.

En fait, je crois avoir toujours fait de la politique. Né dans une famille de rapatriés Français d'Afrique du nord, j'ai grandi dans une ambiance fortement politisée où le débat et les éclats de voix étaient quotidiens. Très tôt j'ai décidé de m'engager. Tout d'abord dans le monde associatif, notamment au sein d'un comité d'aide aux refuzniks dans l'ex-URSS. C'est à cette époque, au milieu des années 80, qu'avec une poignée de jeunes militants nous nous sommes enchaînés aux grilles de l'ambassade de ce pays... La lutte contre les totalitarismes, et notamment communiste, a été mon premier combat et façonné mes engagements futurs. J'ai ensuite adhéré à l'UDF pour sa dimension humaniste et libérale, puis à l'UMP et enfin aux Républicains.



Après plusieurs tentatives infructueuses dans divers scrutins, j'ai été élu conseiller municipal d'opposition à Bois d'Arcy en 2009. En 2014, je deviens Maire de Bois d'Arcy en tournant la page de 20 ans de socialisme, puis réélu en 2020 avec 64 %

diverses, une expérience acquise dans des milieux différents. L'endogamie culturelle, économique et sociale de nos élites, et notamment dans leur formation, est

Elle est divisée en deux parties bien distinctes, aux urbanismes bien différents : d'un côté la Ville nouvelle ; de l'autre la plaine de Versailles jusqu'aux pentes de la Vallée de Chevreuse. Une sociologie contrastée qui puise sa force dans un dynamisme économique innovant. J'en veux pour preuve l'agglomération de Saint-Quentin, pôle de recherche et d'innovation mondiale, la présence des plus grands fleurons industriels qui couvrent le territoire : Thalès à Elancourt, Valeo à La Verrière, Kone à Trappes, le spécialiste du cœur artificiel, Carmat, et H2 Pharma le 1^{er} producteur français de sirops génériques à Bois d'Arcy, une industrie agro-alimentaire bien installée et une multitude de start-ups innovantes. Sans oublier le poids de l'Histoire avec le lycée militaire et l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole, la Commanderie des Templiers à Elancourt, des espaces naturels classés comme la forêt domaniale de Bois d'Arcy, un patrimoine rural important comme à Fontenay-le-Fleury ou au Mesnil-Saint-Denis.

La 11^{ème} circonscription n'est pas un territoire mais plutôt des territoires en un. C'est ce foisonnement d'excellences que je compte mettre en avant dans la tempête sanitaire et sociale que nous subissons, en défendant nos entreprises et cette jeunesse qui innove et en restant l'élue de terrain que j'ai toujours été, fermement attaché à nos principes républicains, au plus près des plus fragiles et des plus isolés.

La lutte contre les totalitarismes, et notamment communiste, a été mon premier combat et façonné mes engagements futurs.

des voix. En plus de six ans, j'ai essayé, avec succès je crois, de transformer ma ville, en alliant défense du cadre de vie et attractivité économique. Bois d'Arcy est aujourd'hui une commune dynamique avec moins de 4 % de chômage et plus d'une centaine d'entreprises installées dans la nouvelle zone d'activités de 120 hectares de la Croix-Bonnet. Entre temps, je suis devenu conseiller départemental faisant également basculer le canton. A ce titre, j'ai présidé, jusqu'à septembre dernier, l'agence départementale d'aide aux communes rurales, action majeure du département des Yvelines, et le CAUE 78 (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

Je viens à la fois du monde de l'entreprise et du secteur public. Cette double appartenance est une force, un enrichissement, un lien constant avec des réalités

une faiblesse pour notre pays. Journaliste, assistant parlementaire, directeur de cabinet et de la communication dans plusieurs collectivités, j'ai ensuite créé ma propre agence de communication publique spécialisée dans la rédaction de supports et d'ouvrages. Passionné d'Histoire, d'écriture, j'ai écrit plusieurs essais politiques.

La 11^{ème} circonscription des Yvelines est composée de sept villes : Bois d'Arcy, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, La Verrière, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Cyr-l'Ecole, Trappes. A cheval sur trois cantons, 3 EPCI (Saint-Quentin, Versailles Grand Parc et la Haute Vallée de Chevreuse), elle totalise plus de 120 000 habitants. Cette circonscription fragile et compliquée – que Jean-Michel Fourgous, ancien Député de la circonscription connaît bien -, a coutume de « prendre le vent » en suivant fréquemment les résultats présidentiels.

Saint-Quentin-en-Yvelines, un territoire d'innovations



JEAN-MICHEL **FOURGOUS**

Vice-président de GEEA,
Maire d'Élancourt et Président
de Saint-Quentin-en-Yvelines

Idéalement située à 20 km de Paris, constituée de douze communes, l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) est le cœur économique du territoire de Paris Saclay, classé par le MIT dans les huit plateformes les plus innovantes au monde. SQY allie dynamisme économique, innovation, rayonnement culturel et sportif et qualité de vie : 60 % du territoire est constitué d'espaces verts et bleus (parcs, jardins, plans d'eau, forêts...), 400 kilomètres de pistes cyclables jalonnent cette agglomération clé de l'ouest parisien. Pôle majeur, Saint-Quentin-en-Yvelines participe au rayonnement de Paris-Saclay, la Silicon Valley à la française.

Fort de ses 17 000 entreprises dont 35 groupes de plus de 500 salariés (13 de plus de 1 000) SQY concentre les fleurons du savoir-faire « à la française ». Bouygues, Technocentre Renault, Airbus, Valéo, Thalès, Atos, Safran... SQY affiche aujourd'hui le 2^e PIB de France par habitant après Paris.

Cette vitrine du savoir-faire et la représentation de filiales stratégiques comme l'aéronautique, l'automobile, la santé ou la cybersécurité sont un formidable outil de rayonnement. L'agence Standard & Poor's confirme d'ailleurs régulièrement l'attractivité de SQY, attestant d'une bonne gestion financière.

SQY soutient un développement et une innovation hors-norme, à la pointe de la technologie. Incubateur de start-ups (SQY Cub), financements de projets (Initiatives SQY), accompagnement à la création d'entreprises (Maison de l'entreprise), École du numérique, université de premier plan (UVSQ) au sein de Paris Saclay : SQY met tout en œuvre pour encourager et développer les initiatives économiques.



SIX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ

La dynamique économique de SQY s'articule autour de six filières d'excellence.

L'aéronautique

Trois leaders mondiaux, Airbus Defence & Space, Thalès et Safran, sont implantés sur le territoire

L'automobile

Une chaîne de valeur représentée dans son intégralité, des constructeurs aux équipementiers, en passant par les ingénieristes et les centres de formation. Parmi les plus représentatifs : le Technocentre Renault, Valéo, Airbus, Mercedes, Nissan, l'école d'ingénieurs ESTACA.

Banque/assurance/finance

Malakoff Médéric, Crédit Agricole...

Santé

L'UVSQ (2^e place au classement de Shanghai en Sciences de l'atmosphère) et son UFR de santé et de recherche Simone Veil.

BTP/énergie

Bouygues, Colas (expérimentation de la route solaire), Egis...

Numérique

École du numérique, start-ups en développement dans l'incubateur SQY, cybersécurité. E-santé...

SQY est, par ailleurs, une des pièces structurantes du Cluster Paris-Saclay, pôle de recherche, d'excellence et d'innovation de niveau mondial. SQY forme les experts de demain, en s'appuyant sur ses atouts.

SQY INNOVE ET EXPÉRIMENTE

La dynamique innovante de SQY se décline dans trois principaux domaines :

Éducation et formation

Tablettes personnelles, tableaux numériques, cours d'anglais en direct des États-Unis, aménagement des classes, repensées avec la possibilité de plus d'échanges et de liberté de mouvements pour favoriser les apprentissages, l'ouverture d'esprit et l'autonomie. Innover, c'est aussi former les futurs spécialistes.

L'École du numérique est un label créé par SQY pour valoriser les établissements qui proposent des modules spécifiques et encourager leur développement. SQY fait le pari du numérique en formant, dès le plus jeune âge, le plus grand nombre.

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) rayonne par sa présence dans de nombreux classements nationaux et internationaux. Son positionnement international parmi les 20 meilleures universités françaises a été récemment attesté dans plusieurs classements, tels que Shanghai, CWUR, URAP, US News, LEIDEN et dernièrement dans le classement mondial et par discipline du Times Higher Education (THE).

L'Institut International de l'Image et du Son (3IS) et l'ESTACA, l'école d'ingénieurs, composent le paysage de formation supérieure de SQY, à la pointe de l'innovation.

Transports et mobilité

C'est à SQY que Colas a imaginé la route solaire de demain, « Wattway » et que la société Supraways (Système Urbain Personnalisable Rapide Autonome Solaire)

envisage d'expérimenter les transports en commun du futur : des cabines autonomes, à énergie solaire, fixées à des rails, dont on programme la destination. L'agglomération de SQY, qui sera pionnière en la matière, comme elle l'est en matière de véhicules autonomes sur routes ouvertes et de maillage de territoire par un réseau de trottinettes électriques (60 gares dès ce printemps).

Aéronautique et spatial

L'OVSQ (Observatoire de Saint-Quentin-en-Yvelines) a développé des instruments scientifiques de pointe pour l'exploration spatiale, parmi lesquels une sonde pour le robot martien Curiosity et sept des vingt instruments équipant la station spatiale européenne Rosetta et son petit robot Philae.

SQY, UN TERRITOIRE OLYMPIQUE

Véritable « terrain de sport à ciel ouvert », SQY abrite des équipements sportifs uniques au monde, retenus pour les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, pour six épreuves : **le Vélodrome National** accueillera les épreuves de cyclisme sur piste et d'escrime du pentathlon moderne, **le Stade de BMX** celles de BMX, **la Colline d'Élancourt** accueillera les épreuves de VTT.

C'est la récompense de l'engagement sportif remarquable de SQY et de son expérience au service de grands événements sportifs internationaux : la Ryder Cup s'y est tenue en 2018, la Coupe du Monde de cyclisme ou le Paris-Brest-Paris Randonneur s'y tiennent chaque année.

Saint-Quentin en Yvelines est, à tous les points de vue, un territoire d'exception, véritable moteur de l'Île-de-France qui, par l'exemplarité de son dynamisme et celui de ses entreprises, lui a valu d'être un interlocuteur reconnu de tous ses partenaires institutionnels (Europe, État, Région, Département) comme des groupes leaders mondiaux et des entreprises innovantes. Sa gouvernance plurielle et ambitieuse lui garantissant une convergence de tous les élus du territoire face à la concurrence territoriale qui s'accroît sans cesse, a fortiori, en cette période de fortes turbulences.

H2 Pharma, le premier producteur français de sirops génériques

Implanté à Bois d'Arcy depuis 2009, dans la zone artisanale de la Croix Bonnet, H2 Pharma est un partenaire privilégié de tous les laboratoires pharmaceutiques, pour leurs produits génériques ou OTC. Monsieur Henry HASSID, Son fondateur, Docteur en pharmacie, en est le président directeur Général.

La CDMO H2 Pharma, installée à Bois d'Arcy (78), va engager un important programme d'investissement industriel. Soutenu par Ardian Croissance (Ardian Growth), qui vient d'entrer à son capital en position minoritaire, ce façonnier spécialisé dans les formes liquides, et notamment les sirops, s'apprête à doubler ses capacités pour produire à terme plus de 100 millions d'unités, essentiellement des flacons, mais aussi des sachets. « Nous venons d'engager une extension de 4 000 m² de notre usine qui s'étend aujourd'hui sur 10 000 m² », nous confirme ainsi Henry Hassid, président fondateur de H2 Pharma.

Considérée comme l'usine pharmaceutique la plus moderne d'Europe pour la fabrication de liquides non stériles grâce à ses équipements technologiques de pointe et sa parfaite séparation entre le technique et le pharmaceutique, H2 Pharma intègre les bonnes pratiques de fabrication les plus exigeantes et propose son savoir-faire dans le développement pharmaceutique.

Le laboratoire de contrôle interne (ICH Q7) est doté de matériels de pointe (15 HPLC, CPG, IR, UV et enceintes ICH toute zone), permettant de produire des données analytiques rapides tout en respectant les BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire). Le personnel qualifié dispose de tout le savoir-faire pour mener à bien les contrôles de matières premières, d'articles de conditionnement et de produits finis selon les dossiers d'AMM et les référentiels en vigueur. Les lignes de production entièrement automatisées, dont certaines dédiées, permettent de produire plus de 90 spécialités, et sont alimentées par 12 cuves de production avec des capacités de 1 000 à 10 000 litres.

9 000 m²
de surface d'exploitation

50
lignes de production
entièrement automatisées

90
références de spécialités
pharmaceutiques

50 salariés

1 million
d'unités par employés par an

35 années
d'expériences pharmaceutique



HILTI Bois d'Arcy, un service après vente, des outils ultra performant et éco-responsable

Le service après-vente Hilti, implanté dans la zone d'activités de Bois d'Arcy depuis 2012, est l'unique centre de réparation des outils de la marque en France. Composé de 110 personnes hautement spécialisées dans la maintenance, ce SAV met en place un processus d'organisation méthodique et une réparation éco-responsable.



UN PROCESSUS DE RÉPARATION MÉTHODIQUE

L'organisation du travail se fait autour de 23 îlots de réparation, chacun responsable d'une gamme d'outils spécifiques. Les équipements des îlots sont adaptés en fonction des nécessités de réparations : pièces détachées, tas de réparation (outil spécial conçu pour démonter une machine), machine à laver des pièces, sableuse ou encore hotte d'aspiration. Le processus de réparation au SAV Hilti s'organise en 6 étapes :

- Récupération de l'outil et scan de son code pour prise en charge dans le système ;
- Analyse théorique de l'outil (vérification de l'historique de maintenance et des dernières réparations réalisées) ;
- Analyse fonctionnelle de la machine pour diagnostiquer la panne ;
- Réparation de l'appareil ;
- Tests finaux permettant de vérifier que la panne a bien été réparée ;
- Fin de réparation : nettoyage de la machine, de son coffret et préparation pour l'expédition.

Ce processus a été mis en place afin de minimiser le nombre de retours au SAV après réparation et garantir une réparation optimale de l'outil.

UNE RÉPARATION ÉCO-RESPONSABLE DES OUTILS

Au SAV HILTI, les mécaniciens apprennent à réparer de manière éco responsable :

rien n'est jeté, tout est recyclé, même les batteries des outils sont récupérées pour être envoyées dans un centre spécialisé dans le recyclage des batteries.

LE BIEN ÊTRE DES COLLABORATEURS

Le bien-être des collaborateurs est essentiel, c'est pourquoi de la réception des commandes, au mur de succès et au Safety Point, tout est pensé pour favoriser le confort des salariés et ainsi renforcer leur efficacité.

RÉCEPTION DES COMMANDES

Une nouvelle réception des commandes : plus de confort, un suivi plus efficace. Optimisation du plan de travail et des déplacements. Système d'insonorisation, isolation thermique et sonore, plus ergonomiques.

LE MUR DES SUCCÈS

Les améliorations continues de chacun mises en avant : un avant/après qui permet de les partager à l'ensemble des équipes et des visiteurs !

SAFETY POINT

Comment agir en cas d'urgence ? Qui est habilité pour quoi ? Besoin de bouchons d'oreilles ? D'un défibrillateur ? Tout y est pour que les collaborateurs se sentent en sécurité et accompagnés !



RAPIDITÉ

3 JOURS MAX

durée moyenne de réparation (hors conditions exceptionnelles)



EXPERTISE

80 MÉCANICIENS DU SAV
soit 1 163 années totales d'ancienneté



QUANTITÉ

+ DE 1 000 MACHINES
réparées par jour en moyenne



QUALITÉ

6 MOIS DE GARANTIE
après la réparation, selon les outils

KONE, 50 ans à réinventer la mobilité urbaine

A l'occasion de la visite de Jean Castex dans ses locaux, KONE réaffirme sa volonté de contribuer au tissu économique français. L'innovation est au cœur de sa stratégie ; ainsi, utiliser la technologie au service de l'humain, c'est surtout mieux accompagner l'évolution des modes de vie urbaine.

Il y a 50 ans, l'entreprise d'origine finlandaise s'installe en France pour y offrir la meilleure expérience de déplacement, dans des environnements de plus en plus urbanisés. Afin d'assurer un service d'excellence, KONE propose d'accompagner ses clients tout au long du cycle de vie de leurs bâtiments : de l'installation de l'équipement jusqu'à sa maintenance, en passant par la modernisation du matériel.

UN CONCENTRÉ D'INNOVATIONS AU SERVICE DE LA VIE URBAINE

Dans un monde où la rupture technologique et le changement s'accélèrent, KONE s'appuie sur l'innovation pour répondre aux nouvelles attentes et rendre les déplacements plus fluides, plus fiables et plus intelligents. Disposant de plus de 3 000 brevets relatifs aux ascenseurs et escalators, la société fait partie du top 50 des entreprises les plus innovantes au monde, d'après le magazine Forbes.

Parmi les innovations récentes de KONE, les Services Connectés 24/7 utilisent les datas recueillies directement sur les appareils pour les surveiller en temps réel. Ce système de maintenance prédictive associant IA et IoT sert à minimiser les pannes et optimiser la disponibilité des appareils.

En 2020, la société a inauguré sa nouvelle gamme KONE DX, avec connectivité intégrée permettant de transformer l'expérience du trajet en ascenseur. Appel à distance, streaming musical, aide aux malvoyants... des services entièrement activables à la demande ; l'ascenseur



s'adapte en fonction de l'usage du lieu et des besoins des utilisateurs. Il n'est plus simplement un moyen de transport entre les étages, il devient la véritable colonne vertébrale de l'immeuble.

DES VILLES FRANÇAISES PLUS INTELLIGENTES ET PLUS DURABLES

La crise sanitaire a révélé la fragilité des villes. Pour KONE, elle représente une opportunité de repenser nos modes de vie, en façonnant un modèle urbain plus responsable.

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie tout en réduisant la consommation de l'énergie et des ressources. Un engagement que l'entreprise tient depuis longtemps puisqu'elle figure sur la prestigieuse « A List » du CDP pour le changement climatique. Aujourd'hui plus que jamais, l'action environnementale et son implication dans le tissu économique

français doit être exemplaire. Voilà pourquoi KONE a décidé de prendre des mesures drastiques afin de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030.

Consciente que l'apprentissage permet de relancer l'économie, la société vient également de renforcer son engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes. À l'occasion de la visite du Premier ministre Jean Castex et de la ministre du Travail Elisabeth Borne dans son centre de formation de Trappes le 30 novembre dernier, KONE a annoncé une augmentation de 30 % des recrutements de ses stagiaires techniciens en 2021.

Il n'y aura pas de transformation de la mobilité sans une vision intégrée. Les dirigeants politiques, les urbanistes, comme les industries de pointe doivent travailler de concert pour piloter et mettre en place des solutions innovantes, efficaces et durables.

ANCOTEC, la communication du futur



La société ANCOTEC a été créée en février 2000 à Saint-Cyr-l'école. Au départ, ANCOTEC était une entreprise spécialisée dans l'installation d'antennes de télévision, et puis, elle a évolué vers les activités du courant faible tel que l'interphonie, le contrôle d'accès, la vidéo surveillance, l'électricité générale, pour une clientèle majoritairement syndic de copropriété, ministères, ambassades...

Ancotec compte aujourd'hui 19 salariés et continue son expansion vers de nouvelles technologies, notamment la domotique. A cet effet, Stéphane Peruch, le fondateur, en 2016 a fait construire un bâtiment d'activité dans le nouveau quartier ZAC Charles Renard de Saint-Cyr-l'École sous l'égide de Grand Paris Aménagement. Ancotec occupe 50 % de ce bâtiment, et grâce à une idée insufflée par la Mairie, Stéphane Peruch et Amélia Freitas ont créé Aeroffice un centre de coworking dans une des parties libres du bâtiment. Ce centre a été inauguré le

18 septembre par Sonia Brau (Maire de Saint Cyr l'École) et Philippe Benassaya.

Depuis la crise de la Covid-19, le télétravail explose et la demande d'espaces hors du domicile familial va de pair avec cette nouvelle façon de vivre un parcours professionnel.

Aeroffice propose de nombreux services tels que la location de bureaux et espaces partagés, la location de salles de réunion dont une pouvant accueillir jusqu'à 99 personnes, la domiciliation entreprise, la prestation de secrétariat, un bureau fitness et un espace lounge comportant un fauteuil massant pour favoriser le bien-être au sein de votre espace de coworking.

Le coworking représente de nombreux atouts comme le fait de séparer les espaces professionnels et personnels, permettant aux travailleurs de sortir de l'isolement et d'échanger avec les autres.

D'ici avril, Aeroffice envisage d'agrandir l'espace de coworking, permettant d'accueillir une dizaine de personnes en plus.



VALURBAIN qui assoit son expertise immobilière sur l'ensemble du territoire national, travaille en concertation avec les collectivités, afin de leur recommander les meilleures stratégies de développement urbain.

Avec ses partenaires, VALURBAIN répond aux besoins opérationnels du développement à la commercialisation.

Acteur reconnu de la profession, homme de convictions, son fondateur Benjamin Pierre, n'a cessé ces dix dernières années de mener une réflexion profonde sur l'amélioration de l'habitat tout en respectant l'homme et l'environnement. Visionnaire, il a su s'entourer de partenaires experts et fidèles.

Son credo : la sincérité et l'implication qui lui permettent aujourd'hui d'appréhender avec clairvoyance la ville de demain.

VALURBAIN RELAIS DE CROISSANCE & DE CONFIANCE

- Identification des fonciers permettant des opérations d'aménagement
- Ateliers de réflexion urbaine et propositions architecturales
- Bilan financier et projection des coûts
- Etablissement d'un calendrier
- Valorisation et négociation des conditions de cessions
- Sécurisation et projet de PUV



VILLA MÉDICIS (78)
EN COURS DE COMMERCIALISATION



VIA CONDÉ (94)
LIVRAISON FIN 2020

PROCHAINEMENT



PARIS (75)

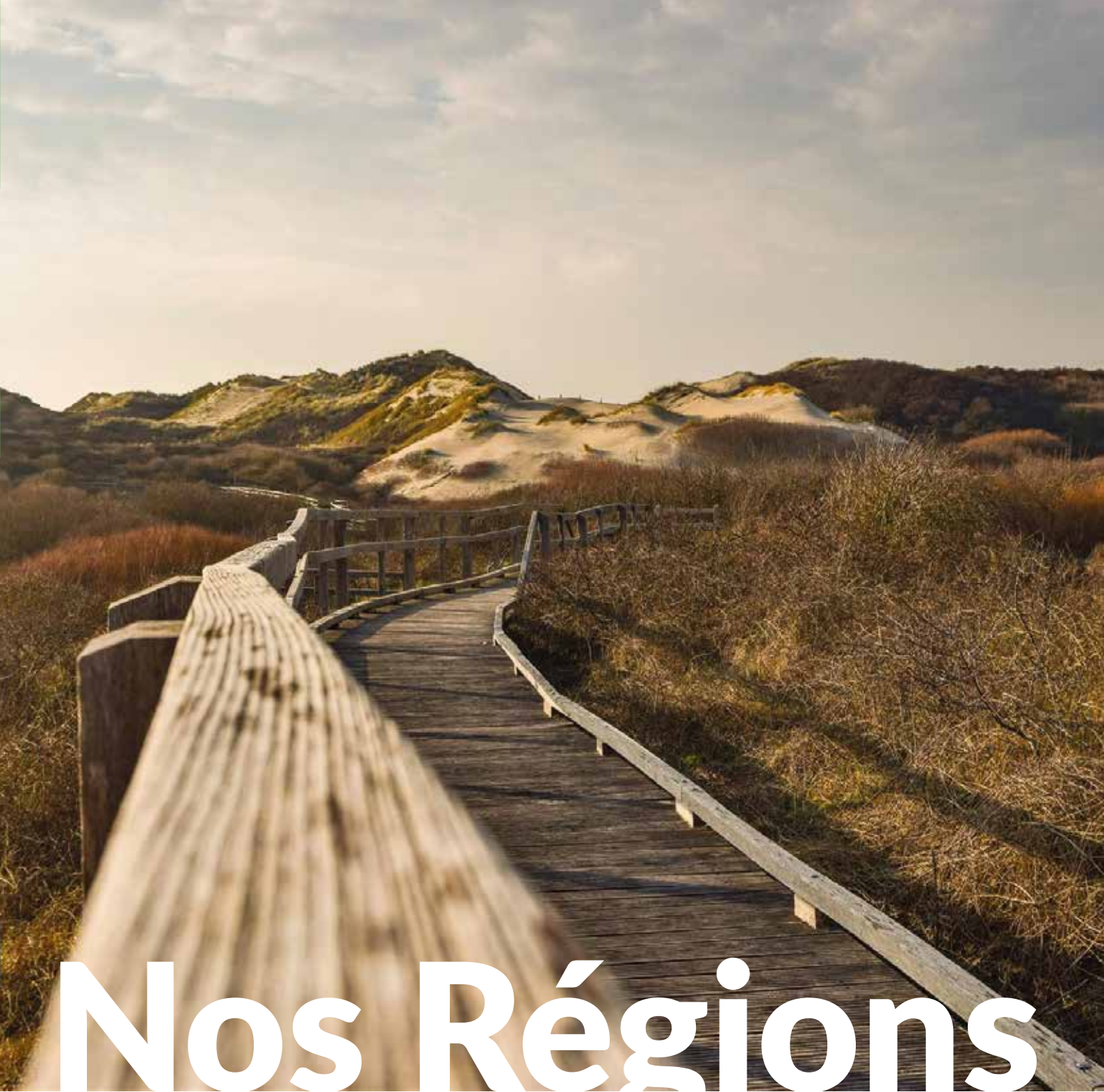


ISSY-LES-MOULINEAUX (92)



SAINT-MAURE-DES-FOSSÉS (94)





Nos Régions

ont du talent

LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Nord-Pas-de-Calais, cartographie d'un territoire à l'activité très diversifiée



ROBERT

THERRY

Député du Nord-Pas-de-Calais

Ma circonscription du Montreuillois se situe dans le Pas-de-Calais, sur la façade littorale.

Elle comporte les cantons d'Auxi-le-Château, Etaples, Montreuil et le canton de Fruges une population totale d'un peu plus de 97 000 habitants. C'est avant tout une terre agricole qui s'étend sur la majeure partie du territoire (les 7 vallées), bordée par une façade maritime importante d'Etaples à Berck (La Côte d'Opale). La circonscription du Montreuillois est également traversée par la Canche et délimitée par l'Authie : ces deux fleuves nous offrent deux merveilleuses Baies qui participent à l'attractivité de notre territoire.

Dans un territoire rural comme le Montreuillois, chaque emploi est essentiel car ce sont des vies qui se construisent autour de ces carrières professionnelles. Le Montreuillois a toujours été un bassin d'emplois dynamique avec des créations d'entreprises dont le taux est souvent supérieur à la moyenne nationale.

Près de 6 000 entreprises y sont recensées, avec près d'un tiers dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration : le secteur touristique de la Côte d'Opale est un facteur important du développement de l'emploi.

Le secteur médical et hospitalier est également très important avec des établissements renommés sur le littoral dans les soins de suite, de rééducation et de réadaptation adultes. On vient de toute la France et même de l'étranger pour se rétablir des suites d'un accident. Dans le domaine de la chirurgie osseuse et articulaire, certains établissements obtiennent des résultats qui les classent parmi les meilleurs de France.

Dans l'industrie médicale, l'entreprise In'tech médical (300 salariés) dont le siège et les ateliers sont à Rang-du-Fliers, produit des instruments chirurgicaux destinés aux opérations de la colonne vertébrale, de la hanche et du genou. Sur un marché mondial estimé à 900 millions de dollars et en expansion, cette entreprise est leader européen des fabricants d'instruments de chirurgie orthopédiques pour le rachis. Au-delà de ces productions sous cahiers des charges, un investissement important est fait pour concevoir et fabriquer ses propres instruments, plus récemment à destination de la chirurgie mini invasive. C'est l'une des 3 sociétés au monde à posséder ce savoir-faire.

Dans l'industrie ressort également la fabrication d'équipements automobiles (5 %), de machines agricoles et agroalimentaire (2 %). Quelques entreprises importantes occupent ce créneau (Hardi-Evrard et AMBS à Buire-le-Sec, La Campagne et Nord Pulvé à Campagne-les-Hesdin...), auxquelles s'ajoutent des concessionnaires (John Deere, Willemand,...). Le secteur concentre plus du tiers des effectifs régionaux avec un total de 350 salariés. Bien que moins importants dans l'emploi

local, les agriculteurs et ouvriers agricoles, commerçants et artisans sont proportionnellement plus nombreux qu'en moyenne régionale.

Le soutien aux entreprises, l'aide aux jeunes qui veulent s'installer et le développement de l'emploi sont mes priorités pour ce territoire du Montreuillois où les activités sont particulièrement diversifiées.

Fils d'apiculteur, j'ai naturellement suivi le chemin de mon père en partageant sa passion pour les abeilles : un peu comme Obélix, « tombé dedans depuis ma plus tendre enfance ».

Fils d'apiculteur, j'ai naturellement suivi le chemin de mon père en partageant sa passion pour les abeilles : un peu comme Obélix, « tombé dedans depuis ma plus tendre enfance », je me suis consacré dès la fin des années 80 à l'exploitation de 200 ruches, produisant un miel de qualité dont la renommée dépasse largement les contours de ma région.

Natif de Marconnelle dans l'Hesdinois, c'est à quelques kilomètres, à Bouin-Plumoison que j'ai créé le Musée de l'Abeille, repris aujourd'hui, et j'en suis très fier, par l'un de mes trois enfants, Sébastien. La tradition familiale se perpétue ! Employé de banque au début de ma vie professionnelle, j'ai rapidement retrouvé mes racines avec cette activité d'apiculteur que j'ai vécue avec passion.

Aujourd'hui retraité, je me consacre totalement à la vie publique et à mon mandat de Député. Ce n'est pas mon premier mandat d'élu : j'ai été conseiller municipal de Bouin-Plumoison de 1977 à 1983, puis Maire de cette même commune de 1983 à 2001. Lors des élections cantonales de 2008, j'ai été élu dans le canton d'Hesdin. Puis en 2012, j'ai choisi de rejoindre le Député Daniel Fasquelle en devenant son suppléant. Car, tout comme lui, j'aime profondément mon territoire,

ses habitants, son tissu économique, sa ruralité, ses traditions... Si je me suis engagé dans la vie politique, c'est pour aider de mon mieux tous ceux qui ont besoin d'un coup de pouce au quotidien, d'un soutien dans le cadre d'un projet professionnel. C'est aussi être un trait d'union entre les collectivités, les habitants et les instances décisionnaires : faire remonter à Paris la réalité du terrain, défendre nos territoires ruraux et

ses spécificités, aider au développement de ma circonscription... C'est un engagement fort, et chacun me connaît, je suis pleinement investi dans ma mission. C'est le souci permanent d'aider l'autre qui m'a toujours guidé dans ma vie personnelle et professionnelle !

En cette période difficile sur le plan économique et sanitaire, notre attention doit être redoublée auprès des acteurs économiques. Avec un peu plus de 6 000 entreprises agricoles, tertiaires et industrielles dans ma circonscription, j'ai conscience que nous devons rester mobilisés pour les aider à traverser ces mois compliqués, avec des incertitudes liées à la durée de cette pandémie et au manque de lisibilité pour l'avenir.

Même si le vaccin nous ouvre une fenêtre d'espoir, il nous faudra encore plusieurs mois pour retrouver une vie normale. Pour les entreprises, mises à rude épreuve, notamment dans l'hôtellerie et la restauration, il faudra se relever pour préserver les emplois.

Les mois à venir seront difficiles, je serai, en tant que membre de la Commission des Affaires économiques, à leurs côtés comme je le suis depuis le début de la pandémie en mars 2020.

Nestlé Purina Petcare, un nouvel investissement de 48 millions d'euros en 2021

Le site va ainsi agrandir son centre de distribution de 3 800 m² et augmenter sa capacité de production de la marque Purina One d'environ 35 000 tonnes par an, sur une production annuelle de 210 000 tonnes. Déjà en 2017, l'usine s'était équipée d'un nouvel outil de production avec un lourd investissement.

C'est pour le territoire, une source d'emplois importante avec près de 400 personnes et certainement de nouvelles embauches à la clé de ce nouvel investissement. C'est surtout une bonne nouvelle dans le contexte actuel. J'ai pu échanger avec la directrice Joana Mariano sur ce projet et lui dire combien j'étais heureux de constater la bonne santé du site marconnellois. Soucieux de l'emploi dans mon territoire, je suis aux côtés de l'entreprise pour accompagner son développement.

Parmi les entreprises de ma circonscription, l'une des plus importantes de l'Hesdinois est l'usine Nestlé Purina Petcare, dédiée à l'alimentation animale et installée à Marconnelle. Le site vient d'annoncer un investissement de 48 millions d'euros avec deux nouvelles lignes de production qui devraient voir le jour prochainement.



5 sites de production
1 centre de R&D



1 800 salariés



1 milliard d'euros
de chiffre d'affaires



Valéo Etaples, le concepteur mondial du Stop And Go



C'est de l'usine Valéo d'Etaples que le Président de la République a annoncé le 20 mai dernier, le plan de relance du Gouvernement pour le secteur automobile. Le site spécialisé dans les alternateurs est très important puisque environ 9 millions de pièces sortent chaque année de ses lignes de production, équipant un véhicule sur trois en Europe. 80 % des alternateurs sont en effet envoyés en Europe et dans le Monde entier.

C'est également au site étaplois que l'on doit le système « Stop and Go » avec les alerno-démarreurs permettant d'éteindre le moteur et de le faire repartir lorsque l'on est à l'arrêt. C'est une innovation majeure dont peut être fier l'équipementier qui mise beaucoup sur la recherche et le développement de nouveaux concepts en lien avec le développement durable. Les alerno-démarreurs permettent de réduire les émissions de CO2 des moteurs thermiques. Pour exemple, Valéo a déposé 1 034 brevets en 2018 !

Environ 1 500 personnes sont employées à temps plein sur les sites des Hauts de France (Etaples et Abbeville), rejoints par des intérimaires lorsque c'est nécessaire. C'est l'un des plus gros employeurs du Montreuillois et tout comme mon prédécesseur Daniel Fasquelle, je suis attentif à l'évolution de ce site. Depuis la crise sanitaire de la Covid-19, la production a été

ralentie mais pas stoppée. Du chômage partiel a été mis en place pour surmonter ce cap difficile. Pour le directeur Alberto Santos, « La force de Valéo est de pouvoir produire moins cher que dans les pays à bas coûts ».

Et alors que la place du véhicule électrique devient de plus en plus grande dans les habitudes de consommation et de déplacement dans le monde entier, je suis satisfait de voir que le site étaplois, entièrement automatisé, est en mesure de relever le défi majeur des années à venir, à savoir la migration du moteur à combustion vers un moteur électrique toujours plus performant.

Rappelons que le groupe Valéo emploie 113 600 salariés dans 33 pays répartis sur 186 sites de production, 21 centres de recherche, 38 centres de développement et 15 plateformes de distribution.

Eurovanille : l'innovation au service d'une clientèle exigeante

Il flotte dans ma circonscription, un doux parfum de... vanille ! Depuis 1990, à Gouy-saint-André (canton de Campagne les Hesdin), un homme passionné par cette épice, Laurent Bourgois, a créé Eurovanille, la première société spécialisée dans la vanille naturelle, depuis la culture jusqu'à sa distribution. Avec 6 000 clients en Europe et 150 grossistes à travers le monde, l'entreprise a un solide carnet d'adresses avec notamment de prestigieuses tables de chefs étoilés !



Sa gamme de produits 100 % naturels, sans aucun arôme de synthèse, contribue à sa renommée et fait rayonner ma circonscription à l'international.

C'est l'image même qu'une entreprise qui exporte autant peut se développer dans le Montreuillois. Entre tradition et modernité, elle sait s'appuyer sur des spécialistes pour réaliser des procédés techniques de transformation inédits. Un laboratoire de Recherche et Développement permet d'offrir aux clients, un service sur-mesure : perles

de vanille, sachets à infuser... C'est cette expertise et ce savoir-faire qui font d'Eurovanille la société référence sur le marché de la vanille naturelle depuis plus de 25 ans.

Parce que l'innovation est sans cesse indispensable pour répondre aux attentes des consommateurs, Eurovanille travaille en association avec un consortium d'établissements publics : Établissement Vanille de Tahiti, INRIA, Université de Paris Sud, CNRS... Eurovanille participe également au financement du décryp-

tage du génome de la vanille pour accélérer les recherches sur la *Vanilla Planifolia*. En parallèle de cette recherche, sa filiale à l'île Maurice teste des plants résistants au *Fusarium* sur des sols contaminés. Une avancée considérable pour réduire l'utilisation des pesticides.

Lutter contre les maladies, décrypter le génome de la vanille ou encore tester la résistance de nouveaux plants de vanille, en sa qualité de leader du secteur, Eurovanille s'investit dans la recherche pour l'ensemble de la filière vanille.



STAF

L'expert du froid en mouvement



**LEADER DES TRANSPORTS
FRIGORIFIQUES**



**RESPECT DES RIVERAINS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**UNE ORGANISATION
OPTIMISÉE EN TEMPS RÉEL**

CONFIEZ VOTRE AUDITION AU LEADER DE
LA CORRECTION AUDITIVE DANS L'OISE

A votre écoute depuis 1989



BENOIT
Audition

dites **ouïe** à la vie !

WWW.BENOIT-AUDITION.FR

Les 174 parlementaires membres de GEEA



Damien ABAD

Député de l'Ain
Président du groupe Les Républicains
membre de la Commission des finances



Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission des affaires sociales



Emmanuelle ANTHOINE

Députée de la Drôme
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, avocate



Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube
Vice-Présidente de GEEA
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, commerçante



Alexandra ARDISSON

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, coordinatrice
aménagement numérique



Valérie BEAUVAIS

Députée de la Marne
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire



Julien AUBERT

Député du Vaucluse
membre de la Commission des finances,
magistrat à la Cour des Comptes



Olivier BECHT

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, magistrat



Sophie AUCONIE

Députée d'Indre-et-Loire
Secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
Industriel - chef d'entreprise



Belkir BELHADDAD

Député de la Moselle
membre de la Commission des affaires
sociales, industriel-chef d'entreprise



Philippe BENASSAYA
Député des Yvelines
membre de la Commission des finances,
conseiller en communication



Pascal BOIS
Député de l'Oise
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, directeur d'une
entreprise de réinsertion



Martine BERTHET
Sénatrice de la Savoie
membre de la Commission des affaires
économiques, pharmacienne



François BONNEAU
Sénateur de la Charente
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
docteur en pharmacie



Grégory BESSON-MOREAU
Député de l'Aube
membre de la Commission des affaires
économiques, Président de société



Bruno BONNELL
Député du Rhône
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
industriel - chef d'entreprise



Etienne BLANC
Sénateur du Rhône
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable,
avocat retraité



Emilie BONNIVARD
Députée de la Savoie
membre de la Commission des finances,
cadre à la caisse des dépôts et de
consignations



Christophe BLANCHET
Député du Calvados
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, commerçant



Jean-Yves BONY
Député du Cantal
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
exploitant agricole



Anne-Laure BLIN
Députée du Maine-et-Loire
membre de la Commission des affaires
économiques



Ian BOUCARD
Député du territoire-de-Belfort
membre de la Commission des lois



Sandra BOELLE
Députée de Paris
membre de la Commission des affaires
étrangères



Jean-Claude BOUCHET
Député du Vaucluse
membre de la Commission des affaires
étrangères, gérant de société



Céline BOULAY-ESPERONNIER

Sénatrice de Paris
membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche
membre de la Commission des finances,
industriel-chef d'entreprise



Yves BOULOUX

Sénateur de la Vienne
membre de la Commission des affaires
économiques



Carole BUREAU-BONNARD

Députée de l'Oise
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées,
masseur-kinésithérapeute



Pascale BOYER

Sénatrice des Hautes-Alpes
membre de la Commission des affaires
économiques



Pierre CABARÉ

Député de Haute-Garonne
membre de la Commission des affaires
étrangères, artisan



Valérie BOYER

Sénatrice des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des lois
constitutionnelles, de la législation, du suffrage
universel, du règlement et de l'administration
général



Olivier CADIC

Sénateur représentant les Français établis
hors de France
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
chef d'entreprise



Guy BRICOUT

Député du Nord
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
retraité de la fonction publique



Emmanuel CAPUS

Sénateur de Maine et Loire
Vice-Président de la Commission des finances,
Vice-Président de la délégation sénatoriale
aux entreprises, avocat



Pascal BRINDEAU

Député du Loir-et-Cher
membre de la Commission des lois



Jacques CATTIN

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires
économiques, viticulteur négociant



Bernard BROCHAND

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, cadre du secteur
privé retraité



Pierre CHARON

Sénateur de Paris
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
consultant en communication



Gérard CHERPION

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires
sociales, pharmacien



Edouard COURTIAL

Sénateur de l'Oise
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
chargé de mission commercial



Guillaume CHEVROLIER

Sénateur de la Mayenne
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable,
directeur de programmes immobiliers



Michèle CROUZET

Députée de l'Yonne
membre des affaires économiques



Paul CHRISTOPHE

Député du Nord
membre de la Commission des affaires
sociales, fonctionnaire de catégorie A



Pierre CUYPERS

Sénateur de la Seine-et-Marne
membre de la Commission des affaires
économiques, exploitant agricole



Dino CINIERI

Député de la Loire
membre de la Commission des affaires
économiques, consultant en sécurité



Marie-Christine DALLOZ

Députée du Jura
secrétaire de la Commission des finances



Eric CIOTTI

Questeur de l'Assemblée nationale
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois



Olivier DAMAISIN

Député du Lot-et-Garonne
membre de la Commission des finances,
représentant de commerce



Pierre CORDIER

Député des Ardennes
membre de la Commission des affaires
étrangères, fonctionnaire de catégorie A



Olivier DASSAULT

Député de l'Oise
membre de la Commission des affaires
étrangères, Président de sociétés



Josiane CORNELOUP

Députée de Saône-et-Loire
membre de la Commission des affaires
sociales, pharmacienne



Jean-Pierre DECOOL

Sénateur du Nord
Vice-Président de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication, ancien
professeur



Claude DE GANAY

Député du Loiret
membre de la Commission de la Défense nationale et des forces armées



Stéphane DEMILLY

Sénateur de la Somme
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, formateur en management



Typhanie DEGOIS

Députée de la Savoie
membre de la Commission des affaires économiques, Juriste



Jacky DEROMEDI

Sénatrice représentant les Français établis hors de France
Secrétaire de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, administrateur de sociétés



Charles DE LA VERPILLIÈRE

Député de l'Ain
Vice-Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, conseiller d'État



Vincent DESCOEUR

Député du Cantal
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, professeur agrégé en biologie



Dominique DE LEGGE

Sénateur d'Ille-et-Vilaine
Secrétaire du Sénat
Vice-président de la Commission des finances, cadre dirigeant dans le domaine de l'environnement



Eric DIARD

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des lois, avocat



François DE RUGY

Député de Loire Atlantique
membre de la Commission des lois, ancien Président de l'Assemblée nationale



Fabien DI FILIPPO

Député de la Moselle
membre de la Commission des affaires économiques, cadre du secteur privé



Bernard DEFLESSELLES

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères, ingénieur



Julien DIVE

Député de l'Aisne
Vice-président de la Commission des affaires économiques, chef de projet dans l'industrie



Rémi DELATTE

Député de Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires économiques, agriculteur



Loïc DOMBREVAL

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise



Philippe DOMINATI
Sénateur de Paris
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise



M'jid EL GUERRAB
Député des Français établis Hors de France
membre de la Commission des affaires
étrangères, autre cadre (secteur privé)



Jean-Pierre DOOR
Député du Loiret
Vice-Président de la Commission des affaires
sociales, cardiologue



Jean-Jacques FERRARA
Député de Corse-du-Sud
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, médecin



Marianne DUBOIS
Députée du Loiret
Secrétaire de la Commission de la défense
nationale et des forces armées



Nicolas FORISSIER
Député de l'Indre
membre de la Commission des affaires
étrangères



Virginie DUBY-MULLER
Députée de la Haute-Savoie
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, cadre du
secteur privé



Laurent GARCIA
Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, ingénieur



Catherine DUMAS
Sénatrice de Paris
Vice-Présidente de la Commission de la
culture, de l'éducation et de la communication



Annie GENEVARD
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Députée du Doubs
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, professeur
du secondaire



Pierre-Henri DUMONT
Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires
étrangères, collaborateur parlementaire



Philippe GOSSELIN
Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po



Laurent DUPLOND
Sénateur de la Haute-Loire
Secrétaire de la Commission des affaires
économiques, agriculteur



Jean-Pierre GRAND
Sénateur de l'Hérault
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
cadre de la fonction publique



Romain GRAU

Député des Pyrénées Orientales
membre de la Commission des finances,
industriel-chef d'entreprise



Alexandre HOLROYD

Député des Français établis hors de France
membre de la Commission des finances



Pascale GRUNY

Sénateur de l'Aisne
Vice-président du Sénat, membre de la
Commission des affaires sociales, directeur
administratif et financier



Alain HOUPERT

Sénateur de la Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
médecin radiologue



Meyer HABIB

Député des Français de l'étranger
Secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, ingénieur



Jean-François HUSSON

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
Rapporteur général de la Commission des
finances, agent d'assurance



Yannick HAURY

Député de Loire-Atlantique
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
pharmacien



Sébastien HUYGHE

Député du Nord
membre de la Commission des lois, notaire



Yves HEMEDINGER

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé



Christian JACOB

Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, agriculteur



Michel HERBILLON

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de GEEA
Vice-Président de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur



Sandrine JOSSO

Députée de Loire-Atlantique
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, profession libérale



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des finances,
professeur des universités



Stéphanie KERBARH

Députée de Seine-Maritime
secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
Industriel-chef d'entreprise



Brigitte KUSTER

Députée de Paris
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, ancienne Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris



Ronan LE GLEUT

Sénateur représentant les français établis hors de France
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, examinateur à l'office européen des brevets



Jean-Luc LAGLEIZE

Député de Haute-Garonne
membre de la Commission des affaires économiques, conseiller patrimonial



Constance LE GRIP

Députée des Hauts-de-Seine
Vice-Présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



François-Michel LAMBERT

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, profession libérale



Vincent LEDOUX

Député du Nord
membre de la Commission des finances, enseignant



Mohamed LAQHILA

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des finances, expert-comptable-commissaire aux Comptes



Jean-François LONGEOT

Sénateur du Doubs
Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, attaché territorial principal



Guillaume LARRIVÉ

Député de l'Yonne
membre de la Commission des lois, maître des requêtes au Conseil d'État, avocat



Gérard LONGUET

Sénateur de la Meuse
Premier Vice-président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, membre de la Commission des finances, administrateur civil



Philippe LATOMBE

Député de Vendée
membre de la Commission des lois, cadre supérieur



Vivette LOPEZ

Sénatrice du Gard
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, auditrice IHEDN



Marc LE FUR

Vice-Président de l'Assemblée nationale
Député des Côtes-d'Armor
membre de la Commission des finances, Sous-préfet



David LORION

Député de La Réunion
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, maître de conférences à l'Université


Véronique LOUWAGIE

Députée de l'Orne
membre de la Commission des finances,
expert-comptable


Joëlle GARRIAUD MAYLAM

Sénatrice représentant les Français établis
hors de France
Secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées,
juriste internationale


Lise MAGNIER

Députée de la Marne
membre de la Commission des finances,
cadre territorial


Gérard MENUUEL

Député de l'Aube
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, agriculteur


Sylvain MAILLARD

Député de Paris
membre de la Commission des affaires
sociales, Industriel - chef d'entreprise


Frédérique MEUNIER

Députée de la Corrèze
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, avocate


Didier MANDELLI

Sénateur de la Vendée
Vice-Président de la Commission de
l'aménagement du territoire et
du développement durable


Sébastien MEURANT

Sénateur du Val-d'Oise
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise


Emmanuel MAQUET

Député de la Somme
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
agent général d'assurances


Philippe MEYER

Député du Bas Rhin
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, enseignant


Olivier MARLEIX

Député d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des lois,
fonctionnaire de catégorie A


Philippe MICHEL-KLEISBAUER

Député du Var
membre de la Commission de la défense nationale et
des forces armées, conseiller juridique


Jean-Paul MATTEI

Député des Pyrénées-Atlantiques
membre de la Commission des finances,
Vice-Président du comité d'évaluation et de
contrôle des politiques publiques, notaire


Brigitte MICOULEAU

Sénatrice de la Haute-Garonne
membre de la Commission des affaires
sociales, assistante de direction



Alain MILON
Sénateur du Vaucluse
Vice-Président de la Commission des affaires sociales, médecin



Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, directeur de développement



Maxime MINOT
Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, employé dans le secteur privé



Jean-François PARIGI
Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission de la défense et des forces armées



Jean-Michel MIS
Député de la Loire
membre de la Commission des lois, cadre du secteur privé



Eric PAUGET
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires économiques, cadre du secteur privé



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Député de la Lozère
Secrétaire de la Commission des lois, avocat



Guillaume PELTIER
Député de Loir-et-Cher
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



Christophe NAEGELEN
Député des Vosges
membre de la Commission des finances, industriel-chef d'entreprise



Philippe PEMEZEC
Sénateur des Hauts-de-Seine
membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable



Claude NOUGEIN
Sénateur de la Corrèze
membre de la Commission des finances, chef d'entreprise



Bernard PERRUT
Député du Rhône
Vice-Président de la Commission des affaires sociales, ancien avocat



Olivier PACCAUD
Sénateur de l'Oise
membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, professeur agrégé d'histoire-géographie



Annick PETRUS
Sénatrice de Saint-Martin
membre de la Commission des affaires sociales, directrice d'école



Stéphane PIEDNOIR

Sénateur de Maine-et-Loire
Vice-président de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication,
professeur



Richard RAMOS

Député du Loiret
membre de la Commission des affaires
économiques, cadre du secteur privé



Bérengère POLETTI

Députée des Ardennes
Secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, sage-femme



Jean-François RAPIN

Sénateur du Pas-de-Calais
Président de la Commission des affaires
européennes, membre de la Commission
des finances, médecin généraliste



Benoit POTTERIE

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation



Rémy REBEYROTTE

Député de Saône-et-Loire
membre de la Commission des lois,
Professeur d'économie



Aurélien PRADIÉ

Député du Lot
membre de la Commission des lois,
cadre supérieur du secteur privé



Damien REGNARD

Sénateur représentant des Français établis
hors de France
Membre de la Commission de la culture,
de l'éducation et de la communication



Sophie PRIMAS

Sénatrice des Yvelines
Présidente de la Commission des affaires
économiques, directrice commerciale



Frédéric REISS

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des affaires
culturelles et de l'éducation, agrégé
de mathématiques



Frédérique PUISSAT

Sénatrice de l'Isère
Secrétaire de la Commission des affaires
sociales, cadre financier



Hugues RENSON

Vice-Président de l'Assemblée nationale
Député de Paris
Membre de la Commission des affaires
étrangères, cadre supérieur



Didier QUENTIN

Député de la Charente-Maritime
membre de la Commission des affaires
étrangères, diplomate de carrière



Jean-Luc REITZER

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires
étrangères, cadre d'entreprise chargé des
relations sociales



Bruno RETAILLEAU

Sénateur de la Vendée
Président du groupe Les Républicains
au Sénat, membre de la Commission de la
culture, de l'éducation et de la communication



Olivier SERVA

Député de la Guadeloupe
membre de la Commission des finances,
expert comptable



Vincent ROLLAND

Député de la Savoie
membre de la Commission des affaires
économiques, collaborateur parlementaire



Vincent SEGOUIN

Sénateur de l'Orne
membre de la Commission des finances,
agent d'assurance



Xavier ROSEREN

Député de la Haute-Savoie
membre de la Commission des finances,
commerçant



Thierry SOLERE

Député des Hauts-de-Seine
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées



Martial SADDIER

Député de Haute-Savoie
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
ancien cadre de la chambre d'agriculture
d'Annecy



Joachim SON-FORGET

Député des Français établis hors de la France
membre de la Commission de la défense et
des forces armées, médecin



Maina SAGE

Députée de Polynésie Française
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
consultante en communication



Michèle TABAROT

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires
étrangères, chef d'entreprise



Antoine SAVIGNAT

Député du Val-d'Oise
membre de la Commission des lois, avocat



Buon TAN

Député de Paris
secrétaire de la Commission des affaires
étrangères, chef d'entreprise



Raphaël SCHELLENBERGER

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des lois,
attaché parlementaire



Guy TEISSIER

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires
étrangères, retraité


Robert THERRY

Député du Pas-de-Calais
membre de la Commission des affaires
économiques, agriculteur retraité


Jean-Pierre VIGIER

Député de Haute-Loire
membre de la Commission des affaires
économiques, fonctionnaire de catégorie A


Jean-Louis THIÉRIOT

Député de la Seine-et-Marne
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, avocat


Philippe VIGIER

Député d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des affaires
sociales, biologiste A.I.H.P.


Laurence TRASTOUR-ISNART

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, rédacteur
territorial


Stéphane VIRY

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires
sociales, avocat


Isabelle VALENTIN

Députée de la Haute-Loire
membre de la Commission des affaires
sociales, salariée agricole


Jean-Pierre VOGEL

Sénateur de la Sarthe
membre de la Commission des finances,
expert-comptable


Pierre VATIN

Député de l'Oise
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
permanent politique


Arnaud VIALA

Député de l'Aveyron
membre de la Commission des lois,
profession rattachée à l'enseignement


Michel VIALAY

Député des Yvelines
membre de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
cadre supérieur du secteur privé



Retrouvez la biographie de chaque
parlementaire sur le site internet
www.generation-entreprise.fr



La société CEVEP est une entreprise spécialisée dans la communication extérieure des communes et des commerces depuis plus de 25ans. Chaque mois cette PME familiale permet à des communes en Picardie d'obtenir une communication extérieure gratuitement ainsi que des services à titre gracieux. La Sté CEVEP a conscience que ces équipements sont couteux pour les communes ; c'est pour cela que la CEVEP met à disposition ses mobiliers d'informations afin que les communes de moyenne à petite importance puissent s'exprimer, afficher leurs informations, et développer leur territoire.

La favorisation du tissu économique local : Par une fabrication 100% Française des mobiliers de la Sté CEVEP mis à disposition pour nos communes et par la promotion des commerces locaux.

Réduction des budgets communaux en matière de communication : La mise à disposition comme l'entretien des mobiliers sont à la charge de la CEVEP même en cas de dégradation.

Un impact écologique maîtrisé : les mobiliers limitent leur empreinte carbone avec des circuits de distribution courts et du matériel à 98% recyclable.



Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal:

Commune:

Mail:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de:

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66 % du montant de votre don.
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS
8 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

thalesgroup.com

THALES
Building a future we can all trust



Construisons ensemble
un avenir de confiance

Suivez : Thalesgroup

